



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Bureau de l'Évaluation

**Renforcement de la sécurité alimentaire en
Afrique centrale à travers la gestion durable
des produits forestiers non ligneux :
Projet GCP/RAF/441/GER**

*Rapport de l'évaluation à mi-parcours
7 janvier – 25 février 2012*

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Bureau de l'Evaluation (OED)

Ce rapport est disponible en version numérique sur: <http://www.fao.org/evaluation>

*Il sera permis de reproduire, de télécharger ou d'imprimer sans frais une partie ou l'intégralité de ce document pour une étude privée ou pour un usage limité à la formation à condition que la citation soit reproduite avec exactitude et que la FAO reconnaisse qu'elle en est la source et qu'elle en détient les droits d'auteur. Lorsque les citations n'appartiennent pas à la FAO, prière de se référer au détenteur des droits d'auteur pour vérifier les termes et conditions d'utilisation. Toutes les demandes de reproduction et de distribution électronique, y compris les **serveurs de liste**, les droits de traduction et l'utilisation à des fins commerciales devront être adressées à copyright@fao.org.*

Pour plus ample information, contacter:

Directeur, OED

Viale delle Terme di Caracalla 1, 00153

Rome, Italie

Courriel: evaluation@fao.org

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités



Projet GCP/RAF/441/GER
**Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers
la gestion durable des produits forestiers non ligneux**

RAPPORT D’EVALUATION À MI-PAROURS

7 janvier au 25 février 2012

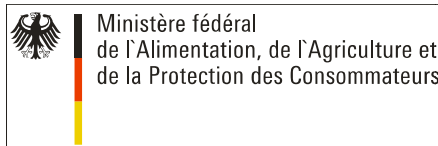
Mission d’évaluation

Eléonore Ada Ndoutoumé¹
Henri Boukoulou²
Hervé Martial Maïdou³
Michel Malagnoux⁴

Rédigé par
Michel Malagnoux

Septembre 2012

Projet financé par



¹ Consultante nationale Gabon

² Consultant national Congo

³ Consultant national RCA

⁴ Consultant international

REMERCIEMENTS

L'auteur de ce rapport, Consultant international chargé de coordonner la mission d'évaluation à mi-parcours du Projet GCP/RAF/441/GER « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux », tient à remercier ici :

- Madame Aurélie Larmoyer, Fonctionnaire « évaluation » du Bureau de l'évaluation (OED, FAO, Rome) pour son appui et ses conseils méthodologiques par téléphone et par courriers électroniques ;
- Madame Angela Higney, Assistante administrative du Bureau de liaison de la FAO à Genève, pour son appui logistique ;
- Mesdames Rachel Sauvinet-Bedouin, Fonctionnaire principale « évaluation » (OED), et Brenna Moore, Analyste (OED), pour les conseils et instructions qu'elles nous ont prodigués lors de l'organisation de l'atelier de formation méthodologique des consultants en évaluation à Yaoundé ;
- Les Représentants et le personnel des Représentations de la FAO dans les pays visités (Cameroun, Gabon, Congo et République centrafricaine), ainsi que ceux du Bureau sous régional pour l'Afrique centrale (SFC, Libreville), qui ont contribué à l'organisation et à la logistique de la mission ;
- La coordination sous-régionale et en particulier, MM. Ousseynou Ndoye, Coordonnateur et Armand Asseng Zé, Spécialiste en ressources naturelles et produits forestiers non ligneux (RN/PFNL) ainsi que Mmes Juliane Masuch, Cadre associée et Mireille Kouamou Nguélo, Assistante administrative, pour leur accueil chaleureux, leur disponibilité, leur appui dans l'organisation de l'atelier de formation méthodologique, leur aide inconditionnelle dans l'obtention de tous les documents relatifs au projet et pour leur coordination efficace dans l'organisation logistique de la mission d'évaluation au niveau sous-régional ;
- Les coordinations nationales du projet, MM. Alain Makaya (Gabon), Félix Koubouana (Congo) et Bruno Bokoto de Semboli (République centrafricaine), Coordonnateurs nationaux du projet, Thomas Mvou Biyogo (Gabon), Pierre Bonazebi (Congo) et Abel Alafei (République centrafricaine), Points focaux nationaux du projet, pour leur accueil chaleureux, leur disponibilité et pour l'organisation efficace des visites des sites pilotes du projet et des rendez-vous avec l'ensemble des parties prenantes du secteur des produits forestiers non ligneux dans leurs pays respectifs.

Enfin, il tient également à remercier ici, et tout particulièrement, Madame Eléonore Ada Ndoutoume (Gabon), M. Henri Boukoulou (Congo) et M. Hervé Maïdou (République centrafricaine), Consultants nationaux, membres de la mission d'évaluation, pour leur implication totale dans la mission d'évaluation et pour la qualité de leurs travaux.

Composition de l'équipe d'évaluation

L'évaluation a été conduite par une équipe de quatre experts indépendants sélectionnés en fonction de leurs compétences professionnelles dans l'analyse de projets et en particulier dans les domaines d'activité du projet (exploitation et gestion durable des ressources naturelles ; développement des petites et moyennes entreprises forestières ; développement des filières des produits forestiers non ligneux ; cadre légal et institutionnel régissant la production, la commercialisation et la gestion durable des PFNL ; renforcement des capacités ; équité de genre ; évaluation). Aucun des quatre consultants (un consultant international et trois consultants nationaux respectivement pour le Congo, le Gabon et la République centrafricaine) n'a été impliqué dans le projet ni dans sa formulation, ni encore dans son exécution ou son suivi (voir en annexe 1 les « Termes de mandat d'évaluation à mi parcours du projet GCP/RAF/441/GER »).

Consultant international, coordonnateur des activités de l'équipe d'évaluation à mi parcours :

Michel Malagnoux, Retraité, ancien fonctionnaire forestier de la FAO, Département des forêts, Rome, ancien Ingénieur d'études et de recherches du Centre technique forestier tropical (CTFT) actuellement intégré au Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD).

Consultant national d'évaluation à mi parcours pour le **Congo** :

Henri Boukoulou, Enseignant – chercheur, Secrétaire académique en charge des programmes et de la formation à l'Institut de développement rural (IDR), Vice directeur de l'IDR (Université Marien NGouabi, Brazzaville), Docteur en socio-économie du développement.

Consultante nationale d'évaluation à mi parcours pour le **Gabon** :

Eléonore Ada Ndoutoumé, Chargée d'études (Suivi des statistiques de production de bois et de PFNL) à la Direction du développement des industries et du commerce du bois (DDICB) du Ministère de l'économie forestière, des eaux, de la pêche, chargé de l'environnement et de la protection de la nature, Master en sciences de l'environnement et en sociologie des entreprises.

Consultant national d'évaluation à mi parcours pour la **République centrafricaine** :

Hervé Martial Maïdou, Coordonnateur du Projet d'appui à la réalisation des plans d'aménagement forestier (PARPAF), Ministère des eaux, forêts, chasse et pêche, Ingénieur des eaux et forêts, Diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion des systèmes agro-sylvo-pastoraux en zones tropicales.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	III
SOMMAIRE	V
LISTE DES TABLEAUX	VII
LISTE DES FIGURES	VII
SIGLES ET ACRONYMES	VIII
QUELQUES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX MENTIONNÉS DANS LA ZONE DU PROJET	XI
EXECUTIVE SUMMARY (MAIN FINDINGS AND RECOMMENDATIONS)	XIII
RESUME EXECUTIF (PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS)	XVII
I. INTRODUCTION	1
A. Antécédents et contexte	1
B. Le projet.....	3
C. La mission d'évaluation à mi-parcours	4
D. Méthodologie de l'évaluation	4
II. ANALYSE DES OBJECTIFS ET DE LA CONCEPTION DU PROJET	8
A. Origines et justification du projet.....	8
B. Choix du maître d'œuvre	8
C. Pertinence	9
D. Cohérence des objectifs.....	11
E. Conception du Projet	14
III. ANALYSE DE LA MISE EN ŒUVRE, DE L'EFFICIENCE ET DE LA GESTION	18
A. Budget et dépenses.....	18
B. Activités et produits.....	21
C. Appui du Gouvernement.....	27
D. Direction et gestion.....	28
E. Appui technique et opérationnel	30
F. Facteurs principaux qui ont influé sur les résultats du projet.....	31
IV. EVALUATION DES RESULTATS ET DE L'EFFICACITE.....	33
A. Effets et impact	33
B. Durabilité et impact des résultats sur l'environnement	34
C. Equité et considérations de genre au niveau de la mise en œuvre et des résultats ..	35
D. Coût-efficacité.....	37
V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	38
A. Conclusions	38
B. Recommandations.....	38
VI. LEÇONS APPRISES.....	41
VII. EVALUATION STRATEGIQUE DU ROLE ET DES ACTIVITES DE LA FAO DANS LA FORESTERIE (<i>ADDENDUM</i>)	42

ANNEXE 1	43
TERMES DE MANDAT DE L'ÉVALUATION A MI-PARCOURS DU PROJET GCP/RAF/441/GER	43
SOMMAIRE.....	43
1. Introduction	43
2. Contexte du projet.....	44
2.1 Contexte régional	44
2.2 Contextes nationaux.....	44
2.3 Présentation du projet	45
2.3.1 Principales activités menées.....	46
2.3.2 Difficultés relevées par les responsables du projet dans la mise en œuvre ...	47
3. Objectifs et domaine d'action de l'évaluation	48
3. Méthodologie et mise en place de la mission	49
3.1 Méthodologie	49
3.2 Rôles et responsabilités des parties prenantes	53
4. Budget, calendrier et itinéraire de la mission	55
4.1 Le budget d'évaluation prévoit les montants suivants :	55
4.2 Proposition du calendrier de l'évaluation	56
ANNEXE 2	58
LISTE DES DOCUMENTS MIS A LA DISPOSITION DE L'ÉQUIPE D'ÉVALUATION	58
ANNEXE 3	66
ADDENDUM AUX TERMES DE REFERENCE RELATIF A L'ÉVALUATION STRATEGIQUE DU ROLE ET DES ACTIVITES DE LA FAO DANS LA FORESTERIE (REPRODUCTION DU TEXTE ORIGINAL EN ANGLAIS).....	66
ANNEXE 4	68
CADRE LOGIQUE DU PROJET (AMENDE)	68
ANNEXE 5	78
TERMES DE REFERENCE DU/DE LA CONSULTANT/E INTERNATIONAL/E.....	78
ANNEXE 6	80
TERMES DE REFERENCE DES CONSULTANTS NATIONAUX.....	80
ANNEXE 7	82
CALENDRIER DES MISSIONS DU CONSULTANT INTERNATIONAL.....	82
ANNEXE 8	90
PERSONNES RENCONTREES PAR LE CONSULTANT INTERNATIONAL.....	90
ANNEXE 9	96
AUTRES DOCUMENTS CONSULTES PAR LE CONSULTANT INTERNATIONAL (A PART DES DOCUMENTS PRODUITS PAR LE PROJET EVALUE)	96
ANNEXE 10	102
ÉVALUATION A MI-PARCOURS DU PROJET GCP/RAF/411/GER : ATELIER DE FORMATION METHODOLOGIQUE. YAOUNDE, 11-12 JANVIER 2012	102
ANNEXE 11	109
ÉVALUATION A MI-PARCOURS DU PROJET GCP/RAF/441/GER.....	109

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Nombre d'habitants par pays	1
Tableau 2 : Chronogramme planifié de l'activité 221	22
Tableau 3 : Villages-cibles choisis dans la préfecture d'Abala (Congo).....	36
Tableau 4 : Nombre de personnes formées dans le domaine de la domestication du <i>Gnetum</i> au Congo	36
Tableau 5 : Groupements d'intérêt communautaire recensés sur le site pilote d'Abala lors de la mission d'évaluation (janvier 2012)	36

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Tableau extrait de la présentation du 11/01/2012 de M. Ousseynou Ndoye, CTP du projet	16
Figure 2 : Tableau extrait de la présentation du 11/01/2012 de M. Ousseynou Ndoye, CTP du projet En date du 18 mai 2012.	17
Figure 3 : Tableau extrait du rapport financier présenté le 21/02/2012 par M. Anicet Maganga (SFC), représentant l'Administrateur du budget du projet.....	18
Figure 4 : Tableau extrait du rapport financier présenté le 21/02/2012 par M. Anicet Maganga (SFC), représentant l'Administrateur du budget du projet.....	19
Figure 5 : Tableau extrait du rapport financier présenté le 21/02/2012 par M. Anicet Maganga (SFC), représentant l'Administrateur du budget du projet.....	21

SIGLES ET ACRONYMES

ACP	Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Convention de Lomé)
ADM	Analyse et développement des marchés
AGOA	African Growth and Opportunity Act (Loi de soutien aux économies des pays africains facilitant l'accès de leurs produits au marché américain)
ALPL	Association de lutte contre la pauvreté dans la Lobaye (RCA)
APADI	Association pour l'autopromotion et le développement intégré (RCA)
APO	Cadre associé (Associate Professional Officer)
BAD	Banque africaine de développement
BINUCA	Bureau intégré des Nations Unies en République centrafricaine
BMELV	Ministère fédéral de l'alimentation, de l'agriculture et de la protection des consommateurs (République fédérale d'Allemagne)
CAH	Congolaise d'apiculture hexagonale (Congo)
CARDAF	Centre d'appui à la recherche pour le développement de l'agriculture et de la forêt (Congo)
CARITAS	Secours catholique
CASDF	Compte d'affectation spéciale de développement forestier (RCA)
CCN-PFNL	Comité consultatif national sur les PFNL
CDV	Comité de développement villageois, Scad (RCA)
CEEAC	Communauté économique des Etats d'Afrique centrale
CEFDHAC	Conférence sur les écosystèmes des forêts denses humides d'Afrique centrale
CEP	Comité d'exécution du projet (au niveau régional, dit aussi Comité exécutif)
CFE	Caisse de formalité des entreprises (Congo)
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CNC	Coordonnateur national de la COMIFAC (Gabon)
CNP	Coordonnateur national du projet (ou Coordination nationale du projet)
COFEROU	Coopérative des femmes de ROUNGOLA (Gabon)
COMIFAC	Commission des forêts d'Afrique centrale
CR et CRP	Coordonnateur sous régional du projet (ou Coordination sous régionale du projet)
CTFT	Centre technique forestier tropical
CTP	Conseiller technique principal
DAA	Droit à une alimentation adéquate
DACEFI	Développement d'alternatives communautaires à l'exploitation forestière illégale
DDICB	Direction du développement des industries et du commerce du bois (Gabon)
DELCOOP-T	Coopérative de transformation des fruits et légumes « Délices Coopérative-Traiteur », Brazzaville (Congo)

DGEF	Direction générale de l'économie forestière (Congo)
DGICBVPF	Direction générale des industries, du commerce du bois et de la valorisation des produits forestiers (Gabon)
DVPFABO	Direction de la valorisation des produits forestiers autres que le bois d'œuvre (Gabon)
DVRF	Direction de la valorisation des ressources forestières (Congo)
DVRIBPB	Direction de la valorisation des rebuts industriels du bois et de la promotion des bioénergies (Gabon)
EC	Commission européenne (European Commission)
EU	Etats Unis (d'Amérique)
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCFA	Franc de la Communauté financière africaine
FFBC	Fonds pour les forêts du Bassin du Congo
FINAM	Financière africaine de microprojets (Gabon)
FIPAC	Forum international sur les peuples autochtones d'Afrique centrale
GCP/INT/679/EC	« Collecte et analyse de données pour l'aménagement durable des forêts dans les pays ACP : Joindre les efforts nationaux et internationaux »
GCP/RAF/354/EC	« Programme d'aménagement durable des forêts des pays africains de l'ACP »
GCP/RAF/398/GER	Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion et l'utilisation durables des produits forestiers non ligneux »
GCP/RAF/408/EC	Projet « Mobilisation et renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises impliquées dans la production et la commercialisation des produits forestiers non ligneux en Afrique centrale »
GCP/RAF/441/GER	Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »
GIC	Groupe d'intérêt communautaire
GIZ	Agence allemande de la coopération internationale (autrefois GTZ)
GTBAC	Groupe de travail biodiversité en Afrique centrale (COMIFAC)
GTT	Groupement des terroirs de Toma (RCA)
HRMS	Système de contrôle des résidus dans le miel (Honey Residue Monitoring System)
ICESCR	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights)
IDR	Institut de développement rural (Université Marien NGouabi, Brazzaville, Congo)
IPE	Initiative pauvreté-environnement
IRET	Institut de recherches sur l'écologie tropicale (Gabon)
ISDR	Institut supérieur de développement rural (M'Baïki, RCA)
LTU	Unité technique principale (Lead Technical Unit, FAO)
MDDEFE	Ministère du développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement (Congo)

MEF	Ministère des eaux et forêts (Gabon)
MEFCP	Ministère des eaux, forêts, chasse et pêche (RCA)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OED	Bureau de l'évaluation de la FAO
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux (ITTO en anglais)
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ONG	Organisation non-gouvernementale
PARPAF	Projet d'appui à la réalisation de plans d'aménagement forestier (RCA)
PDARP	Projet de développement agricole et de réhabilitation des pistes rurales (Congo)
PDE	Plan de développement d'entreprise
PFABO	Produits forestiers autres que le bois d'œuvre (Gabon)
PFN	Point focal national
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PME	Petites et moyennes entreprises
PMEF	Petites et moyennes entreprises forestières
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PSAA	Programme de sécurité alimentaire d'Alhami (Congo)
PTA	Plan de travail annuel
PTP	Plan de travail par pays (FAO)
Racewood	Rencontres africaines de coopération avec l'Europe (dans le domaine de la filière « Bois tropicaux »)
RCA	République centrafricaine
RN	Ressources naturelles
SCAD	Société centrafricaine de déroulage (RCA)
SE	Secrétariat exécutif
SFC	Bureau sous régional de la FAO pour l'Afrique centrale
SGT PFNL	Sous-groupe de travail sur les PFNL (au sein du Groupe de travail biodiversité en Afrique centrale, GTBAC - COMIFAC)
SIM	Système d'information sur les marchés
SNPA	Stratégie nationale et plan d'action
SNR	Service national de reboisement (Congo)
TCP/CMR/2905	Projet « Soutien institutionnel pour promouvoir la gestion et l'utilisation durables des produits forestiers non ligneux au Cameroun »
UGP	Unité de gestion du projet
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN en anglais)
UNEG	Groupe des Nations Unies pour l'évaluation
WRI	World Resources Institute
WWF	Organisation mondiale de protection de la nature

QUELQUES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX MENTIONNÉS DANS LA ZONE DU PROJET

Aframomum spp.

Zingibéracées d'Afrique utilisées comme épices. Par exemple, dans la zone du projet ont été mentionnées *Aframomum daniellii* (noms vernaculaires : cardamome du Cameroun, essone) et *Aframomum stipulatum*. Il est probable que certaines espèces du groupe *Aframomum melegueta*, *A. exscapum*, *A. strobilaceum* produisant la « maniguette » soient également présentes.

Aukoumea kleineana

Arbre dont le bois est commercialisé sous le nom d'« okoumé ». L'arbre exsude une résine utilisée traditionnellement pour la confection de torche et en cosmétique. Nom vernaculaire : okoumé.

Baillonella toxisperma

Arbre dont le bois est commercialisé sous le nom de « moabi ». Les fruits sont comestibles et activement recherchés. L'amande pressée fournit une huile appréciée ainsi qu'une graisse végétale utilisée en cosmétique. Nom vernaculaire : moabi.

Cola nitida

Petit arbre de la famille des Sterculiacées, produisant la noix de kola

Coula edulis

Arbre dont le fruit est une drupe à noyau très dur contenant une amande comestible très recherchée. Nom vernaculaire : noisette.

Dioscorea liebrechtsiana

Igname sauvage dont les pousses sont consommées comme légumes

Gnetum africanum et *Gnetum buchholzianum*

Lianes dont les feuilles sont consommées en Afrique de l'ouest et en Afrique centrale où elles constituent un aliment de base. Noms vernaculaires : gnetum, okok, eru, koko, fumbwa, nkumu, etc.

Grewia coriacea

Arbre produisant des fruits comestibles très recherchés

Irvingia gabonensis

Arbre dont le bois est commercialisé sous le nom de « manguier sauvage d'Afrique ». Les fruits sont comestibles (pulpe et amandes). Différentes parties de l'arbre (écorce, pulpe du fruit, etc.) sont utilisées en pharmacopée et étudiées en médecine moderne, notamment pour lutter contre l'obésité. Noms vernaculaires : andok, chocolat indigène, mangue sauvage, odika, etc.

Marantacées

Famille de plantes herbacées monocotylédones (comme par exemple : *Megaphrynium macrostachyum*) dont les larges feuilles sont utilisées pour l'emballage des produits alimentaires

Miel

Le miel sauvage est activement récolté en forêt, mais l'apiculture est également une activité traditionnelle importante en zone rurale. Une apiculture moderne est en cours de développement et doit être encouragée. Outre le miel, l'apiculture permet de produire de la cire, de la gelée royale, de la propolis et du pollen. Une activité industrielle de transformation du miel en hydromel existe dans la sous région.

Piper guineense

Liane produisant une épice. Noms vernaculaires : poivre sauvage, poivre de Guinée.

Pseudospondias longifolia

Petit arbre de la famille des Anacardiacees produisant des fruits comestibles. Nom vernaculaire : ofoss.

Raphia spp.

Palmiers poussant sur sols humides, voire marécageux dont les feuilles de très grandes dimensions produisent des fibres textiles très solides. La sève fermentée est consommée comme « vin de palme ». Nom vernaculaire : raphia.

Ricinodendron heudelotii

Arbre dont le bois est commercialisé sous le nom de « essessang », amandes comestibles une fois qu'elles sont bouillies. Noms vernaculaires : essessang, njansang. Les chenilles comestibles récoltées sur cet arbre sont également activement recherchées.

Rotins

Groupe de palmiers grimpants dont les stipes longs et fins sont utilisés comme matériaux de construction, pour la fabrication de meubles, et pour le tressage de nattes, de nasses, de paniers, etc. Dans la zone du projet, les jeunes pousses de l'espèce *Laccosperma secundiflorum* sont consommées comme légumes sous le nom vernaculaire d'asperges.

Trichoscypha acuminata

Arbre produisant des fruits très recherchés. Nom vernaculaire : amvout.

Vitellaria paradoxa

Synonyme : *Butyrospermum parkii*. Arbre produisant des graines oléagineuses dont on extrait un « beurre de karité » jouant un rôle économique considérable dans certaines régions. Noms vernaculaires : karité, arbre à beurre.

EXECUTIVE SUMMARY (MAIN FINDINGS AND RECOMMENDATIONS)

The sub-regional project GCP/RAF/441/GER “Enhancing the contribution of non-wood forest products to poverty alleviation and food security in Central African countries” is financed by the German Federal Ministry of Food, Agriculture and Consumer Protection with an overall budget of three million Euros (3.000.000 €) corresponding to US\$ 3.842.271. The project is executed by the Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO) and implemented by the Ministries in charge of forests of the Republic of Congo, Gabon and the Central African Republic under the supervision of the Central African Forests Commission (COMIFAC). The project started on the 1st of October 2009 and is supposed to end after three years at the 30th of September 2012.

An independent mid-term evaluation was conducted from the 7th of January 2012 until the 25th of February 2012. This evaluation took place very late with only seven months left to integrate findings and recommendations in the ongoing implementation of the project. In fact, a mid-term evaluation aims at:

- Informing all stakeholders about the progress of project activities and the quality of outputs produced based on a independent and critical analysis,
- Formulating recommendations in regard to major changes in the project design and project implementation including work plan and activities until the end of the project and, if applicable, after the project.

More than 128 million inhabitants live in the Central African countries benefitting from a range of products gathered in the forests as well as hunted bush meat. Besides timber, forests provide energy, foods, medicinal plants, tools and raw material for handicraft and small industries, produces and services especially important for rural populations.

Non-wood forest products (NWFP) are used and consumed directly (subsistence use) and provide income for populations trading them. Their trade is focused on local level and mostly concerns villages and towns in varying distances from forests but can also reach international level for some produces. The forest sector therefore plays an essential socio-economic role in the Congo Basin countries and sustains most of the rural population. Foods and different services come from the forests and can be considered important (at different scales) for most people in the sub-region.

The project document states two major long-term targets the project will contribute to:

- a) Improved conservation and management of NWFP resources through the active participation and empowerment of stakeholders by applying an improved legal framework; and
- b) The livelihood and food security level of forest dependent households and particularly of the most vulnerable groups enhanced through the realisation of the right to food principles and by developing economically viable small-scale enterprises.

While visiting the pilot sites of the project, the evaluation team was particularly impressed by the high degree of mobilisation of the target group (beneficiaries). In addition, the team was also impressed by the great number and the quality of documents produced and articles written providing information about the project to the general public. The target group’s perception of its environment and existing forest resources, especially the economic potential of NWFP has considerably changed. People are now informed about the challenges related to sustainable management of forests and their resources. They understand the need to organize themselves in order to be able to better manage their forests and to better defend their rights.

Despite these achievements, an in-depth analysis of the degree of expenditures occurred, activities implemented and outputs produced at the time of the evaluation in comparison with the planned schedule shows certain difficulties (internal as well as external) for project implementation.

As noted during the first meeting of the Steering Committee, a major delay has occurred during the first year of project execution, especially in regard to the start of local activities in the pilot sites. During the second year, the project was able to compensate the delay and likely all objectives will be achieved during the last months of project implementation if existing structural and functional problems and deadlocks are solved. However, some outputs especially related to the management, trade and domestication of NWFP will be obtained too late in order to be consolidated and taken over by the target group and therefore to be sustainable. If there is any efficiency in project implementation, it did not arise early enough.

The evaluation team nevertheless observed in all pilot sites an enthusiastic participation of beneficiaries linked with strong expectations that should not be disappointed by the project. During the last months of project implementation, it is crucial to intensify activities in pilot sites (possibly through a project extension), to consolidate achievements and to foster their sustainability. Consolidation, ownership and sustainability of outputs can be obtained by:

- Intensifying project activities in pilot sites,
- Increasing investments benefitting villages and groups, e.g. construction material for NWFP domestication, bee hives, grain-cracking machines, cooking tools, bush mango slicing machines,
- Additional and complementary trainings for officers and technicians of government agencies at national and local level.

It would be particularly interesting for the project to continue activities during an additional harvesting season of key NWFP, notably bush mango (*Irvingia gabonensis*) and Njansang/Essessang (*Ricinodendron heudelotii*). This would allow producer groups to experience a second cycle of NWFP production (harvest/collection – transport – processing – storing – trading), and the project to continue respectively start demonstrating domestication of *Gnetum* spp. and *Irvingia gabonensis* in nurseries. Based on the produces' harvesting periods, the project should be extended by six months. This extension should be possible within the same budget considering the low rate of budget consumption. Furthermore, a project extension would allow organizing additional trainings for officers and technicians of government agencies at national and local level.

Final recommendations of the mid-term evaluation

To the project

1. During the first fifteen months of project implementation, a major delay has occurred. Considering the conclusions of the evaluation team, the project should retrospectively analyze the project's starting conditions (favorable factors, constraints) and self-evaluate its operational mechanisms established and decisions taken during the first months of project implementation. Lessons learnt could be used to improve the inception phase of future projects.
2. Communication problems between the sub-regional project coordination and the national project coordinators are the main reason for delays if not to say obstructions in decision making and therefore for slow project implementation. The role of the sub-regional project coordination is to provide technical and administrative support to national project coordinators and to execute sub-regional activities. This role could be improved by setting-up a smoothly running communication system with clear rules and delegation of power for decision making.

3. Intensify local activities and their follow-up in order to allow producer groups to benefit from project achievements on a long-term basis; Increase investments benefitting producers groups, e.g. construction material for NWFP domestication, bee hives, grain-cracking machines, cooking tools, bush mango slicing machines); correct biases at the expense of vulnerable groups.
4. In the event of project extension, continue respectively to start demonstrating domestication of *Gnetum* spp. and *Irvingia gabonensis* in nurseries in order to allow producer groups to integrate this knowledge into their own activities on a long-term basis.
5. In the event of project extension, accompany producer groups in a second cycle of NWFP production (harvest/collection – transport – processing – storing – trading) in order to consolidate related knowledge.
6. Better disseminate project related information to government agencies and organisations at provincial, national and sub-regional level as well as to NGOs and SMEs (including SMEFs) in order to better prepare and support the implementation of national NWFP strategies and to further train officers and technicians of government agencies at national and local level involved in the NWFP sector.
7. It is not only necessary to improve the legal and regulatory frameworks governing the sustainable use and trade of NWFP but also to design the related taxation schemes that are currently put in place in the countries. In this sense, the project should examine the possibility to use the taxation scheme as a tool protecting responsible user groups against the competition of anarchical and unsustainable use of NWFP resources (reduced taxes for produces from sustainably managed resources and digressive taxes for these produces coming from managed but distant resources in order to compensate transport costs, heavy and dissuasive taxation for produces of unknown origin).
8. It seems that neither the sub-regional project coordination nor the national coordinators keep a list of pending tasks and problems; such a list/ record should be used at both levels.

To the countries and to COMIFAC

1. Intensify monitoring of and support to the project until its end for a better project implementation.
2. Pay particular attention to a consolidation and long-term use of project achievements.
3. Start to examine possible follow-up actions of countries and COMIFAC after the end of the project, especially on national level (setting-up of necessary Government structures and training of staff, put the national NWFP strategies into practice, arrange for NWFP budget lines and allocate NWFP funds in the Government's budget, design sub-regional and/or national projects in support to the implementation of NWFP-related sector policies, etc.)

To FAO and other donors

1. Examine a possible six-month project extension (with or without additional funds) in order to consolidate project outputs, to improve ownership of stakeholders and to foster the long-term use of project outputs.
2. Examine the possibilities of a new phase of the sub-regional project or new national projects in order to increase ownership of project outputs by stakeholders in the frame of national NWFP policies.
3. Improve the follow-up and follow-through of pending tasks and problems (list/record) at FAO Representations as it seems that some have not developed a feasible approach in this regard.

4. Based on the agreement between the Organisation and the beneficiary Governments, suggest at the end of the project the distribution of project material (especially vehicles) to the Government agencies in charge of NWFP in order to continue support to the implementation of national NWFP policies. Material could also be transferred to NGOs or other NWFP-related projects.

Addendum

The addendum refers to additional aspects examined during the project evaluation in regard to the “Strategic evaluation of FAO’s role and work in forestry”. Interviews showed that FAO’s role in the forestry sector in Central Africa was more important in the past than it is now. However, interviewees underlined the importance of maintaining and strengthening FAO’s role in forestry because of FAO’s technical knowledge on tropical humid forests which should be transferred to the countries allowing the latter to defend their interests in the frame of global negotiations. During interviews, stakeholders emphasized that FAO’s Forestry Department does not have enough means available and does not fulfil its tasks and mission as it should. Activities are judged to be too limited and short. FAO’s Forestry Department should review its priorities.

RESUME EXECUTIF (PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS)

Le projet GCP/RAF/441/GER « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux » est un projet sous régional financé par le Ministère fédéral de l'alimentation, de l'agriculture et de la protection des consommateurs de la République fédérale d'Allemagne (BMELV) pour un budget total de trois millions d'euros (3 000 000 €) soit 3 842 271 \$ EU. Il est mis en œuvre par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), supervisé par la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) et exécuté par les Ministères en charge des forêts de trois pays, le Congo, le Gabon et la République centrafricaine. Le projet, d'une durée de trois ans, a commencé le 1^{er} octobre 2009 et devrait arriver à terme le 30 septembre 2012.

Une mission indépendante d'évaluation à moyen terme a eu lieu très tardivement, du 7 janvier au 25 février 2012 ne laissant au projet que sept mois pour prendre en compte ses constatations et ses recommandations. En effet, l'intérêt d'une évaluation à mi-parcours est :

- D'informer toutes les parties prenantes, grâce à une analyse indépendante et rigoureuse, de l'état d'avancement des activités du projet et de la qualité des résultats atteints ;
- De formuler des recommandations sur tout changement devant être apporté à la conception globale et à l'orientation du projet ainsi que sur le plan de travail et les activités à mener pour la période restante de mise en œuvre du projet, voir, si approprié, pour la période suivant la fin du présent projet.

Les pays d'Afrique centrale comptent plus de 128 millions d'habitants dont une grande partie bénéficie des divers produits récoltés et du gibier chassé en forêt. Outre les ressources en bois d'œuvre qu'elles contiennent, les forêts sont en effet pour ces populations sources d'énergie, d'alimentation, de médicaments, de divers produits de service et de matières premières pour l'artisanat et la petite industrie. En plus de leur utilisation directe (autoconsommation) les produits forestiers non ligneux (PFNL) constituent une source importante de revenus pour les populations qui les commercialisent. Ce commerce, principalement local, alimente aussi les villes à plus ou moins grande distance des forêts et tend même à devenir international pour certains produits. Le secteur forestier joue donc un rôle socioéconomique essentiel et soutient la majorité des populations rurales. Il fournit les populations urbaines en produits alimentaires et de service, et de ce fait concerne à des degrés divers l'ensemble des populations de la sous région.

Le document de projet indique deux objectifs principaux à long terme que le projet doit contribuer à atteindre :

- a) Une meilleure conservation et gestion des ressources en PFNL par le biais d'une participation active et la responsabilisation des parties prenantes grâce à l'application d'un cadre juridique amélioré ;
- b) Un accroissement des moyens d'existence et du niveau de sécurité alimentaire des ménages dépendants des forêts, en particulier des groupes les plus vulnérables, grâce à la réalisation des principes du droit à l'alimentation et au développement de petites entreprises viables économiquement.

Lorsqu'elle a accédé à la documentation du projet, aux articles de presse consacrés au projet et effectué les visites des sites pilotes, la mission d'évaluation à mi-parcours a été impressionnée par la quantité des documents produits, par la qualité de sa communication vers le grand public et par la mobilisation des populations cibles. Leur perception sur l'environnement, sur les ressources que renferme leur forêt et sur le potentiel économique que les produits forestiers non ligneux représentent a été considérablement modifiée. Elles sont maintenant informées de l'enjeu que constitue la gestion durable des forêts et de leurs ressources et sur la nécessité pour elles de s'organiser pour mieux gérer leur forêt et mieux défendre leurs droits.

Ces acquis sont indéniables, mais une analyse plus attentive de l'exécution budgétaire, du taux de réalisation des activités et des résultats obtenus à la date de l'évaluation par rapport aux échéances prévues pour leur obtention, permet de mettre en évidence les difficultés (internes et externes) auxquelles a été confronté le projet.

Le projet a pris un retard important la première année, surtout dans le démarrage des activités de terrain, retard constaté par le premier atelier de pilotage. La deuxième année a vu le projet rattraper ce retard et il est probable que tous ses objectifs seront atteints au cours des derniers mois pourvu que les dysfonctionnements ou blocages constatés pendant les premières années soient corrigés ou levés. Cependant certains résultats, notamment tous ceux relatifs à la gestion, la commercialisation et la domestication des PFNL par les populations seront obtenus trop tard pour être consolidés, appropriés et durables. Si le projet a été efficace, il l'a été trop tard.

Néanmoins, la mission a constaté dans tous les sites, une participation enthousiaste des bénéficiaires et une attente qu'il ne faut pas décevoir. Il est essentiel d'intensifier les activités sur les sites pilotes pendant les derniers mois du projet (éventuellement aussi grâce à une prolongation du projet) et ainsi consolider les acquis et assurer leur durabilité.

Cette consolidation, cette appropriation et cette obtention de la durabilité des résultats du projet, passent par :

- Une intensification des activités du projet sur les sites pilotes ;
- Un accroissement des investissements au bénéfice des populations et de leurs groupements, tels que du matériel pour confectionner des châssis de bouturage, des ruches, des décortiqueuses, des marmites, des machines à fendre les fruits d'*irvingia*⁵, etc. ;
- Des formations complémentaires au bénéfice des cadres et techniciens des services concernés de l'administration, aux niveaux local et national.

Il serait en outre particulièrement intéressant pour le projet de bénéficier d'une nouvelle saison de récolte de PFNL (particulièrement *Irvingia gabonensis* et *Ricinodendron heudelottii*¹) afin de faire reproduire par les groupements un nouveau cycle complet d'exploitation des PFNL (récolte – manutention – transformation – stockage – commercialisation) et de prolonger les démonstrations sur la domestication de *Gnetum* spp.¹ et d'initier celles prévues pour *Irvingia gabonensis*. Etant données les dates de récolte de ces produits une prolongation de six mois du projet est nécessaire. Du fait de la faible consommation budgétaire en début de projet cette prolongation peut probablement être faite à budget constant. Elle permettra en outre au projet de compléter les formations au bénéfice des cadres et techniciens des services concernés de l'administration, aux niveaux local et national.

⁵ Les noms scientifiques et vernaculaires des plantes et produits forestiers non ligneux cités dans ce document sont explicités dans la note « Quelques produits forestiers non ligneux cités dans la zone du projet », située au début du document.

Recommandations finales de la mission d'évaluation à mi-parcours :

Au projet :

1. Le projet a pris un grand retard pendant les quinze premiers mois de sa mise en œuvre. Au vu des constatations de la mission d'évaluation, il serait intéressant que l'équipe du projet fasse une analyse rétrospective des conditions de démarrage du projet (facteurs favorables, facteurs défavorables) et une auto-évaluation du fonctionnement pendant les premiers mois du projet. Cet exercice devrait permettre d'émettre des recommandations afin d'éviter aux projets futurs de rencontrer de semblables difficultés ;
2. Les lenteurs et délais importants voire les blocages constatés dans la chaîne de décision-exécution sont dûs en grande partie aux difficultés de communication entre la Coordination sous régionale et les CNP. La CRP accomplirait mieux son rôle de coordination et d'appui administratif et technique aux CNP par la mise en place d'un bon système de communication et de règles assumées de délégation de certaines prises de décision ;
3. Accentuer les activités au niveau local et leur suivi, afin de permettre aux groupements de s'approprier les acquis du projet ; Investir davantage dans l'équipement des groupements (matériel pour confectionner des châssis de bouturage, des ruches, des décortiqueuses, des marmites, des machines à fendre les fruits d'*Irvingia gabonensis*, etc.) ; Corriger les biais qui peuvent survenir au détriment des groupes vulnérables ;
4. En cas de prolongation du projet, poursuivre les démonstrations sur la domestication de *Gnetum* spp. et initier celles prévues pour *Irvingia gabonensis* afin de permettre aux groupements de mieux s'approprier les acquis du projet ;
5. En cas de prolongation du projet, procéder à un nouveau cycle complet d'exploitation des PFNL (récolte – manutention – transformation – stockage – commercialisation) afin de permettre aux groupements de mieux s'approprier les acquis du projet ;
6. Améliorer l'information en direction des administrations et institutions concernées aux niveaux local, provincial, national et sous régional, ainsi qu'en direction des ONG, PME (y compris PMEF) afin de préparer la mise en œuvre des politiques nationales sur les PFNL sur la totalité du territoire de chacun des pays et former des cadres au niveau local et national au sein des administrations concernées par les PFNL ;
7. Etant donné, d'une part la nécessité d'améliorer le cadre légal et réglementaire de la gestion durable, de l'exploitation et de la commercialisation des PFNL, et d'autre part le système de taxation des PFNL en cours de mise en place dans les pays, étudier les possibilités d'utiliser cette taxation comme outil de protection des groupements gérant la ressource contre la concurrence de l'exploitation anarchique des ressources naturelles non gérées (taxation réduite pour les produits issus de ressources gérées de façon durable et dégressive pour compenser les coûts de transport de produits provenant de ressources gérées éloignées, taxation forte et dissuasive pour les produits d'origine inconnue) ;
8. Le projet ne disposant apparemment pas de système de suivi et de résolution des questions en souffrance (registre) aussi bien au niveau de la CRP, qu'au niveau des CNP établir de tels registres à ces différents niveaux.

A la COMIFAC et aux pays :

1. Renforcer le suivi et l'accompagnement du projet jusqu'à la fin de ses activités pour une meilleure mise en œuvre ;
2. Prêter une attention particulière à la consolidation et à l'appropriation des acquis du projet ;
3. Etudier dès à présent les suites à donner au projet au niveau sous régional, mais aussi et surtout au niveau national (mise en place des structures administratives nécessaires et formation du personnel, mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux relatifs au sous secteur des PFNL, mise en place dans le budget de l'Etat des lignes budgétaires nécessaires, proposition de projets sous régionaux et/ou nationaux en appui aux politiques sectorielles relatives aux PFNL, etc.).

A la FAO et au bailleur de fonds :

1. Etudier la possibilité d'une prolongation d'au moins six mois du projet (à budget constant ou avec un budget complémentaire) pour consolider les résultats du projet, renforcer leur appropriation et obtenir leur durabilité;
2. Etudier les possibilités d'une nouvelle phase du projet sous régional ou de nouveaux projets nationaux pour faciliter l'appropriation du projet par toutes les parties prenantes, dans le cadre des nouvelles politiques nationales sur les PFNL ;
3. Le système de suivi et de résolution des questions en souffrance (registre) de certaines Représentations de la FAO étant apparemment inefficace, renforcer le fonctionnement de ces registres ;
4. En respectant les accords entre l'Organisation et les gouvernements des pays bénéficiaires, proposer à l'issue du projet, l'affectation du matériel (et en particulier les véhicules) au Service chargé des PFNL, pour prolonger ainsi l'appui aux politiques nationales sur les PFNL. Ces affectations pourraient également se faire au bénéfice d'ONG ou d'autres projets œuvrant dans le sous secteur des PFNL.

Addendum

Enfin, en réponse à la question complémentaire relative à « l'évaluation stratégique du rôle et des activités de la FAO dans la foresterie », il ressort des entretiens que le rôle de la FAO dans le secteur forestier en Afrique centrale a été important dans le passé, mais ce rôle est plus limité actuellement. Cependant les interlocuteurs insistent sur le fait que le rôle de la FAO dans le domaine forestier devrait être maintenu et renforcé car elle connaît très bien les forêts tropicales humides et doit s'impliquer davantage pour fournir ces connaissances aux pays pour qu'ils puissent défendre leurs intérêts dans les négociations mondiales. Ils insistent sur le fait que le Département des forêts de la FAO n'a pas assez de ressources et n'est plus à la hauteur des missions qui devraient être les siennes. Ses activités sont trop modestes et de durée trop limitée. Il est nécessaire que le Département des forêts de la FAO redéfinisse ses priorités.

I. Introduction

A. Antécédents et contexte

Les pays d'Afrique centrale comptent plus de 128 millions d'habitants dont une grande partie bénéficie des divers produits récoltés et du gibier chassé en forêt. Outre les ressources en bois d'œuvre qu'elles contiennent, les forêts sont en effet pour ces populations sources d'énergie, d'alimentation, de médicaments, de divers produits de service et de matières premières pour l'artisanat et la petite industrie.

Tableau 1 : Nombre d'habitants par pays

PAYS	POPULATION
Burundi	8 519 000
Cameroun	19 958 000
Congo	3 759 000
Gabon	1 501 000
Guinée équatoriale	693 000
République centrafricaine	4 506 000
République démocratique du Congo	67 828 000
République démocratique de Sao Tomé et Príncipe	165 000
Rwanda	10 277 000
Tchad	11 506 000
TOTAL	128 712 000

Source : Dixel 2012 (<http://www.dixel.fr/>)

En plus de leur utilisation directe (autoconsommation) les produits forestiers non ligneux (PFNL) constituent des sources importantes de revenus pour les populations qui les commercialisent. Ce commerce, principalement local, alimente aussi les villes à plus ou moins grande distance des forêts et tend même à devenir international pour certains produits. Le secteur forestier joue donc un rôle socioéconomique essentiel et soutient la majorité des populations rurales. Il fournit les populations urbaines en produits alimentaires et de service, et de ce fait concerne à des degrés divers l'ensemble des populations de la sous région.

La production agricole est insuffisante pour nourrir la population qui croît rapidement, d'où l'accroissement constant du rôle de "mécanisme de sécurité" que remplissent les forêts et les arbres par leur contribution directe à l'approvisionnement alimentaire et à la génération des revenus souvent réalisés de manière informelle. Ce sont principalement les femmes et les enfants qui récoltent des aliments et des produits destinés à la vente ou à l'artisanat domestique.

Cependant, l'accroissement de la demande, associée à l'amélioration des pistes et des routes dans toute la sous région et au manque de contrôle efficace de l'utilisation des ressources naturelles forestières provoque la surexploitation de certains produits collectés en forêt, ce qui peut mettre en danger de disparition les plantes qui les produisent. Cela peut fortement dégrader la forêt mais aussi accroître les conflits sérieux entre les différents groupes d'utilisateurs. L'approvisionnement en aliments provenant des forêts peut devenir incertain pour les plus pauvres. Le droit des personnes à l'alimentation est primordial en Afrique centrale. Le Congo, le Gabon et la République centrafricaine (RCA) ont ratifié le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (ICESCR) engageant les gouvernements à appliquer progressivement le droit à une alimentation adéquate.

En 1999, par la « Déclaration de Yaoundé », les pays de la sous région « Afrique centrale », à savoir les Gouvernements du Cameroun, du Congo, du Gabon de la Guinée équatoriale, de la République centrafricaine et du Tchad, ont exprimé leur volonté de mettre en œuvre une gestion plus durable de leurs forêts. A la suite de cette déclaration, en 2000, la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) était créée avec comme objectifs principaux l'harmonisation des politiques forestières dans la sous région et la coordination des activités et des initiatives régionales dans la conservation et la gestion durable des ressources forestières. La « Déclaration de Yaoundé » a reçu le soutien des Nations Unies, à travers la résolution 54/214 de l'Assemblée générale en février 2000, invitant la Communauté internationale à appuyer la mise en œuvre des résolutions contenues dans cette Déclaration. En 2002, lors du sommet de la terre à Johannesburg, a été lancé un partenariat pour le bassin du Congo regroupant les Etats-Unis ; la France, les États membres de la COMIFAC, des bailleurs de fonds et des ONG.

La COMIFAC s'est dotée d'un cadre juridique par le « Traité relatif à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale et instituant la Commission des forêts d'Afrique centrale ». L'objectif de ce traité est que chaque pays dispose d'un cadre politique, juridique, et institutionnel qui soutienne et accroisse la contribution des forêts i) à leur développement socioéconomique global; ii) à la réduction de la pauvreté des communautés pauvres qui dépendent des forêts; iii) à une meilleure conservation et gestion des ressources forestières ; et iv) à une meilleure sécurité alimentaire et une réelle application du droit à l'alimentation. Ce texte à valeur juridique et contraignante, engage les Etats de la sous-région à inscrire dans leurs priorités nationales, la conservation et la gestion durable des forêts ainsi que la protection de l'environnement. Il a été adopté en 2004 à Libreville et ratifié en février 2005 à Brazzaville lors du « Deuxième Sommet des Chefs d'état d'Afrique centrale sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers » (Déclaration de Brazzaville). Parallèlement d'autres organes et processus sous-régionaux ont été mis en place comme la Conférence sur les écosystèmes des forêts denses et humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) et la Conférence ministérielle sur l'application des lois forestières et la gouvernance en Afrique (AFLEG).

En 2005, la COMIFAC a adopté un « Plan de convergence » pour atteindre l'objectif d'harmonisation des politiques forestières de conservation et de gestion durable des ressources naturelles du Bassin du Congo. Ce plan de convergence couvre toutes les ressources forestières et spécifiquement les PFNL. Cependant, bien que neuf des dix axes du Plan de convergence de la COMIFAC incluent les PFNL, les législations forestières des pays membres de la COMIFAC n'accordent à ce jour qu'une attention limitée aux PFNL. Il faut noter que les pays du Bassin du Congo ne sont, à ce jour, dotés de document écrit de « politique forestière nationale » adoptée de manière consensuelle par toutes les parties prenantes.

Actuellement dix pays sont membres de la COMIFAC (Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique de Sao Tomé et Principe, Rwanda et Tchad).

Depuis plusieurs années, la FAO fournit aux gouvernements des pays d'Afrique centrale des conseils techniques en matière de gestion des PFNL et de formulation des politiques pour la promotion de ces produits. Elle appuie également techniquement le Secrétariat exécutif de la COMIFAC dans la mise en œuvre de son Plan de convergence. Le projet GCP/RAF/441/GER bénéficie donc de la mémoire institutionnelle de la FAO, du soutien de la COMIFAC et des gouvernements du Congo, du Gabon et de République centrafricaine. Il fait suite à une série de projets aux mêmes objectifs généraux, tels que les projets :

- TCP/CMR/2905 (octobre 2003 – septembre 2005) « Appui institutionnel et gestion durable des produits forestiers non ligneux afin de maximiser la contribution des PFNL au développement socioéconomique » au Cameroun ;

- GCP/RAF/398/GER (juillet 2005 – septembre 2008) « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion et l'utilisation durable des produits forestiers non ligneux (PFNL) » au Cameroun, au Congo, au Gabon, en Guinée équatoriale, en République démocratique du Congo et en République centrafricaine ;
- GCP/RAF/408/EC (janvier 2007 – juin 2011) « Mobilisation et renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises impliquées dans les filières des produits forestiers non ligneux en Afrique centrale » au Cameroun et en République démocratique du Congo.

Parallèlement, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a mis en œuvre depuis 2006, dans le cadre du « Fonds commun pour les produits de base » de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) le projet CFC/ITTO68 CFC/OIBT 68 FT PPD 19/01 Rev 2 (I) « Gestion durable des produits forestiers non ligneux au Cameroun, au Congo, au Gabon et en République centrafricaine ».

Disposer d'une législation appropriée est essentiel pour que le secteur des PFNL puisse contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à la génération de revenus pour les populations qui dépendent des forêts. Des directives pour améliorer la législation à ce niveau (appelées « Directives sous-régionales relatives à la gestion durable des produits forestiers non ligneux d'origine végétale en Afrique centrale ») ont été développées par le projet GCP/RAF/398/GER et approuvées par la COMIFAC qui a formulé des recommandations à ses pays membres pour développer ou améliorer leurs législations forestières nationales.

Ces nouveaux cadres juridiques nationaux devraient permettre de favoriser une gestion participative des PFNL, et aux petites et moyennes entreprises de tirer davantage de profits de la filière de transformation et de commercialisation des PFNL et de leurs produits dérivés.

B. Le projet

Le projet GCP/RAF/441/GER « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux » est un projet sous régional financé par le Ministère fédéral de l'alimentation, de l'agriculture et de la protection des consommateurs de la République fédérale d'Allemagne (BMELV) pour un budget total de trois millions d'euros (3 000 000 €) soit 3 842 271 \$ EU. Il est mis en œuvre par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), supervisé par la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) et exécuté par les Ministères en charge des forêts de trois pays, le Congo, le Gabon et la République centrafricaine. Il devait démarrer le 1^{er} décembre 2008, et étant programmé pour une durée de trois ans, se terminer le 30 novembre 2011. Il a en fait commencé le 1^{er} octobre 2009 et doit se terminer le 30 septembre 2012.

Ce projet veut contribuer à la réduction de la pauvreté et à la gestion durable des forêts en Afrique centrale par le biais de la valorisation des produits forestiers non ligneux (PFNL) par les populations locales. Il a été conçu pour fournir au Secrétariat exécutif de la COMIFAC, aux gouvernements, à différentes communautés et aux autres partenaires, comme les ONG, les capacités nécessaires pour perfectionner les procédures de mise en œuvre et d'appui aux politiques forestières et à la gouvernance de la législation pour la gestion et les stratégies de développement des PFNL. Les priorités sont de développer un environnement favorable pour les petites entreprises de PFNL et d'instaurer au niveau local, national et sous régional un cadre politique et institutionnel qui gouverne l'accès des populations locales aux ressources et aux marchés des PFNL.

Le projet veut améliorer la sécurité alimentaire grâce au développement de politiques et législations favorables de même que d'un meilleur contexte institutionnel conduisant à une utilisation des PFNL plus durable et plus équitable au niveau social, ceci en Afrique centrale en général et au Gabon, en République centrafricaine (RCA) et en République du Congo en

particulier. Sur les sites pilotes, le projet doit renforcer les petites et moyennes entreprises de PFNL en faveur des pauvres des communautés locales grâce à de meilleurs mécanismes de valeur ajoutée, de marketing et au renforcement des capacités des réseaux de soutien des producteurs. Le projet veut intégrer aussi davantage les PFNL dans les processus de programmation socioéconomique au niveau national et les stratégies de réduction de la pauvreté, de sécurité alimentaire, et de droit à l'alimentation.

C. La mission d'évaluation à mi-parcours

Dans le document de projet, une mission indépendante d'évaluation à moyen terme est programmée pour la deuxième année du projet (voir en annexe 1 les termes de mandat). Ce rapport, rédigé par le Consultant international sur la base, entre autres, des rapports des consultants nationaux, Madame Eléonore Ada Ndoutoume pour le Gabon, M. Henri Boukoulou pour le Congo, et M. Hervé Maïdou pour la République centrafricaine, constitue le rapport de cette mission d'évaluation à mi-parcours du projet GCP/RAF/441/GER.

En mars 2011, date à laquelle aurait du avoir lieu la mission d'évaluation à mi-parcours, étant données les dates effectives d'exécution du projet, une mission d'appui de l'Unité technique chef de file (LTU) au siège de la FAO est venue avec pour objectif, entre autres, de contribuer à la préparation de cette mission d'évaluation à mi-parcours. Cette dernière n'a, en fait, eu lieu que du 7 janvier au 25 février 2012 (voir en annexe 7 le calendrier des missions du Consultant international et en annexe 8 la liste des personnes rencontrées) ne laissant au projet que sept mois pour mettre en œuvre une éventuelle réorientation et pour prendre en compte ses recommandations. En effet, l'intérêt d'une évaluation à mi-parcours est :

- D'informer toutes les parties prenantes, grâce à une analyse indépendante et rigoureuse, de l'état d'avancement des activités du projet et de la qualité des résultats atteints ;
- De formuler des recommandations sur tout changement devant être apporté à la conception globale et à l'orientation du projet ainsi que sur le plan de travail et les activités à mener pour la période restante de mise en œuvre du projet, voir, si approprié, pour la période suivant la fin du présent projet.

Etant donné l'exécution tardive de l'évaluation, les consultants ont mis l'accent dans leurs recommandations sur des activités concrètes réalistes et réalisables avant la fin du projet, plutôt que sur une éventuelle réorientation globale. Ils ont formulé des propositions de prolongement des activités au-delà de la date programmée de fin de projet, afin d'assurer la consolidation, la durabilité et l'appropriation des acquis par les parties prenantes aux niveaux local, national et sous régional. Le Consultant international a été invité à contribuer aux travaux de l'Atelier d'évaluation 2010-2011 et de planification des activités du projet en 2012 qui s'est tenu à Bangui du 20 au 22 février 2012, afin que cet atelier puisse tenir compte des observations et constatations de la mission d'évaluation à mi-parcours.

D. Méthodologie de l'évaluation

Un atelier méthodologique pour l'évaluation à mi-parcours a été organisé par la Coordination sous régionale du projet à Yaoundé les 11 et 12 janvier 2012. Cet atelier, piloté par le Consultant international, a été appuyé ponctuellement par une équipe du Bureau de l'évaluation de la FAO (OED) de passage à Yaoundé (et en particulier Mmes Rachel Bedouin et Brenna Moore), en mission dans le cadre de « l'Évaluation stratégique du rôle et des activités de la FAO dans la foresterie ». Les travaux de l'atelier se sont développés à partir de la liste de questions d'évaluation précisée dans le mandat de la mission (voir l'encadré ci-dessous), du document de projet, du cadre logique amendé (annexe 4) et des documents mis à leur disposition (annexe 2) et des autres documents consultés par le Consultant international (annexe 9).

Encadré : Analyse du projet : Questions d'évaluation

L'analyse de la conception du projet :

- Pertinence des objectifs ;
- Bien-fondé de la stratégie, incluant le ciblage, les modalités d'intervention, le choix des intrants etc. ;
- La qualité et cohérence du cadre logique et la pertinence des indicateurs choisis et la validité des hypothèses et risques identifiés ;
- Cohérence avec les cadres stratégiques de la FAO et priorités des pays/ institutions concernés comme la COMIFAC, la CEFDHAC notamment par rapport la gestion durable des ressources forestières, la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté.

L'analyse de la mise en œuvre du projet en termes d'efficacité et gestion :

- Adéquation des intrants (qualité, quantité et timing) incluant la formation ;
- Efficacité de la structure et des procédures de gestion en termes de temps et de coûts et la durée du projet ;
- Performance de la gestion de projet: chaîne de commande, systèmes de Suivi Evaluation (SE) ; capacités humaines et matérielles, appui par les structures de la FAO et des gouvernements ;
- Opportunité de la préparation et mise en œuvre des activités au niveau régional, national et local ;
- Niveau de coordination et qualité des partenariats, qualité du leadership thématique régional et national de la FAO dans le secteur PFNL.

Efficacité du projet :

- Résultats directs du projet ;
- Effets de ces résultats comparés aux objectifs recherchés ;
- Analyse des effets du projet sur les relations homme-femme et sur les processus de poursuite de l'égalité homme-femme et de la non-discrimination des peuples autochtones.

Impact (potentiel) et perspectives de durabilité :

- Mise en évidence d'impact de projets similaires à partir duquel extrapoler un impact potentiel de celui-ci ;
- Mise en évidence de facteurs favorables à un potentiel impact futur et de facteurs favorables à la durabilité des résultats obtenus.

Les consultants ont analysé en particulier la pertinence, l'efficacité, l'efficacité, la durabilité et l'impact potentiel du projet, sans perdre de vue l'équité vis-à-vis des femmes, des enfants et des peuples autochtones, éléments vulnérables des populations locales bénéficiaires. Lors de l'atelier de formation méthodologique les consultants ont élaboré une matrice d'évaluation (annexe 10). Ensuite, à partir de cette matrice et du cadre logique du projet, les consultants ont rédigé un plan de travail (annexe 11). Enfin, à partir de cette matrice et du plan de travail, ils ont réalisé des questionnaires adaptés aux différents interlocuteurs (équipe du projet, communautés locales, ONG, PME, PMEF, administrations et responsables politiques). D'autre part, une question complémentaire relative à « l'Évaluation stratégique du rôle et des activités de la FAO dans la foresterie » a été ajoutée au Mandat de l'évaluation à mi-parcours (annexe 3). Cette question complémentaire sera évoquée au chapitre VIII du présent document.

Les facteurs favorables à une bonne évaluation ont été :

- i. L'appui constant et total apporté par les équipes du projet aussi bien au niveau sous régional qu'au niveau de chacun des pays concernés ;
- ii. L'appui du personnel du bureau sous régional à Libreville et des représentations de la FAO dans les pays ;
- iii. L'appui significatif du bureau de l'évaluation de la FAO (OED) ;
- iv. La bonne organisation logistique de la mission malgré l'éclatement géographique du projet et la précipitation du calendrier de la mission ;
- v. L'abondante documentation mise à la disposition de la mission.

A l'opposé, un certain nombre de facteurs défavorables ont été notés, dont :

- i. L'évaluation a été faite trop tard pour jouer pleinement son rôle d'évaluation à mi-parcours ;
- ii. L'évaluation a été faite trop tôt par rapport aux activités de terrain qui avaient à peine démarré lors du passage de la mission ;
- iii. En conséquence, au moment de l'évaluation, les opérations de terrain étaient trop récentes (et même parfois, pas encore réalisées) pour évaluer de façon valable les changements ;
- iv. Étant donné l'éclatement géographique du projet, la distribution des sites du projet dans des zones reculées, les temps de trajet pour rejoindre ces sites, le calendrier resserré de la mission, peu de temps a été accordé au travail de terrain lors de l'évaluation.

Ces difficultés peuvent être illustrées par la modification de dernière minute du calendrier de mission. Il était initialement prévu que l'évaluation se déroule en trois phases : i) la phase d'analyse nationale par les Consultants nationaux qui inclut la visite des sites pilotes dans les pays et la rédaction d'une première ébauche des rapports nationaux ; ii) la mission sur le terrain du Consultant international, y compris la visite d'un des deux sites pilotes dans chaque pays, et ; iii) celle de rédaction du rapport d'évaluation. En fait, la Consultante nationale du Gabon a découvert les deux sites pilotes de son pays en compagnie du Consultant international. Au Congo, le Consultant national n'a pu visiter qu'un seul site pilote avant la venue du Consultant international. Enfin, en République centrafricaine, le Consultant national n'a pu visiter qu'un seul site pilote avant la venue du Consultant international, site qu'il a à nouveau visité en sa compagnie. En effet, pour des raisons de sécurité, seul le site de la Lobaye était accessible. Aucun entretien n'a pu être organisé avec les parties prenantes du site de l'Ouham car il n'a même pas été possible de les faire venir à Bangui pour ces mêmes raisons de sécurité. En résumé, la mission d'évaluation n'a pu consacrer que peu de temps aux visites de terrain. Par exemple, une fois déduits les temps de trajet, le Consultant international a passé moins de 7 jours sur les quatre sites pilotes qu'il a visités (voir annexe 7).

Ces contraintes ont conduit l'équipe d'évaluation à concevoir une étude fondée sur des méthodes qualitatives comprenant des entretiens de groupe et individuels d'une part avec les membres de l'équipe du projet et avec le personnel concerné de la FAO, et d'autre part avec les membres concernés du personnel des organismes sous régionaux (ex : Secrétariat exécutif de la COMIFAC, Sous groupe de travail sur les PFNL, etc.), les fonctionnaires des Ministères concernés, les représentants au niveau local de ces Ministères, les fonctionnaires de l'administration territoriale (Préfets, Sous préfets, Maires, etc.), le personnel des ONG partenaires, les représentants des populations (Chefs de village, etc.), les membres d'associations, de coopératives et autres groupements préexistants, les parties prenantes du secteur des PFNL (acheteurs, transporteurs, artisans, industriels, distributeurs et exportateurs) et les membres des groupements constitués à l'incitation du projet.

L'outil principal de collecte des données est constitué par les guides d'entretien préparés par les consultants nationaux. Des entretiens ont eu lieu au niveau sous régional (Yaoundé, Cameroun et Libreville, Gabon), au niveau national dans les capitales de chacun des pays concernés (Libreville Gabon, Brazzaville, Congo et Bangui, République centrafricaine) et au niveau local dans différents villages des cinq sites visités (Estuaire et Woleu-Ntem pour le Gabon, Madingo-Kayes et Abala pour le Congo, et la Lobaye pour la République centrafricaine). Le deuxième outil de collecte des données était constitué par une visite des travaux physiques réalisés par les groupements. En complément de ces travaux de terrain, les documents produits ou rassemblés par le projet ont été passés en revue ainsi que d'autres documents récoltés par la mission (voir annexes 2 et 9).

Si l'on considère que dans les cinq zones d'activité du projet visitées les groupements étaient encore en cours de constitution lors de la mission d'évaluation, les personnes interviewées ne sont peut-être pas aussi représentatives de l'ensemble des parties prenantes qu'il aurait été souhaitable. De plus, un biais est apparu dans la sélection des interlocuteurs au niveau local car ils ont été identifiés par l'équipe du projet et par les ONG locales. Cependant, en raison du temps consacré aux trajets entre les capitales et les sites pilotes, et en raison des contraintes de calendrier, l'équipe d'évaluation considère que ce panel d'interlocuteurs est le meilleur qui puisse être obtenu dans le temps imparti.

Les informations qualitatives obtenues lors de ces entretiens ont été traitées par analyse de leurs contenus, validées par recoupements internes (comparaison entre les déclarations des interlocuteurs appartenant à des groupes institutionnels, sociaux et géographiques différents) et par recoupements externes avec les sources écrites par le projet et les autres sources hors projet récoltées aux niveaux sous régional, national et local. Lorsque cela était possible, une analyse quantitative des données de suivi a été réalisée par des statistiques descriptives simples ou par de simples calculs de coût-efficacité.

En rédigeant ce rapport, les informations récoltées ont été organisées (autant que possible) selon le plan OED des rapports d'évaluation à mi-parcours en suivant la liste des questions d'évaluation (bien que quelques modifications aient été apportées pour plus de cohérence et de continuité du récit). Chaque Consultant national a rédigé son rapport sous la supervision du Consultant international, chef de l'équipe de l'évaluation. Le rapport final a été écrit par le Consultant international, sous la supervision du Bureau de l'évaluation (OED) de la FAO.

II. Analyse des objectifs et de la conception du projet

A. Origines et justification du projet

Ce projet a été conçu en réponse à une requête faite par la COMIFAC et les gouvernements des pays membres. Cette requête a été réitérée à la FAO et détaillée par la suite lors de l'atelier d'évaluation finale du projet GCP/RAF/398/GER, tenu à Douala les 3 et 4 juin 2008. Les participants à cet atelier, dont les représentants du Secrétariat exécutif de la COMIFAC et des six pays couverts par ce projet sous régional (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République démocratique du Congo et République centrafricaine), ont évalué positivement l'impact du projet GCP/RAF/398/GER sur leur pays.

A noter qu'un deuxième projet a été proposé lors de cet atelier : « Renforcer la contribution des produits forestiers non ligneux à la sécurité alimentaire en Afrique centrale ». Il concerne les cinq autres pays membres de la COMIFAC qui n'ont pas encore bénéficié des projets précédents (Burundi, Guinée équatoriale, Rwanda, São-Tomé-et-Principe et Tchad). Ce deuxième projet, dont le document a été élaboré par le projet GCP/RAF/441/GER en collaboration avec les gouvernements concernés et la COMIFAC, et dont le financement vient d'être approuvé par la Banque africaine de développement (BAD) dans le cadre du Fonds pour les forêts du Bassin du Congo (FFBC), n'a pas encore démarré.

C'est dans le cadre du projet GCP/RAF/398/GER que la FAO, en collaboration avec les six pays membres de la COMIFAC couverts par le projet GCP/RAF/398/GER, avec la GIZ (GTZ, à l'époque) et avec les partenaires d'Afrique centrale, a développé des Directives pour stimuler le développement commercial des PFNL et promouvoir l'intégration et le commerce régionaux des PFNL. Ces Directives ont été approuvées par la COMIFAC, revues selon la stratégie de son Plan de Convergence et recommandées sous le nom de « Directives sous-régionales relatives à la gestion durable des produits forestiers non ligneux d'origine végétale en Afrique centrale ».

Les Directives sous-régionales proposent une base commune que les pays de la COMIFAC peuvent maintenant utiliser comme modèle de meilleure réglementation de l'utilisation des PFNL dans leur cadre politique, législatif, fiscal et institutionnel national. Elles soulignent aussi la contribution des PFNL au renforcement durable de la sécurité alimentaire pour tous et pour réellement mettre en place le droit à l'alimentation. Tous les pays membres de la COMIFAC ont besoin d'une assistance pour adapter les Directives sous-régionales sur les PFNL dans leurs législations et politiques nationales.

Le projet GCP/RAF/441/GER se propose de mettre en pratique cette approche selon les différentes situations écologiques et sociales, afin que des ajustements puissent être proposés aux gouvernements sur la base des expériences acquises sur les sites pilotes des pays participants pour rédiger/améliorer leurs législations nationales avec l'élaboration/l'amélioration de leurs textes d'application correspondants. Les résultats acquis dans chacun des trois pays participant au projet devront être diffusés au niveau sous régional pour faire bénéficier l'ensemble des 10 pays de la COMIFAC de cette expérience.

B. Choix du maître d'œuvre

Le projet doit contribuer à la réduction de la pauvreté, à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à la gestion durable des forêts en aidant les populations locales à mieux valoriser les PFNL tout en assurant la conservation des plantes fournissant ces produits. Il doit également contribuer à perfectionner les politiques et législations forestières relatives aux PFNL afin de développer un environnement favorable pour les petites entreprises et instaurer un cadre qui garantisse l'accès des populations locales aux ressources et aux marchés. La COMIFAC et les Gouvernements des pays membres ont recherché l'organisme capable de mettre en œuvre ce projet et réunissant l'ensemble des compétences nécessaires.

Depuis sa création la FAO assure dans le cadre de son programme normatif, un suivi technique et scientifique en recueillant et créant les informations nécessaires, puis transforme ces savoirs en action grâce aux conseils techniques qu'elle prodigue aux gouvernements et à la conception et à la mise en œuvre de projets de développement. Dès 1991 la FAO s'est dotée d'un Programme de « Promotion et développement des produits forestiers non ligneux (PFNL) ». Ce Programme est devenu la référence en ce qui concerne les informations sur les PFNL. La FAO a acquis ces connaissances notamment au travers des projets GCP/INT/679/EC « Collecte et analyse de données pour l'aménagement durable des forêts dans les pays ACP : Joindre les efforts nationaux et internationaux » et GCP/RAF/354/EC « Programme d'aménagement durable des forêts des pays africains de l'ACP ».

L'Organisation a mis en œuvre différents projets sur les PFNL dans la sous région dont : TCP/CMR/2905 « Appui institutionnel et gestion durable des produits forestiers non ligneux afin de maximiser la contribution des PFNL au développement socioéconomique du Cameroun », GCP/RAF/398/GER: « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion et l'utilisation durable des produits forestiers non ligneux (PFNL) » et GCP/RAF/408/EC: « Mobilisation et renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises impliquées dans les filières des produits forestiers non ligneux en Afrique centrale ». Bien que d'autres organismes interviennent dans le domaine des PFNL en Afrique centrale, la FAO est considérée comme l'Organisation apportant le plus à ce secteur dans la sous région (voir chapitre VII).

Par leur choix, la COMIFAC et les pays membres ont fait bénéficier le projet GCP/RAF/441/GER de la mémoire institutionnelle et de la compétence de la FAO, mais aussi de ses structures et de leur répartition géographique. En effet, le projet doit intervenir au niveau sous régional, au niveau national et au niveau local et s'est organisé en conséquence. Le projet peut bénéficier de l'appui administratif de la FAO depuis son Siège à Rome et depuis son Bureau sous régional (à Libreville, Gabon), mais surtout d'un appui administratif rapproché grâce à ses Représentations à Yaoundé (Cameroun), Libreville (Gabon), Brazzaville (Congo) et Bangui (République centrafricaine). Enfin l'appui technique est apporté depuis le Siège à Rome, depuis le Bureau sous régional à Libreville ainsi que grâce aux capacités de la FAO à recruter des experts.

De plus, ce projet entre pleinement dans le mandat de la FAO (améliorer les niveaux de nutrition, les sources de revenus et la qualité de vie des populations rurales tout en assurant une gestion durable des ressources naturelles et la protection de l'environnement).

C. Pertinence

Les justifications évoquées par les concepteurs du projet sont pertinentes et découlent du contexte exposé au chapitre I.

Le document de projet, ainsi que de nombreux autres documents soulignent l'importance en Afrique centrale des PFNL comme source d'aliments et de matières premières pour les communautés car outre l'alimentation, ils leur permettent de générer des activités et des revenus. Ils contribuent donc à améliorer leurs moyens d'existence et à assurer leur sécurité alimentaire et leur droit à l'alimentation.

Cependant, les principales espèces fournissant les PFNL se réduisent progressivement aggravant l'insécurité alimentaire des populations rurales pauvres dont les moyens d'existence dépendent du libre accès à la forêt pour les récolter. Une lecture permissive de la législation existante relative à l'accès aux PFNL à des fins de subsistance permet une certaine sécurité alimentaire.

Une législation plus équitable, une lecture plus réaliste des droits de subsistance et une réduction des barrières à la commercialisation légale des PFNL restent nécessaires. L'utilisation commerciale non contrôlée est souvent la principale raison de collecte excessive des PFNL conduisant à leur extinction ce qui limite graduellement l'accès des ménages les plus pauvres aux ressources forestières nécessaires pour leur subsistance. Les problèmes fonciers, le manque de législation en matière d'utilisation commerciale des PFNL et la pauvreté rurale sont les causes les plus fortes de dégradation des ressources forestières.

Le premier problème identifié par les concepteurs du projet, à savoir : « *Les droits fonciers et la législation gouvernant l'exploitation commerciale des PFNL sont inadéquats ou n'existent pas* »⁶ est réel et la réponse apportée par le projet est adéquate. En effet, ce projet est conçu pour fournir aux gouvernements les procédures de mise en œuvre nécessaires pour ajuster et introduire les Directives sous-régionales de la COMIFAC sur les PFNL dans leurs politiques et législations nationales sur les forêts et la sécurité alimentaire. De plus, il entend renforcer les capacités institutionnelles d'utilisation commerciale des PFNL par les petites et moyennes entreprises forestières (PMEF) mais aussi par les populations pauvres et ceux qui souffrent d'insécurité alimentaire sur les sites pilotes sélectionnés dans les trois pays.

Le deuxième problème identifié est également pertinent : « *Les capacités des communautés dépendant des forêts à les gérer efficacement et à commercialiser les PFNL de manière profitable et durable sont limitées* »². Des études antérieures au projet avaient démontré les capacités des communautés et des familles rurales de contrôler l'exploitation des ressources forestières et l'utilisation des PFNL aussi bien à des fins de subsistance que commerciales pourvu qu'un cadre juridique approprié soit établi. La formation des populations par les agences gouvernementales et les ONG est nécessaire. L'abilité des communautés rurales à participer vraiment et efficacement à la gestion des forêts, au développement d'entreprises de PFNL et au processus de formulation politique sera renforcée grâce à leur participation et au respect des droits.

Le manque d'information et de connaissances techniques sur les PFNL au niveau des acteurs de base est le troisième problème identifié par les concepteurs du projet : « *Le potentiel pour accroître la production et l'utilisation durable équitable au niveau social des aliments, des biens et services forestiers n'est pas valorisé en raison du manque d'information de base et de connaissances techniques* »². En effet, la gestion des PFNL est une opération complexe qui requiert des capacités techniques et managériales des différents partenaires du secteur PFNL proprement dit, mais aussi des autres secteurs concernés. Des expériences de gestion participative des ressources naturelles sont en cours. Bien qu'il existe d'importantes sources d'information de base et de connaissances techniques sur la gestion et la commercialisation des principaux PFNL, elles sont insuffisamment diffusées. Il est nécessaire de collecter, analyser toutes ces expériences et ces informations (y compris les connaissances qui existent au niveau local) et de les diffuser à toutes les parties prenantes. Il est particulièrement nécessaire que cette information soit facilement accessible et soit compréhensible pour les populations rurales afin de renforcer leurs capacités et accroître les bénéfices économiques qui peuvent être réalisés.

⁶ Les phrases en italiques, encadrées de guillemets, sont extraites du document de projet

D. Cohérence des objectifs

Le document de projet indique deux objectifs principaux à long terme que le projet doit contribuer à atteindre :

- a) Une meilleure conservation et gestion des ressources en PFNL par le biais d'une participation active et la responsabilisation des parties prenantes grâce à l'application d'un cadre juridique amélioré;
- b) Accroissement des moyens d'existence et du niveau de sécurité alimentaire des ménages dépendants des forêts, en particulier des groupes les plus vulnérables, grâce à la réalisation des principes du droit à l'alimentation et au développement de petites entreprises viables économiquement.

Cette contribution aux deux objectifs généraux à long terme ci-dessus est également conforme aux objectifs de développement des Programmes forestiers nationaux et d'action environnementale des trois pays participants qui peuvent se résumer ainsi (avec parfois des accentuations plus ou moins fortes sur l'un ou l'autre point en fonction des situations nationales) :

- Créer des emplois ;
- Impliquer les communautés rurales et la société civile dans la gestion des ressources naturelles ;
- Améliorer l'efficacité économique et les bénéfices sociaux que l'exploitation des ressources naturelles apporte à la collectivité nationale de façon durable et en préservant la valeur des écosystèmes naturels pour l'humanité ;
- Améliorer la rentabilité des entreprises des secteurs concernés ;
- Promouvoir l'entrepreneuriat national et le transfert de technologie ;
- Valoriser les produits forestiers autres que le bois;
- Conserver les écosystèmes et la biodiversité ;
- Définir des programmes de formation, de perfectionnement et de recyclage adaptés;
- Réaliser des inventaires et aménager les ressources forestières en vue d'une meilleure connaissance du patrimoine forestier;
- Accroître les recettes budgétaires de l'état et en redistribuer une partie aux entités locales.

Les objectifs généraux du projet sont aussi conformes à ceux des agences régionales (COMIFAC, CEFDHAC), ainsi que ceux des initiatives internationales (Partenariat forestier du Bassin du Congo). Tous les pays de la sous-région doivent procéder à des améliorations institutionnelles dans les domaines suivants :

- Intervention des populations rurales et des autres parties prenantes dans la planification, la gestion et l'utilisation des ressources forestières;
- Liaison des programmes de développement forestier avec les programmes de développement socioéconomique en général ou de développement rural en particulier;
- Promotion et transformation industrielle des produits forestiers;
- Promotion de réseaux et de forums pour des échanges techniques et scientifiques;
- Mécanismes de financement durables pour le développement forestier;

- Inventaires forestiers nationaux et collecte de données sur les forêts;
- Éducation et recherche forestières.

Ils s'inscrivent dans les axes stratégiques du Plan de convergence de la COMIFAC :

- N°1 : harmonisation des politiques forestières et fiscales ;
- N°2 : connaissance de la ressource ;
- N°3 : aménagement des écosystèmes et reboisement ;
- N°4 : conservation de la diversité biologique ;
- N°5 : valorisation durable des ressources forestières ;
- N°6 : développement des activités alternatives et réduction de la pauvreté ;
- N°7 : renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation ;
- N°8 : recherche/développement ;
- N°9 : développement des mécanismes de financement, et ;
- N°10 : coopération régionale et partenariats.

Le projet contribuera de plus aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) suivants dont la déclaration se réfère fortement aux droits de l'homme:

- OMD 1: éradiquer la pauvreté extrême et la faim;
- OMD 3: promouvoir l'égalité des genres et donner plus de pouvoir aux femmes;
- OMD 7: assurer la durabilité environnementale;
- OMD 8: développer un partenariat international/régional pour le développement.

Le projet est conforme à la vision de la FAO et contribue à des degrés divers aux objectifs mondiaux, stratégiques et fonctionnels énoncés dans le cadre stratégique de la FAO 2010–2019 ainsi qu'aux fonctions essentielles de la FAO (voir encadré page suivante).

Par contre, le cadre logique initial (inclus dans le document de projet) présentait des lacunes. Par exemple, il ne comportait pas d'objectifs spécifiques et les indicateurs n'étaient pas tous « spécifiques, mesurables, accessibles, réalistes ou temporellement définis » (SMART). Le 4 février 2011, l'équipe de coordination du projet a présenté au Premier Comité de pilotage réuni à Libreville (Gabon), les difficultés qu'elle a rencontrées, du fait de ces lacunes, dans le suivi et l'évaluation des activités réalisées. Le Comité de pilotage a recommandé d'« amender le cadre logique du projet lors de la revue à mi-parcours ». Le cadre logique a été révisé par la Coordination régionale et cette nouvelle version révisée (annexe 4) a été approuvée par le bailleur de fonds en juillet 2011. Les changements ont surtout porté sur :

- L'harmonisation du cadre du projet (Section 3 du document de projet) et du cadre logique (annexe 2 du document de projet) ;
- L'utilisation de termes appropriés pour les différents niveaux du cadre logique ;
- La reformulation des indicateurs et l'introduction de repères temporels d'exécution des activités ou d'obtention des produits (fin de la première année du projet : septembre 2010 ; fin de la deuxième année du projet : septembre 2011 ; fin du projet : septembre 2012).

Encadré : Extrait du Cadre stratégique de la FAO 2010–2019

La vision de la FAO est celle d'un monde libéré de la faim et de la malnutrition, dans lequel l'alimentation et l'agriculture contribuent à améliorer le niveau de vie des populations, notamment des plus pauvres, et cela de manière durable en termes économiques, sociaux et environnementaux.

Objectifs mondiaux

- a) Réduire le nombre absolu de personnes souffrant de la faim et bâtir progressivement un monde offrant à tous la possibilité de disposer à tout moment d'une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active ;
- b) Éliminer la pauvreté et favoriser le progrès social et économique pour tous en augmentant la production alimentaire, en favorisant le développement rural et en pérennisant les moyens d'existence ;
- c) Gérer et utiliser de manière durable les ressources naturelles, y compris la terre, l'eau, l'air, le climat et les ressources génétiques, au profit des générations présentes et futures.

Objectifs stratégiques

- a) Intensification durable de la production agricole ;
- b) Accroissement de la production animale durable ;
- c) Gestion et utilisation durable des ressources halieutiques et aquacoles ;
- d) Amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments à tous les stades de la filière alimentaire ;
- e) Gestion durable des forêts et des arbres ;
- f) Gestion durable des terres, des eaux et des ressources génétiques et réponses améliorées aux défis mondiaux liés à l'environnement ayant une incidence sur l'alimentation et l'agriculture ;
- g) Environnement porteur pour les marchés afin d'améliorer les moyens d'existence ;
- h) Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition ;
- i. Amélioration de la préparation et de la réaction aux menaces et baux situations d'urgence ayant une incidence sur l'alimentation et l'agriculture ;
- i) Équité hommes-femmes pour l'accès aux ressources, aux biens, aux services et à la prise de décision dans les zones rurales ;
- j) Accroissement et amélioration de l'efficacité des investissements publics et privés dans l'agriculture et le développement rural.

Objectifs fonctionnels

- a) Collaboration efficace avec les États Membres et les parties prenantes ;
- b) Administration efficiente et efficace.

Fonctions essentielles

- a) Suivi et évaluation des tendances et perspectives à moyen et à long termes ;
- b) Collecte et fourniture d'informations, connaissances et statistiques ;
- c) Élaboration d'instruments internationaux et de normes ;
- d) Options et avis en matière de politique et de législation ;
- e) Appui technique au transfert de technologies et au renforcement des capacités ;
- f) Sensibilisation et communication ;
- g) Interdisciplinarité et innovation ;
- h) Partenariats et alliances là où une action conjointe est nécessaire.

Le cadre logique révisé indique un objectif spécifique (sous le nom d'effet direct en version française et outcome en version anglaise) et six produits (outputs).

Effet direct : Un cadre conceptuel basé sur les principes des droits de l'homme, du droit à l'alimentation et de la gestion durable des forêts est élaboré, accepté, et appliqué au niveau régional par la COMIFAC, au niveau national par les gouvernements du Congo, du Gabon et de la RCA et au niveau local par les communautés des sites pilotes du projet.

Produit 1 : La Boîte à outils sur les PFNL, la sécurité alimentaire et le droit à l'alimentation est élaborée et son développement documenté

Produit 2 : Les acteurs principaux (COMIFAC, agences gouvernementales, partenaires, membres des associations/ PMEF et ONG) sont informés, sensibilisés et formés sur le cadre conceptuel et connaissent l'importance des produits forestiers non ligneux.

Produit 3 : Les cadres juridiques nationaux au Congo, Gabon et en RCA intègrent les recommandations des Directives PFNL de la COMIFAC, prennent en compte le droit à l'alimentation et adhèrent aux principes des droits de l'homme.

Produit 4 : Les stratégies nationales et les plans d'actions pour le développement du secteur PFNL au Gabon et en RCA sont élaborés de manière participative et intersectorielle.

Produit 5 : Les outils et procédures de gestion participative et durable des PFNL en faveur des communautés sur les sites pilotes sont développés et testés.

Produit 6 : Les capacités des institutions forestières et des acteurs impliqués dans les filières PFNL sont renforcées pour gérer et utiliser des PFNL d'une manière durable et profitable.

Tous ces produits sont complémentaires et cohérents. L'effet direct escompté et les produits sont réalistes.

E. Conception du Projet

Ciblage :

Les bénéficiaires principaux du projet sont les communautés rurales vivant près ou dans les forêts. Celles-ci doivent bénéficier de meilleurs droits d'accès pour récolter des aliments dans la forêt et d'une législation en faveur de la commercialisation des produits. Une attention spécifique est accordée aux populations les plus vulnérables, en particulier les femmes, les enfants et les peuples autochtones qui voient leurs droits à l'alimentation menacés et plus généralement aux ménages qui souffrent d'insécurité alimentaire. Sur les sites pilotes du projet, les familles bénéficieront des activités du projet, en particulier de formations techniques, de formations en gestion et de soutien au développement d'entreprises de PFNL.

Les autres bénéficiaires directs du projet sont le processus de la COMIFAC, le personnel de son Secrétariat exécutif et les agences gouvernementales des pays participants. Certaines ONG ont acquis, à travers différents projets, dont ceux mis en œuvre par la FAO, une expérience considérable ces dernières années dans l'amélioration des moyens d'existence et la gestion communautaire des ressources naturelles. Le projet se propose de passer en revue les expériences acquises et de soutenir ces ONG pour assurer que des activités participatives soient développées sur le terrain avec les communautés locales et pour renforcer et formaliser leur collaboration avec les institutions gouvernementales. Le projet entend appuyer les associations de droits de l'homme dans leurs revendications des droits à l'alimentation en renforçant leurs capacités à revendiquer ce droit et résoudre les problèmes de communication entre la déclaration des droits au niveau des villages et les réponses du gouvernement au niveau régional et national.

Les bénéficiaires identifiés par le document de projet sont effectivement les bénéficiaires ultimes du projet. Les autres groupes économiques et sociaux impactés sont les acteurs des chaînes commerciales (acheteurs, transporteurs, transformateurs, distributeurs et exportateurs de PFNL et produits dérivés). Ces filières, le plus souvent informelles, seront soumises à de nouvelles contraintes, mais bénéficieront en contrepartie d'une reconnaissance formelle de la part de la société (fournisseurs, clientèle et administration) et surtout d'une sécurisation de leurs activités.

Conception et montage institutionnel :

La sensibilisation, la mobilisation, l'engagement des populations dans les activités proposées par le projet sont des tâches qui demandent une durée d'action suffisante. De plus, la consolidation des acquis et leur appropriation par toutes les parties prenantes du secteur des PFNL et des autres secteurs concernés, nécessaires pour assurer leur durabilité après la fin du projet, imposent une durée d'action la plus longue possible. La durée prévue du projet (trois ans) peut sembler trop courte pour assurer la totalité du cycle partant de l'information de la population et des parties prenantes à tous les niveaux jusqu'à l'appropriation du nouveau concept, du nouveau contexte et la pérennisation des nouvelles activités, en passant par leur sensibilisation, leur mobilisation et leur engagement. Cependant, une durée de trois ans a semblé suffisante aux concepteurs de ce projet car il fait suite à une série de projets aux objectifs similaires (TCP/CMR/2905, GCP/RAF/398/GER et GCP/RAF/408/EC) dont il bénéficie des acquis et de l'expérience. En réalité, les retards dans la mise en œuvre des activités sur les sites pilotes, constatés par la mission d'évaluation à mi-parcours, rendent peu plausibles l'appropriation réelle des acquis à la date de clôture du projet et leur durabilité à moyen et long termes.

Le projet agit à trois niveaux :

- **Au niveau sous régional**, il assiste la COMIFAC et collabore étroitement avec son Secrétariat exécutif ainsi qu'avec d'autres institutions internationales partenaires, pour promouvoir les PFNL et leur rôle dans la sécurité alimentaire dans l'ensemble de la sous région et en particulier dans les trois pays bénéficiaires. Pour ce faire, l'Unité de gestion du projet (UGP), appelée également Coordination sous régionale du projet (CRP), est localisée à Yaoundé au Cameroun à proximité du siège le Secrétariat exécutif de la COMIFAC. La CRP est hébergée dans les locaux occupés autrefois par le projet GCP/RAF/398/GER et partagés avec le projet GCP/RAF/408/EC jusqu'à la clôture de ce dernier. Cette cohabitation a facilité une étroite coopération entre les projets GCP/RAF/441/GER et GCP/RAF/408/EC qui, grâce à des interactions quotidiennes de leurs personnels, ont pu développer une synergie bénéfique. De plus, d'importantes économies ont été réalisées grâce au partage de structures et à la mise en commun du personnel et des équipements (y compris l'utilisation des équipements et des fournitures de bureau du projet GCP/RAF/398/GER). Le projet GCP/RAF/441/GER bénéficie également de l'abondante documentation collectée par les projets qui l'ont précédé dans ces locaux.
- **Au niveau national**, le projet a mis en place une unité de coordination dans chacun des pays (Congo, Gabon, République centrafricaine). Ces unités, appelées « Coordination nationale du projet » (la CNP) sont composées chacune d'un Coordonnateur national de projet (le CNP) financé par le projet et d'un Point focal national (PFN) proposé par l'agence de contrepartie nationale (c'est-à-dire par le ministère en charge des forêts), et représentant du gouvernement dans le projet. Le PFN, qui perçoit du projet des indemnités en plus de son salaire versé par l'agence de contrepartie, doit fournir une orientation, une supervision et une coordination globale pour la mise en œuvre des activités du projet dans le pays. L'agence de contrepartie nationale doit pourvoir la CNP d'un bureau équipé et du soutien d'un

secrétariat. Le binôme (CNP + PFN) doit fonctionner en synergie, leurs activités respectives étant complémentaires. Cependant la mission d'évaluation a constaté qu'il s'établissait dans certains cas une hiérarchisation d'autorité entre CNP et PFN, conduisant à des difficultés de fonctionnement du projet.

- **Au niveau local**, les sites pilotes ont été identifiés par le CNP et le PFN avec l'appui du gouvernement et les conseils techniques de la CRP. Sur chaque site pilote, le projet s'appuie sur les structures administratives locales (Préfectures, sous préfectures, mairies), les représentants locaux des services techniques des ministères concernés (eaux et forêts, agriculture), les ONG et les projets en cours dans le site. Le projet a rencontré des difficultés dans l'organisation des populations rurales en groupements, notamment dans le recrutement de consultants locaux ou dans la passation de contrats avec des ONG, entraînant des retards importants dans la réalisation concrète des activités sur le terrain.

Un appui administratif important et constant est fourni par le Bureau sous régional de la FAO (SFC) à Libreville (Gabon) et par les Représentations de l'Organisation (FAOR) dans les quatre pays où sont distribuées les équipes et les activités du projet. L'appui technique est fourni par le personnel de l'Unité chef de file (LTU) au siège (Rome) et au Bureau sous régional (SFC). La planification, la mise en œuvre et le suivi des activités du projet sont réalisées en partenariat étroit avec le Secrétariat exécutif de la COMIFAC, avec les gouvernements participants, les services de la FAO, le Gouvernement allemand et leurs représentations dans la région, associés à un large éventail d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux actifs dans la région sur les thèmes importants pour le projet.

Un Comité de pilotage du projet (au niveau régional) et trois Comités consultatifs nationaux (un par pays), constitués des représentants des principales parties prenantes du projet, fournissent une orientation générale au projet.

Structure du projet :

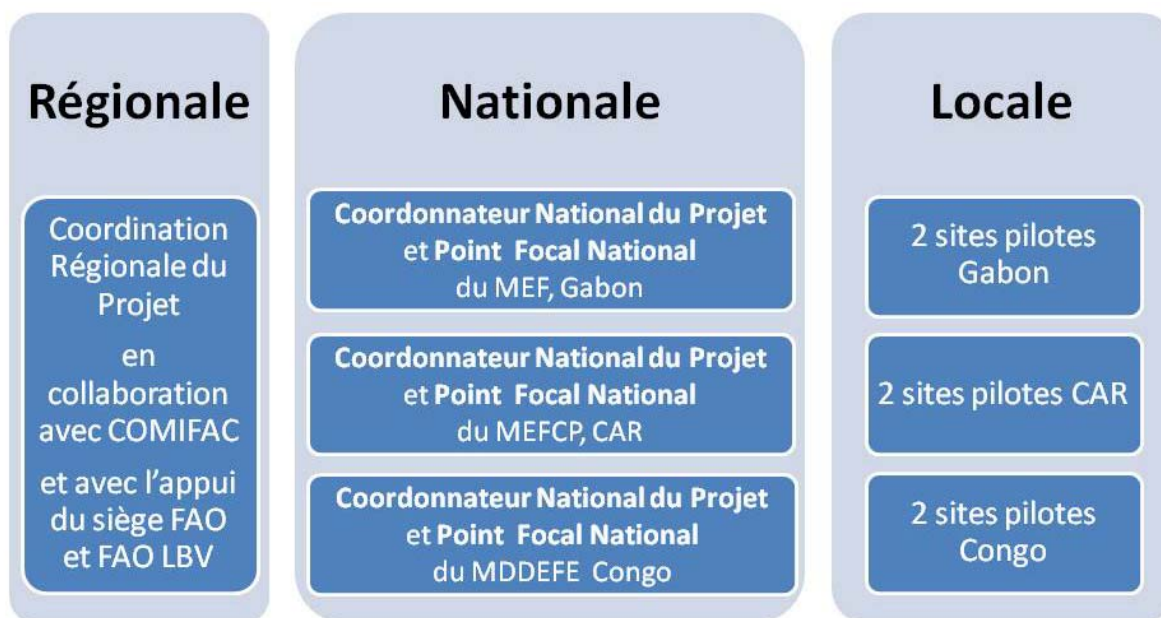


Figure 1 : Tableau extrait de la présentation du 11/01/2012 de M. Ousseynou Ndoye, CTP du projet

Equipe du projet :

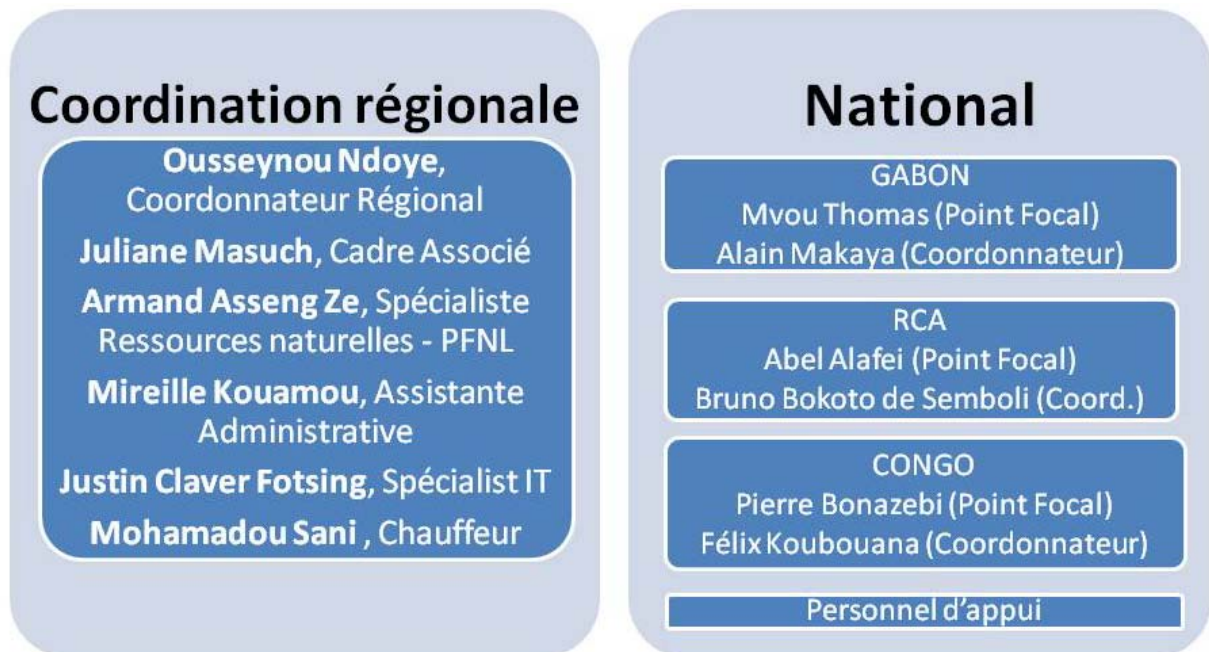


Figure 2 : Tableau extrait de la présentation du 11/01/2012 de M. Ousseynou Ndoye, CTP du projet En date du 18 mai 2012.

NB : M. Thomas Mvou, Point focal du Gabon a été remplacé par M. Gildas Ngokouba Amégée Kokou, Directeur de la valorisation des produits forestiers autres que le bois d'œuvre (DVPFABO)

Cette structure semble la mieux adaptée aux objectifs que le projet veut atteindre et aux activités qu'il entreprend.

III. Analyse de la mise en œuvre, de l'efficacité et de la gestion

Lorsqu'elle a accédé à la documentation du projet, aux articles de presse consacrés au projet et effectué les visites des sites pilotes, la mission d'évaluation à mi-parcours a été impressionnée par la quantité de documents produite, par la qualité de sa communication vers le grand public et par la mobilisation des populations cibles. Ces acquis sont indéniables, mais une analyse plus attentive de l'exécution budgétaire, du taux de réalisation des activités et des résultats obtenus à la date de l'évaluation par rapport aux échéances prévues pour leur obtention, permet de mettre en évidence les difficultés (internes et externes) auxquelles a été confronté le projet.

A. Budget et dépenses

En 2009-2010 le projet a dépensé moins de 50% de la contribution budgétaire allouée pour la période (voir tableau ci-dessous) alors que le démarrage du projet correspond normalement à la phase d'équipement/investissement (d'où l'allocation relativement élevée pour cette période par rapport au budget total du projet). Différentes raisons peuvent expliquer cette faiblesse relative de la consommation budgétaire, comme par exemple le fait que le projet bénéficie des équipements des projets précédents et de synergies avec le projet GCP/RAF/408/EC, ainsi qu'avec d'autres projets de la FAO (mutualisation des ressources). Mais cela peut aussi traduire un démarrage lent des activités du projet. C'est effectivement ce qui a été constaté par le Comité de pilotage réuni à Libreville le 4 février 2011 :

« L'état d'avancement du projet est relativement faible au niveau des sites pilotes en raison notamment du démarrage tardif des activités au niveau des composantes nationales et du retard lié à la finalisation des études de base »

Budget 2009-2010

Project No./Symbol:		GCP/RAF/441/GER				Oracle Code: TFDE110009342	
Budget Holder							
Name:		Lamourdia					
Organizational Code:		THIOBIANO					
		SFCDD					
Description	Account	Gabon	Cameroun	Congo	RCA	Total	
Contributions Received						2,186,211	
Staff Costs							
Salaries	5011	0	0	0	0	245,223	
General Service	5012	0	0	0	0	59,909	
Total/ Staff Costs		0	0	0	0	1,881,079	
All Costs						305,132	
Consultants	5013	70,387	16,420	28,672	26,582	142,061	
Contracts	5014	2,970	440	7,620	792	11,822	
Locally Contracted Labour/Overtime	5020	10,019	2,577	4,850	4,762	22,208	
Travel	5021	106,242	24,624	25,845	8,042	164,753	
Training	5023	5,302	2,493	8,794	5,303	21,892	
Equipment							
Expendable	5024	807	3,820	3,398	949	8,974	
Non-expendable	5025	134,294	23,475	2,204	0	159,973	
Technical Support Services	5027					1,070	
General Operating Expenses	5028	21,149	31,158	12,555	3,352	68,214	
General Overhead Expenses	6400					2,379	
Chargebacks	6500					0	
Support Costs	5029					118,102	
Total Expenses		351,170	105,007	93,938	49,782	1,026,580	
Balance						1,159,631	

Figure 3 : Tableau extrait du rapport financier présenté le 21/02/2012 par M. Anicet Maganga (SFC), représentant l'Administrateur du budget du projet

La mission d'évaluation a constaté que des lenteurs et délais importants, voire des blocages sont apparus dans la chaîne de décision-exécution concernant l'appui administratif, ralentissant considérablement l'exécution du projet. L'appui technique s'est, quant à lui, déroulé normalement, et même s'il peut avoir subi des retards, souvent pour des raisons administratives, il a été efficace et de qualité.

En plus de ces causes principales, la méconnaissance par certains membres de l'équipe du projet au niveau des pays, des règles administratives de l'Organisation, par exemple pour les achats ou pour le passage de lettres d'accord peut entraîner des blocages de dossiers, des retards dans l'équipement, dans le recrutement local de consultants ou dans la mise en œuvre d'activités. Il est probable que toutes ces causes sont responsables à des degrés divers des retards constatés. La mission d'évaluation a constaté que si ce problème a été résolu au niveau de la CRP (stages de formation de l'assistante administrative aux procédures de la FAO en mars 2010 à Libreville, Gabon et en mars 2011 à Ankara, Turquie), il ne l'a pas été au niveau des CNP, qui, de plus, ne semblent toujours pas recevoir un appui administratif efficace en ce domaine. Il semble nécessaire que plusieurs membres du personnel de chacune des équipes composant la CRP et chacune des CNP soient formés aux procédures et règles administratives de l'Organisation.

A noter dans le tableau ci-dessus le budget relativement élevé consommé par le Gabon par rapport aux deux autres pays. Ceci est du notamment à l'imputation des voyages des consultants et des équipes du projet qui, bien que concernant tous les pays ont été pris en compte dans le budget Gabon car gérés par le Bureau sous régional (SFC), situé à Libreville. D'une façon générale, la mission d'évaluation à mi-parcours a recueilli, dans chacun des trois pays, plusieurs avis prétendant que le pays de l'interlocuteur était défavorisé budgétairement par rapport aux deux autres pays du projet.

Budget 2011

Project No./Symbol:		GCP/RAF/441/GER				Oracle Code: TFDE110009342	
Budget Holder		Lamourdia THIOBIANO					
Name:		SFCDD					
Organizational Code:							
Description	Account	Gabon	Cameroun	Congo	RCA	Total	
Contributions Received						1,028,807	
Staff Costs							
Salaries	5011	0	0	0	0	229,551	
General Service	5012	0	0	0	0	30,24E	
Total/ Staff Costs		0	0	0	0	769,008	
All Costs						259,79E	
Consultants	5013	83,801	24,497	32,311	29,343	169,952	
Contracts	5014	0	22,245	-502	0	21,74E	
Locally Contracted Labour/Overtime	5020	23,803	12,358	15,571	8,092	59,824	
Travel	5021	102,394	42,221	59,935	18,124	222,674	
Training	5023	34,651	0	18,700	38,765	92,11E	
Equipment							
Expendable	5024	11,002	6,072	6,899	12,754	36,727	
Non-expendable	5025	3,826	6,410	4,297	153	14,68E	
Technical Support Services	5027					5,664	
General Operating Expenses	5028	10,179	55,864	20,181	10,112	96,336	
General Overhead Expenses	6400					672	
Chargebacks	6500					0	
Support Costs	5029					127,425	
Total Expenses		269,656	169,667	157,392	117,343	1,107,618	
Balance						-78,811	

Figure 4 : Tableau extrait du rapport financier présenté le 21/02/2012 par M. Anicet Maganga (SFC), représentant l'Administrateur du budget du projet

La consommation budgétaire en 2011 est conforme aux prévisions (voir tableau ci-dessus). Elle correspond au niveau programmé des activités pour cette année et confirme le dynamisme du projet. Cependant, la mission d'évaluation a recueilli des critiques à l'encontre de la structure du projet et de la répartition géographique des équipes. Le Cameroun n'étant pas bénéficiaire du projet GCP/RAF/441/GER, certaines parties prenantes ont critiqué la localisation à Yaoundé de l'UGP et estimé que la coordination des activités du projet aurait été plus efficace si cette unité était installée dans la capitale de l'un des trois pays bénéficiaires. L'origine de ces critiques réside certainement dans les difficultés de communication internes rencontrées quotidiennement entre les CNP et la CRP.

Ces difficultés ont été constatées par la mission d'évaluation qui en a même rencontré lors de son exécution. Ces parties prenantes méconnaissent et sous-estiment les activités sous régionales du projet, les charges de travail qui en découlent et l'importance et la fréquence des interactions entre la CRP et le Secrétariat exécutif de la COMIFAC. Mais ces critiques confirment qu'une telle structure éclatée nécessite à la fois un bon système de communication et des règles assumées de délégation de certaines prises de décision au niveau des coordinations nationales pour éviter certains blocages et des pertes de temps inutiles. La mission d'évaluation a été surprise de constater l'excellente communication du projet en externe et la faiblesse de sa communication interne. Une grande partie de ces difficultés aurait pu être résolue par la publication d'une lettre périodique d'information adressée nommément à chacun des membres des parties prenantes (CRP ↔ COMIFAC, CRP ↔ CNP, CRP ↔ Pays, CNP ↔ Gouvernement et CRP ↔ représentants des populations locales cibles).

Lors de l'Atelier d'évaluation 2010-2011 et de planification des activités du projet en 2012 qui s'est tenu à Bangui du 20 au 22 février 2012, l'administrateur du Bureau sous régional de la FAO (SFC, Libreville) a présenté l'évolution de l'exécution budgétaire du projet. Il a mis en parallèle cette évolution avec les résultats acquis ou à acquérir à des échéances programmées. Il a reconnu l'entrée en puissance du projet en 2011 en regrettant la lenteur du démarrage en 2009-2010. Mais il a surtout souligné son inquiétude concernant les possibilités réelles d'obtention des résultats prévus avant la fin du projet. La mission d'évaluation pense que les résultats prévus peuvent être atteints avant la fin du projet, si toutefois les causes des retards et des blocages qui ont été identifiées sont levées. Par contre leur obtention tardive ne permettra pas, pour certains d'entre eux, leur appropriation par les parties prenantes et leur durabilité.

Le représentant de l'administrateur du Bureau sous régional a rappelé les règles de mise à disposition des tranches budgétaires par le bailleur de fonds et de préfinancement des activités par l'Organisation. Il a présenté deux hypothèses pour le budget 2012 (voir tableau ci-dessous) et demandé aux participants de prévoir deux planifications en fonction de chacune de ces hypothèses (Hypothèse 1 : fonctionnement du projet sur le budget acquis à la date de l'Atelier; hypothèse 2 : fonctionnement du projet après versement de l'intégralité de la dernière tranche budgétaire).

L'atelier s'est attaché à planifier les activités 2012 de façon à atteindre, si possible, l'ensemble des objectifs immédiats du projet. En effet, si de nombreux objectifs n'ont pas été atteints aux échéances programmées, ils sont, pour la plupart, à portée de main et devraient être atteints avant la fin normale du projet. Par contre la durabilité et l'appropriation de certains résultats, notamment ceux liés aux activités de terrain, ne seront probablement pas assurées en raison de l'exécution tardive de ces dernières.

Hypothèses budgétaires 2012

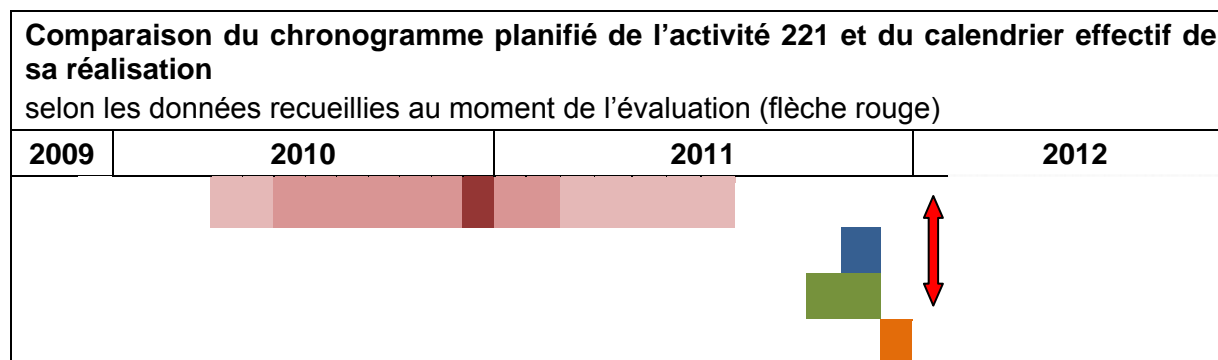
Project No./Symbol:		GCP/RAF/441/G	
Budget Holder		ER	TFDE110009342
Name:		Lamourdia	
Organizational Code:		THIOBIANO	
		SFCDD	
Description	Account	H1 2012	H2 2012
Contributions Received		1,080,820	1,708,072
Staff Costs			
Salaries	5011	229,551	229,551
General Service	5012	30,248	30,248
Total/ Staff Costs		821,021	1,448,273
All Costs		259,799	259,799
Consultants	5013	49,629	49,629
Contracts	5014	0	0
Locally Contracted Labour/Overtime	5020	6,954	6,954
Travel	5021	19,861	19,861
Training	5023	763	763
Equipment			
Expendable	5024	402	402
Non - exp end able	5025	272	272
Technical Support Services	5027	0	0
General Operating Expenses	5028	12,736	12,736
General Overhead Expenses	6400	0	0
Chargebacks	6500		
Support Costs	5029	-460	-460
Total Expenses		349,956	349,956
Balance		730,864	1,358,116


Figure 5 : Tableau extrait du rapport financier présenté le 21/02/2012 par M. Anicet Maganga (SFC), représentant l'Administrateur du budget du projet

B. Activités et produits

Afin d'évaluer l'avancement du projet, la mission d'évaluation a établi des chronogrammes comparatifs sous forme de tableaux synoptiques annexés aux rapports des consultants nationaux, montrant, activité par activité leur dates d'exécution par rapport à leur dates de programmation dans le document de projet. A titre d'exemple, le tableau ci-dessous reproduit un chronogramme comparatif de l'exécution de l'activité 221 (Revue des politiques nationales et des programmes nationaux liés aux PFNL) dans les trois pays. Dans ce cas précis les causes du retard constaté peuvent être soit un manque d'efficacité du projet soit un chronogramme initial trop optimiste ou irréaliste.

Tableau 2 : Chronogramme planifié de l'activité 221



Programmé 

Gabon 

Congo 

RCA 

Le Plan de travail du projet pour les activités 2012, tel qu'il a été établi à l'issue des travaux de l'atelier d'évaluation 2010-2011 et de planification des activités du projet en 2012, présente sous la forme d'un tableau, des indications sur l'état d'avancement du projet, produit par produit, activité par activité et sur les actions à réaliser en 2012 pour atteindre les objectifs. L'état d'avancement est détaillé pour chaque indicateur. Les activités prévues pour compléter les objectifs sont programmées, à l'exception de celles qui dépendent de décisions extérieures au projet (par exemple de la date de réunion des Ministres de la COMIFAC). Le projet est à l'évidence en mesure d'atteindre tous ses objectifs immédiats si, toutefois, les causes des retards et des blocages qui ont été identifiées (voir chapitre IV), sont levées.

Produit 1 : La Boîte à outils sur les PFNL, la sécurité alimentaire et le droit à l'alimentation est élaborée et son développement documenté

Les éléments de la Boîte à outils et leurs liens ont été identifiés, mais son élaboration en collaboration avec les membres nationaux et locaux des comités consultatifs ainsi qu'avec les acteurs régionaux n'est pas achevée. Elle aurait dû être produite avant la fin de la deuxième année. En effet, les données de base sur la contribution des PFNL à la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté, récoltées la première année, ne sont toujours pas exploitées. La saisie informatique de ces données reste à faire. Après leur saisie ces données devront être analysées puis restituées au niveau national. Une nouvelle collecte de données de base sera alors réalisée avant la fin du projet pour mettre en évidence les évolutions et ainsi d'évaluer l'impact du projet sur cette contribution. La Boîte à outils sera alors présentée à la COMIFAC pour validation. Une note d'information documentant le processus d'élaboration de la Boîte à outils reste à produire. La Boîte à outils sera présentée au niveau régional, national et local lors d'une campagne de sensibilisation sur le droit de l'homme pour une alimentation adéquate (DAA). Malgré l'importance des tâches restant à accomplir, ce produit pourra être obtenu à la fin normale du projet.

Produit 2 : Les acteurs principaux (COMIFAC, agences gouvernementales, partenaires, membres des associations/ PMEF et ONG) sont informés, sensibilisés et formés sur le cadre conceptuel et connaissent l'importance des produits forestiers non ligneux.

Le cadre conceptuel est disséminé à travers :

- Le site web du projet, régulièrement mis à jour;
- Des publications sur les PFNL, de plus en plus nombreuses disponibles dans la bibliothèque du projet et diffusées sous forme électronique ;
- La presse nationale au Congo, Gabon et en RCA et dans des journaux techniques ;
- Des événements nationaux (Gabon, Congo, RCA), sous régionaux et internationaux ;
- La participation des représentants de la CEFDHAC et des dix pays membres de la COMIFAC à des activités de dissémination/ conseil technique/ présentation/ formation sur le cadre conceptuel et/ou ses éléments ;
- Les réunions d'experts du sous-groupe de travail sur les produits forestiers non ligneux (SGT-PFNL) de la COMIFAC.

Ce produit, dont le niveau de réalisation est largement avancé, sera complété par la publication d'un ouvrage de référence destiné au grand public sur la contribution des PFNL à la vie quotidienne des populations d'Afrique centrale. Le titre (provisoire) est : « Vivre et se nourrir de la forêt ». Le plan de l'ouvrage a été défini et certains des auteurs des différents chapitres identifiés. Les travaux de rédaction sont plus ou moins avancés en fonction des auteurs. Parmi les activités contribuant également à ce produit, il faut citer des études spécifiques en collaboration avec des étudiants/chercheurs (bourses d'études), des universités et/ou des laboratoires d'analyses pour compléter les connaissances sur les caractéristiques alimentaires des PFNL comestibles. Ce produit est obtenu grâce à des activités permanentes qui doivent être poursuivies.

Produit 3 : Les cadres juridiques nationaux au Congo, Gabon et en RCA intègrent les recommandations des Directives PFNL de la COMIFAC, prennent en compte le droit à l'alimentation et adhèrent aux principes des droits de l'homme.

Les études des cadres juridiques nationaux n'étaient achevées dans aucun des pays au moment de la mission d'évaluation alors qu'elles auraient dû l'être à la fin de la première année du projet. Cependant, ces études sont en bonne voie de finalisation. Les décrets et/ou articles à amender seront proposés sous peu pour être revus par les comités consultatifs et les ministères en charge des forêts ainsi que dans des ateliers de validation. Ce produit devrait être obtenu avant la fin du projet.

Produit 4 : Les stratégies nationales et les plans d'actions pour le développement du secteur PFNL au Gabon et en RCA sont élaborés de manière participative et intersectorielle.

L'ébauche de la stratégie nationale et du plan d'action pour le développement du secteur des PFNL a été validée par le comité consultatif national et soumise au gouvernement du Gabon. En République centrafricaine le processus devrait aboutir prochainement. A la fin du projet, au moins 100 exemplaires de la stratégie et plan d'actions de chaque pays seront disséminés aux membres locaux et nationaux des comités consultatifs, aux ministères en charge des forêts, aux autorités et communautés locales. Ce produit devrait être obtenu avant la fin du projet.

Produit 5 : Les outils et procédures de gestion participative et durable des PFNL en faveur des communautés sur les sites pilotes sont développés et testés.

C'est le produit qui sera le plus difficile à obtenir avant la fin du projet. Il est composé de :

- Outils et procédures de gestion participative et durable des PFNL ;
- Plans de gestion des PFNL ;
- Domestication des plantes fournissant les PFNL (*Gnetum* spp, *Irvingia gabonensis*) ;
- Révision/publication d'un manuel de domestication de *Gnetum* spp ;
- Synthèse des bonnes pratiques de récolte durable des PFNL.

Une prolongation du projet permettant de couvrir une nouvelle saison de récolte/commercialisation des principaux PFNL saisonniers est vivement recommandée.

Produit 6 : Les capacités des institutions forestières et des acteurs impliqués dans les filières PFNL sont renforcées pour gérer et utiliser des PFNL d'une manière durable et profitable.

Les PFNL clés à commercialiser, les producteurs, transformateurs et commerçants dans les sites pilotes et les marchés urbains ont été identifiés mais l'étude de la faisabilité d'un système d'information sur les marchés des PFNL (SIM) n'est pas encore réalisée. La mise en place des plans de développement d'entreprise (PDE) est en cours. Ils seront proposés aux institutions de micro-finance pour appuyer leur mise en œuvre. Ceci devrait être atteint avant la fin du projet. Par contre, le processus de certification de certains PFNL n'ayant pas encore commencé, le Comité de pilotage (février 2012, Bangui, RCA) a recommandé la suppression de cette activité.

Coordination sous régionale

Outre son rôle de coordination du projet, la CRP consacre une grande partie de ses activités à des actions au niveau sous régional et mondial telles que des partenariats reconnus et appréciés avec des institutions de recherche et des universités, des échanges d'information, la publication d'articles, la constitution d'une bibliothèque de référence, la création et le maintien d'un site web, la participation à des événements sous régionaux et mondiaux avec communications et présentations, etc. Un appui technique est apporté aux institutions sous régionales comme la COMIFAC et la CEFDHAC. Par exemple, le projet a contribué à la création d'un « Sous groupe de travail sur les PFNL » (SGT PFNL) au sein du Groupe de travail sur la biodiversité en Afrique centrale (GTBAC) de la COMIFAC. La CRP apporte son appui à l'élaboration des législations nationales intégrant les directives sous régionales de la COMIFAC sur les PFNL. La CRP a produit avec une contribution substantielle des CNP, plus d'une centaine de documents, pour la plupart à usage interne, mais aussi des documents (articles, notes d'information, communications, etc.) destinés à une large diffusion.

Congo

L'effort de définition d'un cadre conceptuel basé sur les principes des droits de l'homme, du droit à l'alimentation et de la gestion durable des forêts est actuellement en cours au Congo, tout comme dans les deux autres pays participant au projet. Cet effort se traduit notamment par une meilleure clarification de la contribution des PFNL à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté. Un travail de vulgarisation des principes du droit à l'alimentation et de diffusion de la boîte à outil au niveau national est également en cours. La mise en place d'un Comité consultatif national sur les PFNL (CCN-PFNL) est appelée à contribuer de façon fondamentale à la gestion durable des PFNL et à la réduction de la pauvreté en milieu rural forestier.

Le projet a participé au deuxième Forum international sur les peuples autochtones d'Afrique Centrale, à la rédaction du volet PFNL du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté au Congo, au Sommet sur les trois bassins forestiers tropicaux de Brazzaville, au Racewood organisé à Pointe Noire à travers une exposition des PFNL clés du pays, et aux activités programmées par la Représentation de la FAO au Congo. Le Projet a procédé également dans le même sens à la production des supports de visibilité du Projet, notamment des disques vidéo et des émissions à la radio et à la télévision.

Les sites pilotes du Projet (Abala et Madingo-Kayes) ont été retenus de façon assez satisfaisante puisque les populations ou leurs représentants ont de façon générale été associés. Avec l'appui des ONG locales œuvrant en faveur des populations, des outils et procédures de gestion participative en faveur des pauvres sont désormais mis en place pour une utilisation durable des PFNL dans les sites pilotes. Cela s'est traduit notamment par des formations destinées aux populations locales en vue du renforcement de leurs capacités dans l'exploitation de leurs ressources et dans la gestion des organisations qu'elles sont appelées à mettre en place pour mieux lutter contre la pauvreté.

Les populations forestières du Congo sont autorisées, selon la loi 16-2000 du 20 novembre 2000 portant code forestier, à exercer des droits d'usage dans l'ensemble du domaine forestier de l'Etat. Ces droits d'usage incluent la récolte des PFNL. Il faut noter cependant que les droits d'usage coutumiers, reconnus aux populations, se limitent exclusivement à l'autoconsommation. Leur utilisation à des fins commerciales est ainsi strictement interdite : *« Les droits d'usage sont réservés à la satisfaction des besoins personnels de leurs bénéficiaires. Les produits qui en sont issus ne peuvent faire l'objet de ventes commerciales »* (Code forestier, Article 42). Un nouveau cadre juridique s'avère nécessaire ici pour atteindre le résultat visé dans le cadre du Projet. Avec la révision déjà amorcée du code forestier congolais, un consultant juriste a été recruté par le Projet pour intégrer le volet PFNL dans le code en révision. L'analyse des textes légaux actuels régissant les PFNL et la rédaction de textes nouveaux ou d'articles adaptés aux directives de la COMIFAC sur les PFNL sont en cours.

Le développement d'outils et de procédures de gestion participative en faveur des pauvres pour une utilisation durable des PFNL est en cours dans les sites pilotes. Il s'agit de différentes formations données aux populations locales dans la perspective de l'accroissement de leurs capacités techniques et organisationnelles, comme par exemple les formations sur la domestication du *Gnetum* et sur l'analyse et le développement des marchés (ADM).

Gabon

Le projet a d'ores et déjà permis une meilleure connaissance des PFNL par l'ensemble des parties prenantes, mais aussi par le public en général. Le nouveau cadre juridique intégrant les PFNL est toujours en cours d'élaboration. A la fin du projet, les lois du pays devraient reconnaître les droits d'usage commercial des PFNL pour les communautés locales et les textes de Stratégie nationale et du plan d'action devraient être approuvés sous peu par le Ministère. Les communautés rurales dans chaque site pilote sont prêtes à faire des récoltes, ou se sont déjà engagées dans la récolte et la vente de PFNL. Les activités du projet en faveur des petites et moyennes entreprises (PME) sont en phase de démarrage. Le projet est connu par la « Financière africaine de microprojet (FINAM) » qui est prête à financer les microprojets dans les villages mais les PME ne sont pas encore formées.

Les groupes associatifs de certains villages pilotes viennent à peine d'être formés. Le projet est en encore en phase de démarrage dans les sites pilotes. D'après les déclarations des intéressées à Madame Eléonore Ada Ndoutoumé, Consultante nationale pour le Gabon, de nombreux groupements formés sont constitués majoritairement de veuves et de divorcées. En effet les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans les villages. Malgré le faible recul, les femmes affirment avoir déjà obtenu une augmentation de leurs revenus. Les groupements ont reçu une formation en analyse de développement des marchés (ADM).

La Direction générale des industries, du commerce du bois et de la valorisation des produits forestiers (DGICBVPF) a été créée au Ministère des eaux et forêts avec en son sein une Direction chargée de la valorisation des produits forestiers autres que le bois d'œuvre (DVPFABO). La pérennisation des acquis du projet peuvent être consolidés par la DGICBVPF dans le temps et dans l'espace. Les populations sont actuellement réceptives au projet et très motivées. La mission d'évaluation a constaté une véritable prise conscience de l'importance économique des PFNL par les populations concernées.

Les activités du projet ont accumulé du retard dans leur réalisation et un temps de silence a été constaté entre la prise de contact de la Coordination nationale avec les populations et le démarrage effectif du projet sur le terrain. Cette situation a eu un effet psychologique défavorable sur la constitution des groupes ou coopératives dans certains villages pilotes. Certains ruraux se sont montrés par la suite hésitants lors de la reprise des activités.

République centrafricaine

Le nouveau Code forestier de la République centrafricaine a été adopté en 2008 et ses dispositions ne permettent pas l'attribution d'un permis d'exploitation des PFNL en l'absence d'un inventaire préalable des ressources. Or les modalités techniques de tels inventaires ne sont pas encore définies. Il serait souhaitable d'autoriser provisoirement l'exploitation des PFNL sans inventaire préalable tout en recueillant les données nécessaires à une gestion durable de la ressource. Autres points de blocage, il n'existe pas de fiscalité des PFNL et le service administratif des PFNL n'est pas encore opérationnel. Le consultant juriste a été invité à faire une revue critique du Code actuel afin de montrer ses forces et ses faiblesses. Plutôt que de réécrire de nouveaux articles du Code forestier, il serait souhaitable qu'il s'oriente vers l'élaboration de propositions de textes d'application sur les PFNL à soumettre au gouvernement.

Lors de l'évaluation le projet n'a pas encore pu organiser la vente groupée des amandes de *Ricinodendron heudelottii* (essessang) qu'il souhaitait pour assurer la promotion de ce nouveau produit. Les producteurs ont déjà récolté les fruits et effectué la première transformation (ébouillantage, dépulpage, extraction des graines puis des amandes). Les populations rurales ne connaissant pas le produit sont inquiètes qu'il ne perde sa valeur en cours de stockage, aussi ont-elles commencé à le consommer réduisant l'impact que cette nouvelle activité aurait pu avoir sur leurs revenus. Les sociétés d'exploitation forestière établissent des plans sociaux de développement dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'aménagement. Elles coopèrent avec le projet en fournissant entre autres des planches pour la construction de propagateurs de *Gnetum*. Les communautés du site pilote de la Lobaye ont bénéficié de trois formations sur la domestication du *Gnetum*, l'analyse et développement des marchés (ADM) et la valorisation de l'essessang.

La stratégie nationale et le plan d'action doivent être adoptés lors d'un atelier de validation imminent. Le projet a initié un projet de protocole de collaboration avec CARITAS pour le développement d'un partenariat en matière de micro-finance et de suivi des entrepreneurs. En RCA, le secteur des PFNL est curieusement maîtrisé par les femmes et les enfants. Sur le terrain, certains groupements rencontrés sont exclusivement constitués de femmes. Le projet doit également promouvoir les peuples autochtones qui sont présents dans certains villages du site pilote de la Lobaye. Lors de l'évaluation la mission a constaté que les kits d'outillage pour la valorisation de l'essessang qui avaient été distribués à une communauté

autochtone, ont été accaparés par certaines personnes ne faisant pas partie de cette communauté. De plus la production d'amandes d'essessang des populations autochtones a été rachetée par des bantous alors que les prix n'ont pas encore été fixés par le SIM. Ceci est contraire aux objectifs du projet. Il est donc impératif que pour les PTA 2012, le projet prête une attention particulière à ce sujet. Les rapports de fin de projet devront présenter une situation claire de l'avancement du projet sur cette situation.

Les retards dans l'organisation des stages des étudiants-chercheurs de l'ISDR, de l'Université et du MEFCP (renforcement de capacités dans le domaine des PFNL, commercialisation du *Gnetum* et des chenilles) n'ont pas permis de bénéficier des périodes favorables. Par exemple la période de récolte des chenilles comestibles était passée. La prolongation de six mois des stages impacte le programme universitaire de ces étudiants. De plus la nouvelle période de stage ne concordera pas véritablement avec la période des chenilles. Ils ne permettront pas d'avoir des données fiables. On peut cependant affirmer que le projet évolue dans une bonne direction. Toutefois le délai actuel du projet ne pourra pas véritablement permettre d'atteindre les objectifs recherchés. Ce délai doit être rallongé d'environ six mois correspondant au retard encouru.

C. Appui du Gouvernement

L'appui des gouvernements des pays participants a été acquis dès le démarrage du projet. Les Points focaux nationaux ont été désignés très tôt et ont constitué avec les Coordonnateurs nationaux recrutés par le projet les équipes permanentes des Coordinations nationales. A noter cependant qu'au Gabon, quatre personnes se sont succédées au poste de Point focal national. Dans les trois pays, les gouvernements ont rencontré des difficultés pour fournir des locaux suffisants pour héberger en un seul lieu les équipes des Coordinations nationales. Au Gabon, le Coordonnateur national, l'assistante administrative et le chauffeur du projet sont hébergés par le Bureau sous régional de la FAO, alors que le Point focal national dispose de son bureau de fonctionnaire au Ministère. Au Congo, le Coordonnateur national, l'assistante administrative et le chauffeur du projet sont hébergés par la Représentation de la FAO dans le pays. En République centrafricaine le Coordonnateur national dispose d'un bureau au Ministère, le Point focal national dispose de son bureau situé dans les locaux du Compte d'affectation spéciale de développement forestier (CASDF) à Bangui, et le reste de l'équipe dispose d'un local à la Représentation de la FAO. Les équipes des Coordinations nationales sont donc dispersées entre divers points des capitales des trois pays et perdent un temps considérable dans les trajets entre leurs différents lieux de travail. Une grande partie du temps l'un ou l'autre membre de l'équipe est injoignable car bloqué dans les embouteillages. Ceci constitue un frein important au bon fonctionnement des CNP.

L'appui des gouvernements et des administrations concernées par le projet a été constant ce qui traduit leur engagement. En plus des salaires des Point focaux nationaux, des contributions en nature, de l'appui technique et logistique qu'ils apportent au projet, en plus de leur participation aux différentes réunions techniques et aux Comités de pilotage, les gouvernements ont parfois appuyé le projet au delà de leurs engagements. Par exemple, pour répondre aux règles de sécurité pour la RCA en vigueur dans le système des Nations Unies, le gouvernement centrafricain a mis à disposition du projet un deuxième véhicule lors des déplacements dans les zones où cette mesure s'imposait. En outre, toujours en République centrafricaine, le Ministère des eaux et forêts a prévu de contribuer au financement du projet à hauteur de 11,5 millions de FCFA sur fonds du CASDF. Au moment de l'évaluation ces fonds n'avaient pas encore été mis à la disposition du projet.

D. Direction et gestion

Engagement institutionnel

La direction sous régionale du projet est assurée par l'Unité de gestion du projet (UGP) à Yaoundé. C'est à ce seul niveau que des fonctionnaires internationaux participent à la gestion du projet, soit sur le budget du projet (personnel de la FAO) soit mis à la disposition du projet (cadre associé : APO). Au niveau des pays la direction et la gestion du projet sont assurées par une unité de coordination nationale composée du Coordonnateur, recruté par le projet et du Point focal, mis à disposition par l'agence de contrepartie (c'est-à-dire par le Ministère en charge des forêts). Le personnel national (notamment le PFN, fonctionnaire de l'agence de contrepartie) est donc déjà en charge de la gestion et de la direction, et ce depuis le début du projet, ce qui constitue une prise de responsabilité nationale qui deviendra totale à la fin du projet lorsque la Coordination sous-régionale aura achevé son mandat. A la fin du projet, les PFN assureront la continuité des acquis au sein de leur administration d'origine. Point important : Les pays se sont dotés, ou sont en train de se doter d'un service administratif en charge des PFNL au sein des Ministères concernés.

Procédures

Cette structure nécessite une bonne connaissance, à tous les niveaux, des règles et des procédures en vigueur à la FAO. Le projet a consenti des efforts de formation au bénéfice du personnel de la Coordination sous régionale. L'assistante administrative de la Coordination sous régionale a suivi une formation sur les procédures de la FAO au Bureau sous régional à Libreville en mars 2010 et une formation sur les procédures d'achat de la FAO (Section 502 du manuel de procédures) à Ankara (Turquie) en mars 2011. Il aurait été souhaitable que de telles formations soient dispensées à plusieurs membres du personnel de chaque site du projet, CRP et CNP.

A titre d'exemple de blocage et de ralentissement des activités du projet dus à une méconnaissance des procédures, on peut citer les difficultés auxquelles la Coordination nationale du projet au Gabon est confrontée depuis plusieurs mois pour recruter les facilitateurs et facilitatrices chargés de dynamiser les groupements villageois sur les sites pilotes (recrutement de consultants ou passage de lettres d'accord au sein d'une population à économie peu ou pas monétarisée – pas de références bancaires). Lors du passage de la mission d'évaluation, ce problème n'était toujours pas résolu.

Cette structure, éclatée entre plusieurs pays, nécessite également de bonnes règles de délégation de certaines prises de décision au niveau des coordinations nationales afin d'éviter certains blocages et des pertes de temps inutiles. Bien que le projet procède à des ateliers annuels de planification des activités par pays, et décide à cette occasion des activités à mettre en œuvre, certaines coordinations nationales se voient opposer par la Coordination sous régionale des objections techniques à leur réalisation effective. Ces objections sont dans certains cas justifiées, mais dans d'autres cas elles découlent d'une information insuffisante de la Coordination sous régionale sur la situation locale.

Pour illustrer les difficultés de communication et l'absence de règles de délégation des prises de décision, le cas constaté par la mission d'évaluation en RCA est exemplaire : La Coordination nationale du projet en République centrafricaine a prévu d'équiper les Chefs de cantonnement des eaux et forêts des sites pilotes de motocyclettes pour permettre leur travail d'animation et d'encadrement des groupements dans les villages dont certains sont situés à plus de 50 km du lieu de résidence de l'agent. Les motocyclettes ont été achetées, ont été reçues et sont stockées depuis plus de 8 mois dans les locaux de la Représentation de la FAO à Bangui. Elles n'ont pas pu être mises à la disposition des agents pour lesquels elles étaient destinées car le montant proposé des frais de fonctionnement pour ces véhicules, conforme à celui d'autres projets de la FAO dans le pays, a été jugé trop élevé par la Coordination régionale. La contre proposition, conforme au souhait de la Coordination

sous régionale, a été refusée par la Représentation de la FAO qui souhaite ne pas créer de disparité entre les différents projets en cours dans le pays. Lors du passage de la mission d'évaluation les motocyclettes étaient toujours stockées à Bangui et les activités sur les sites pilotes doivent beaucoup au dévouement des Chefs de cantonnement des eaux et forêts qui usent d'expédients pour accomplir leurs tâches.

Il en va de même pour l'appui à l'apiculture au Congo proposé par la Coordination nationale à la demande des villageois. Cette proposition s'est vu objecter qu'une étude du marché était nécessaire avant de s'engager dans cette activité. En effet, il n'y a actuellement au Congo qu'un seul acheteur de miel, et il est peut-être risqué de développer une activité avec un seul débouché. Cependant la demande de cet acheteur est tellement importante qu'il est contraint de s'approvisionner dans les pays voisins. Il commercialise le miel et les produits dérivés (hydromel) sur le marché local, mais aussi à l'exportation. Il achète uniquement du miel de qualité et possède un laboratoire de contrôle des résidus dans le miel pour répondre aux exigences sanitaires des marchés internationaux. Sa production a été acceptée à plusieurs reprises aux Etats Unis lors des foires organisées dans le cadre de « l'African Growth and Opportunity Act » (AGOA). Malheureusement il n'arrive pas à fournir ses produits en quantités suffisantes, faute de matière première de qualité.

Le projet, de son côté souhaite développer des activités rémunératrices pour les populations des sites pilotes et l'apiculture est une bonne opportunité. Ce raisonnement est aussi valable pour la République centrafricaine dont les apiculteurs pourraient fournir le marché local et exporter le miel de qualité vers le Congo et les marchés extérieurs. Actuellement seuls cinq pays africains (dans la sous région, le Cameroun) sont habilités à exporter du miel vers l'Union européenne dont la demande est croissante. Il serait intéressant que le projet facilite la reconnaissance par l'Union européenne du laboratoire congolais de contrôle des résidus dans le miel (HMRS) et de la qualité du miel produit par les apiculteurs congolais et centrafricains qui ont été formés par différents projets de développement. Les propositions des Coordinations nationales du Congo et de République centrafricaine d'appuyer une apiculture moderne dans les sites pilotes du projet sont donc à encourager, plutôt qu'à réfréner.

Pour la gestion du projet, un appui administratif important est fourni par le Bureau sous régional (SFC) à Libreville (Gabon) et par les Représentations de la FAO dans les pays. Des dysfonctionnements de cet appui ont été signalés à la mission d'évaluation, comme, par exemple, un message important à destination d'un Coordonnateur national du projet devait transiter grâce à la Représentation de la FAO dans le pays. Ce message n'a pas été transmis, car il a été considéré confidentiel par l'assistant administratif de la Représentation chargé de sa transmission.

La mission d'évaluation a constaté elle-même de telles erreurs de transmission de l'information. L'autorisation administrative de règlement de l'avance sur les indemnités journalières (DSA) du Consultant international a été reçue par la Représentation avant même son arrivée à Bangui, mais n'a été transmise au Service concerné que cinq jours plus tard, après recherche et confirmation par l'expéditeur que cette autorisation avait bien été adressée. Le règlement de la première tranche des honoraires de la Consultante nationale pour le Gabon a été fait avec un mois de retard. Ces retards ne mériteraient pas d'être mentionnés s'ils restaient exceptionnels, mais leur répétition peut constituer un frein important au bon fonctionnement des projets.

Communication

L'éclatement géographique du projet nécessite un bon système de communication entre la Coordination sous régionale et les Coordinations nationales ainsi qu'avec les parties prenantes. Les autorités gouvernementales et la COMIFAC regrettent un manque d'information régulière sur l'avancement du projet. Cette demande peut sembler paradoxale car elles reconnaissent par ailleurs, avec la plupart des parties prenantes, les efforts de communication et de publication du projet : « *Ce projet bat des records en matière de communication* ». Cependant, cette demande d'une information régulière sur l'avancement du projet avait déjà été formulée lors du Comité de pilotage du projet tenu à Libreville le 4 février 2011 : Recommandation n° 12 « *Transmettre les rapports semestriels aux gouvernements et à la COMIFAC* ». Ces rapports semestriels existent mais ils sont rédigés en anglais (Project Progress Report), conformément aux accords entre le bailleur de fonds et la FAO. Dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours, le consultant international a d'ailleurs dû traduire le rapport semestriel janvier-juin 2011, à l'usage des consultants nationaux. Des rapports semestriels en français devraient être aisément produits à partir de ces rapports d'avancement en anglais. De plus, une lettre périodique d'information pourrait être adressée à une liste de destinataires appartenant aux parties prenantes. Enfin, l'organisation de fréquentes réunions de Comités nationaux de pilotage a été demandée. Ce rôle pourrait être confié au Comité consultatif national sur les PFNL.

E. Appui technique et opérationnel

L'appui technique apporté au Projet par le personnel de l'Unité chef de file (LTU) du siège (Rome) et du Bureau sous régional (SFC, Libreville, Gabon) est apprécié et de qualité. Le projet (la CRP et les CNP) apprécie particulièrement que l'appui technique soit dorénavant assuré depuis Libreville car cela permet des passages plus fréquents dans les pays de l'agent chargé de cet appui. Cette fréquence est également accrue par les synergies créées entre différents projets appuyés par le même agent. L'appui opérationnel (pour la planification, la mise en œuvre et le suivi des activités du projet) est réalisé par des échanges sur les thèmes importants pour le projet avec le Secrétariat exécutif de la COMIFAC, les gouvernements participants, les services de la FAO, les représentants du Gouvernement allemand dans la région, ainsi qu'avec les ONG et les organismes gouvernementaux présents dans la région.

Le projet s'est doté d'un système d'auto-évaluation des activités réalisées et de planification des activités à mettre en œuvre sous la forme d'ateliers annuels d'évaluation et de planification. Au moment de l'évaluation indépendante à mi-parcours, le troisième atelier était organisé à Bangui. Ces ateliers permettent aux équipes du projet de se retrouver, d'échanger sur leurs expériences et sur les problèmes auxquels elles sont confrontées. Ils permettent de faire le point sur l'avancement du projet et de programmer ensemble les activités futures.

Le Comité de pilotage du projet, (au niveau régional) et trois Comités consultatifs nationaux (un par pays), constitués des représentants des principales parties prenantes du projet, assurent le suivi et fournissent une orientation générale au projet. Si les remarques et recommandations de ces comités sont prises en compte par les équipes du projet, le système est satisfaisant.

F. Facteurs principaux qui ont influé sur les résultats du projet

Communication et prise de décision : La structure adoptée par le projet nécessite une grande qualité des communications. Chaque retard dans les échanges d'information entre les différentes équipes est préjudiciable au fonctionnement d'un projet dont de nombreuses activités sont liées au cycle saisonnier des espèces biologiques produisant les PFNL et au calendrier agricole. Souvent, une activité qui n'a pas pu être effectuée à temps, ne pourra l'être efficacement que l'année suivante. Pour compenser, en partie, les difficultés de communication, il est nécessaire d'établir des règles de décentralisation des prises de décision vers les Coordinations nationales. La mise en œuvre des activités programmées dans le plan de travail annuel devrait être décidée par la Coordination nationale en fonction des conditions locales dont les détails peuvent être ignorés au niveau de la Coordination sous régionale.

Méconnaissance par les Coordinations nationales des procédures en vigueur à la FAO : De nombreux retards sont dus à des dossiers de recrutement de consultants, de lettres d'accord, d'attribution de bourses, d'achats, bref à des documents administratifs rejetés, devant être réécrits et représentés, car non conformes aux procédures en vigueur à la FAO. La connaissance de ces procédures permet d'identifier immédiatement la démarche appropriée et d'éviter tout travail inutile. Un appui plus étroit du personnel administratif des Représentations de la FAO aux Coordinations nationales est nécessaire.

Règles de fonctionnement des Coordinations nationales : Le document de projet a clairement défini les rôles respectifs du Coordonnateur national et du Point focal national. Il s'agit de constituer un tandem aux responsabilités complémentaires et dont le travail en synergie doit contribuer à la bonne marche du projet. L'établissement de relations de type hiérarchique d'un membre du tandem sur l'autre a été constaté au sein d'une Coordination nationale, nuisant à son bon fonctionnement.

Contraintes extérieures au projet : Véhicules : Au niveau du pays, la Coordination nationale dispose d'un seul véhicule automobile. En République centrafricaine, la situation instable a amené les Nations Unies à exiger des règles de sécurité imposant la circulation en convois d'au moins deux véhicules. L'application aléatoire de ces règles n'était pas prévisible au moment de la conception du projet. La disposition d'un seul véhicule s'est alors révélée insuffisante à l'accomplissement des tâches du projet dans certaines zones du pays. De même, la volonté de mutualisation des ressources au niveau des Représentations a privé le projet de son véhicule au moment où il en avait besoin. Ce fait a été relevé par le Comité de pilotage du 4 février 2011 qui a recommandé « *l'utilisation du matériel du projet prioritairement pour ses activités* ».

Contraintes internes au Projet : Communications internes à la FAO : Les Représentations de la FAO dans les pays (FAOR), le Bureau sous régional (SFC) et le siège (Rome) fournissent au projet un appui technique et administratif. Les dysfonctionnements internes à la FAO (par exemple messages transmis avec retard ou non transmis) retentissent sur le fonctionnement du projet.

Registre de suivi des « questions en souffrance » : Un registre de suivi des questions en souffrance devrait exister dans toute organisation et à chacun des niveaux de cette organisation ; pour le projet au niveau de la CRP et des CNP. Par exemple, la Coordination nationale en République centrafricaine ne semble pas disposer d'un registre de suivi des « questions en souffrance ». De son côté, la Représentation de la FAO en République centrafricaine a probablement un système de suivi, mais il ne semble pas fonctionnel. Ceci pourrait expliquer le stockage pendant 8 mois des motocyclettes destinées aux Chefs de cantonnement des eaux et forêts chargés de l'encadrement des groupements, sans que la question des frais de fonctionnement de ces véhicules ne soit identifiée et réglée à temps pour le bon fonctionnement du projet.

Programmation et réalisation des activités sur le terrain : Il semble que le projet n'ait pas suffisamment pris en compte la phénologie (cycle végétatif) des arbres ou des plantes fournissant les PFNL pour programmer ses activités de terrain. Ensuite il lui était nécessaire de calibrer leur séquence (récolte – manutention – transformation – stockage – commercialisation) en fonction des contraintes du calendrier agricole et des contraintes culturelles (par exemple : réticence des agriculteurs à stocker pour de longues durées un produit qu'ils connaissent mal). Une fois programmées les activités doivent être réalisées en respectant cette programmation.

IV. Evaluation des résultats et de l'efficacité

A. Effets et impact

Le cadre conceptuel basé sur les principes des droits de l'homme, du droit à l'alimentation et de la gestion durable des forêts est en cours d'élaboration depuis le début du projet. Son acceptation, et son application au niveau régional par la COMIFAC, au niveau national par les gouvernements du Congo, du Gabon et de la RCA et au niveau local par les communautés des sites pilotes du projet est prévue avant la fin du projet. Ce cadre servira de référence à l'ensemble des parties prenantes du secteur des PFNL dans la sous région.

Les données recueillies dans les sites pilotes lors des études de base sur les contributions des PFNL aux moyens de subsistance des populations rurales et à leur sécurité alimentaire n'étant toujours pas disponibles, la mission d'évaluation n'a pas pu comparer ses observations à un état antérieur au projet. De plus, les activités de terrain n'ayant démarré que peu de temps avant la venue de la mission d'évaluation, peu de changements étaient perceptibles. Les commentaires ci-après résultent des entretiens que les membres de la mission ont eus avec les parties prenantes. Il était rare, voire impossible d'obtenir des changements chiffrés fiables et significatifs. Par exemple, le nombre de groupements constitués dans un village donné d'un site pilote était en constante évolution. Les moyens d'existence des communautés dépendant des forêts au Congo, en particulier les groupes les plus vulnérables, ne se sont pas améliorés de façon significative après environ deux ans de mise en œuvre du Projet.

La mission d'évaluation à mi-parcours a été impressionnée par les changements que le projet aurait, selon leurs dires, apportés aux populations villageoises des sites pilotes dans leur perception sur leur environnement, sur les ressources que renferme leur forêt et sur le potentiel économique que les produits forestiers non ligneux représentent. Elles sont maintenant informées de l'enjeu que constitue la gestion durable des forêts et de leurs ressources et sur la nécessité pour elles de s'organiser pour mieux gérer leur forêt et mieux défendre leurs droits. Au Gabon et au Congo, les villageois sont confrontés à une sollicitation croissante des commerçants pour les feuilles de *Gnetum* spp. et comparent les temps de trajet croissants et les distances de plus en plus longues qu'il leur faut pour récolter ce produit, à l'information que leur apporte le projet sur la raréfaction voire la disparition de ces plantes au Nigeria et au Cameroun et sur son commerce international qui s'intensifie. En République centrafricaine, les villageois ont découvert grâce au projet une ressource, les amandes de *Ricinodendron heudelottii* (qu'ils nomment « essessang ») dont ils ignoraient la valeur alors que c'est un produit très recherché dans d'autres pays d'Afrique centrale et de l'ouest.

S'ils utilisaient les produits forestiers non ligneux de façon quotidienne pour leur propre alimentation, et même lorsqu'une partie des récoltes était commercialisée, rares étaient les villageois qui percevaient l'importance de la demande, les prix pratiqués à la revente de ces produits en ville et les possibilités de ressources complémentaires que les PFNL représentaient. Des différences culturelles importantes existent au sein de la sous région. Par exemple les amandes d'essessang (*Ricinodendron heudelottii*) sont activement recherchées, récoltées et commercialisées au Cameroun. Cet arbre, abondant en République centrafricaine n'est recherché que pour la récolte de chenilles comestibles qu'il héberge, mais pas pour ses amandes dont l'utilisation est méconnue.

Les villageois percevaient par contre la dégradation de la ressource, la raréfaction des arbres ou des plantes forestières fournissant ces PFNL, le temps de plus en plus long consacré pour se rendre sur les lieux de récolte et la compétition entre villageois et entre villages pour récolter ces produits. Ils se sentaient désarmés devant cette évolution qu'ils estimaient inéluctable. Les PFNL étaient considérés sans valeur tant qu'ils étaient en forêt (*res nullius*) et seul le travail que constitue leur récolte méritait rémunération.

La nécessité de gérer et de reconstituer la ressource est maintenant perçue. L'attente des villageois vis-à-vis du projet est extrêmement importante. L'impact à long terme du projet est difficile à évaluer, les activités au niveau des villages n'en étant qu'à leur début. Cependant certains exemples ponctuels d'impact potentiel à long terme du projet sur les communautés villageoises sont déjà perceptibles. Par exemple, en République centrafricaine, un villageois membre d'une association sensibilisée à la récolte et à la commercialisation des amandes d'essessang a conçu une machine pour décortiquer les graines (semblables à des noisettes) et en extraire les amandes. Il a financé la réalisation d'un prototype par un artisan.

L'effet principal du projet au niveau national est la reconnaissance de l'importance des PFNL par les gouvernements et les administrations. Les trois pays ont établi ou vont établir au sein de leur administration, un service en charge des PFNL. Ils révisent leur législation et élaborent une stratégie nationale sur les PFNL.

Au niveau sous régional l'impact de ce projet est difficile à distinguer de celui des projets précédents (GCP/RAF/398/GER et GCP/RAF/408/EC) qui avaient des objectifs complémentaires (élaboration des « Directives sous-régionales relatives à la gestion durable des produits forestiers non ligneux d'origine végétale en Afrique centrale » par le projet GCP/RAF/398/GER, mise en œuvre de ces « Directives » au niveau national dans des pays différents pour les projets GCP/RAF/408/EC et GCP/RAF/441/GER). L'effet cumulé de ces trois projets est indéniable. Les organismes de concertation et de coopération dans les domaines forestier et environnemental (COMIFAC, CEFDHAC), les ONG internationales intervenant dans la sous région et les agences de coopération bilatérale sont informées et sensibilisées à la question des PFNL et à leur rôle dans la gestion durable des forêts, dans la diversification des revenus, dans la sécurité alimentaire des populations rurales et leur contribution au Droit à une alimentation adéquate (DAA).

Enfin, le grand public de la sous région est informé et sensibilisé grâce aux efforts de communication du projet par la production de documents de vulgarisation, la participation à de nombreux événements nationaux, régionaux et internationaux, grâce aussi aux articles de presse, aux émissions radiophoniques et télévisées que le projet a suscitées. Des réactions aux actions du projet ont même été suscitées au sein de la diaspora de la sous région résidant sur d'autres continents (commandes de PFNL).

B. Durabilité et impact des résultats sur l'environnement

Evaluer la durabilité des acquis du projet consiste à estimer l'appropriation et la continuité d'utilisation par les différentes parties prenantes des résultats du projet après la clôture de celui-ci. Cette durabilité est extrêmement variable en fonction du niveau sous régional, national ou local des activités du projet et de la nature des résultats considérés. Aux niveaux sous-régional et national le projet a déjà un impact en termes de développement institutionnel. Grâce à l'appui du projet, la COMIFAC a créé un sous groupe de travail sur les PFNL au sein de son Groupe de travail sur la biodiversité. Les trois pays ont créé ou sont en train de créer un Service des produits forestiers non ligneux au sein de l'administration responsable des forêts, et un Comité consultatif national sur les PFNL. Toutes ces entités sont à caractère permanent.

Les pays sont en train d'ouvrir des lignes budgétaires au budget général pour le fonctionnement des entités qu'ils viennent de créer. Toutes ces évolutions structurelles et budgétaires auraient peut-être pu avoir lieu sans le projet, mais ce dernier a aidé singulièrement la COMIFAC et les pays à coordonner leurs efforts et à répondre au plan de convergence de la COMIFAC. La boîte à outils et le cadre conceptuel sur les PFNL, resteront, au niveau de la sous région et pour les pays, des outils et une référence en ce qui concerne la gestion des PFNL. La révision en cours des textes juridiques, la définition de stratégies nationales et de plans d'action par le projet permettront aux pays à la fin du projet, s'ils adoptent ces propositions, d'harmoniser leurs politiques en conformité avec le plan de

convergence de la COMIFAC. La durabilité réelle des acquis du projet dépendra de la capacité effective de ces nouvelles institutions à mettre en œuvre ces nouvelles politiques et des moyens qui leur seront attribués. Cette capacité est pour l'instant relativement faible dans les trois pays. Une formation complémentaire des cadres et des techniciens de ces nouvelles institutions devrait être envisagée pour renforcer leur efficacité et leur durabilité.

Il faut noter d'autre part, que la taxation des produits forestiers non ligneux est à l'étude par les administrations et certaines parties prenantes du secteur ont exprimé leur inquiétude auprès de la mission d'évaluation. Il est naturel que les responsables administratifs d'un secteur économique étudient les moyens d'abonder le budget de l'Etat et de procurer des moyens de fonctionnement au Service responsable de ce secteur. Mais, en fonction du taux d'imposition, la taxation peut être soit un outil de normalisation et de facilitation du secteur, soit un frein majeur à son développement. Il serait particulièrement intéressant que le projet étudie les possibilités d'utiliser la taxation comme outil de protection des groupements gérant la ressource contre la concurrence de l'exploitation anarchique des ressources naturelles non gérées. Ce système pourrait s'inspirer de celui établi pour promouvoir la gestion durable du bois de feu par les populations en zone soudano-sahélienne qui impose un taux de taxation réduite lors du transport du bois de feu provenant de forêts gérées de façon durable, sur la foi du certificat de vente délivré par le groupement de villageois-bûcherons, et une taxation élevée pour le bois de feu d'origine inconnue. De plus le taux de taxation peut être progressif pour compenser les coûts de transport afin de ne pas pénaliser les ressources gérées situées à grande distance des lieux de consommation.

Les actions au niveau des populations viennent seulement de démarrer, certains groupements soumettent leur dossier pour leur reconnaissance officielle et leur accès au microcrédit, d'autres sont encore en cours de constitution. Au moment de l'évaluation, très peu de récoltes et de ventes ont été faites par les groupements. Malgré l'adhésion des villageois aux arguments développés par le projet, leur enthousiasme à se constituer en groupement et leur investissement en temps, en effort et même financier, les résultats du projet sont trop récents et même incomplets pour pouvoir estimer la durabilité de ces acquis. De même, aucun plan d'aménagement ni de gestion véritable des PFNL n'a été mis en œuvre. Les villageois se sont fortement investis dans la domestication des PFNL (*Gnetum* spp. et *Irvingia gabonensis*) mais celle-ci n'est pas encore maîtrisée, car les actions sont trop récentes et aucune plantation des plants produits n'a eu lieu. Il n'y a encore aucun impact du projet sur l'environnement.

Enfin, la durabilité réelle des acquis du projet dépendra de la capacité effective des institutions en charge de la politique sectorielle, de la stratégie PFNL, des ONG locales qui accompagnent les communautés dans les sites pilotes, et des moyens qui leur seront attribués. Cette capacité est pour l'instant relativement faible dans les trois pays. Une formation complémentaire des cadres et des techniciens de ces nouvelles institutions devrait être envisagée pour renforcer leur efficacité et leur durabilité.

C. Equité et considérations de genre au niveau de la mise en œuvre et des résultats

Le projet a tenu compte de la composition des populations des villages des sites pilotes et favorisé la participation des femmes et de représentants des peuples autochtones dans les groupements. Les groupements sont toujours en cours de constitution et la mission d'évaluation ne dispose pas d'une vision complète du nombre de groupements constitués ni de leur composition. Nous avons cependant noté par exemple au Gabon que certains groupements étaient constitués majoritairement de femmes et comportaient une grande proportion de veuves ou de divorcées. En République centrafricaine et au Congo des villages autochtones participent au projet. Les tableaux ci-dessous sont extraits du rapport du Consultant national pour le Congo.

Tableau 3 : Villages-cibles choisis dans la préfecture d'Abala (Congo)

Zones	Villages choisis	Nombre d'habitants	Communauté ethnolinguistique	Caractéristiques écologiques
1. Ossélé	Nkoulou	152	Bantou	Zone de savane
	Eyoulou	199	Bantou	Zone de savane
2. Ebou	Ebou	65	Bantou	Zone de savane
	Mbeh	150	Pygmée	Zone de forêt
3. Léhomo	-			
4. Mboubée	-			
5. Mpama	lbonga	136	Bantou	Zone de forêt
6. Ndziéma	-			
7. Abala	Abala centre	1071	Bantou	Zone de savane

Tableau 4 : Nombre de personnes formées dans le domaine de la domestication du *Gnetum* au Congo

Site	Personnes formées	Hommes	Femmes	Total
Abala		24	6	30
Madingo-Kayes		16	2	18
Total		40	8	48

Tableau 5 : Groupements d'intérêt communautaire recensés sur le site pilote d'Abala lors de la mission d'évaluation (janvier 2012)

Nom du village visité	Nom des GIC déjà créés	Nombre de membres		
		Hommes	Femmes	Total
1. Abala-centre	Lisanga (Union)	7	6	13
	PSAA	9	3	12
	Femmes Avenir	3	7	10
	Femmes associées	2	9	11
	Coopabon	8	12	20
2. Ossah	Bolingo (Amour)	8	12	20
	Chemin d'avenir	14	6	20
3. Eyoulou	Volonté des jeunes	16	4	20
	Œil d'avenir	17	3	20
	Lutte contre la pauvreté	12	8	20
4. Nkoulou	GIC en cours de création	-	-	-
5. Mbeh	Biso na Biso (Entre nous)	14	6	20
	Mbeh Liboso (Mbeh en avant)	12	8	20
	Entretien de Mbeh	15	5	20
	Force de Mbeh	14	6	20
6. Itomba	Koko Etomba	20	40	60
Total		171	135	306

La lecture de ces tableaux permet de mettre en évidence l'importance de l'adhésion du village de Mbeh (village autochtone) aux activités du projet. Sur 150 habitants, le village compte 80 membres de groupements dont 25 femmes. Les peuples autochtones sont réputés attacher une importance économique sociale et culturelle très grande aux activités de cueillette en forêt des PFNL pour l'alimentation, la pharmacopée ou l'artisanat domestique. La mission d'évaluation a constaté que cela semblait être le cas au Congo. Par contre, en République centrafricaine les peuples autochtones (village de Siriri) ont manifesté leur intérêt, mais n'ont pas pu développer un engagement analogue car ils sont soumis à une pression sociale plus forte de leurs voisins bantous. La mission d'évaluation et le projet ont constaté que les équipements distribués par le projet pour la récolte des fruits, le dépulpage, le décorticage et l'extraction des amandes d'essessang, leur avaient été subtilisés par leur « protecteur ». L'équipe du projet s'attache à obtenir la restitution de ces équipements et à protéger les droits de ces populations.

En conclusion, le projet est particulièrement attentif à la participation effective des éléments les plus vulnérables de la société rurale (femmes, et peuples autochtones).

D. Coût-efficacité

Le projet a pris un retard important la première année, surtout dans le démarrage des activités de terrain, retard constaté par le premier atelier de pilotage. La deuxième année a vu le projet rattraper ce retard et il est probable que tous ses objectifs seront atteints au cours des derniers mois pourvu que les dysfonctionnements ou blocages constatés pendant les premières années soient corrigés ou levés. Cependant certains résultats, notamment tous ceux relatifs à la gestion, la commercialisation et la domestication des PFNL par les populations seront obtenus trop tard pour être consolidés, appropriés et durables. Si le projet a été efficace, il l'a été trop tard.

La mission a constaté des exemples de manque d'efficacité, comme par exemple : i) des investissements qui n'ont pas été immédiatement valorisés (en RCA, blocage à l'importation du véhicule destiné à la Coordination nationale, blocage pendant de longs mois des motocyclettes destinées aux Chefs de cantonnement des eaux et forêts chargés de l'encadrement des groupements) ; ii) le manque d'efficacité dans le recrutement de consultants ou la passation de lettres d'accord (au Gabon, difficultés pour recruter les facilitateurs et facilitatrices) ; iii) la difficulté à prendre en compte les calendriers universitaire et agricole et les saisons de fructification/récolte des PFNL pour organiser les stages des étudiants, programmer l'attribution des bourses d'étude et surtout respecter cette programmation (ceci a abouti pour plusieurs étudiants boursiers à la perturbation de leurs études : stage en concurrence avec les cours, et/ou stage hors saison par rapport au sujet de l'étude) ; et iv) d'une façon générale difficultés à programmer les différentes activités sur le terrain avec le calendrier agricole, avec le cycle végétatif de l'arbre ou de la plante fournissant le PFNL considéré, la séquence des activités (récolte – manutention – transformation – stockage – commercialisation) et surtout respecter cette programmation (ceci a abouti, par exemple à des délais excessifs entre la récolte, la transformation d'un PFNL et sa commercialisation d'où un découragement des acteurs locaux).

V. Conclusions et recommandations

A. Conclusions

La mission indépendante d'évaluation à mi-parcours, étant très tardive, ne laisse au projet que sept mois pour mettre en œuvre une éventuelle réorientation et pour prendre en compte ses recommandations.

Comme son titre l'indique, le projet GCP/RAF/441/GER veut contribuer au renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale par le biais de la valorisation des produits forestiers non ligneux tout en assurant leur gestion durable. Il veut également contribuer au développement de politiques, de législations et d'un contexte institutionnel favorables conduisant à une utilisation des PFNL plus durable et plus équitable au niveau social, en Afrique centrale.

La mission d'évaluation à mi-parcours a été impressionnée par la quantité et la qualité des documents produits. Le projet a développé une communication de qualité vers le grand public et la communauté internationale. Il est devenu une référence pour les médias nationaux et sous régionaux (journaux, émissions radiophoniques et télévisées, etc.) ainsi que par ses interventions (communications lors d'évènements de portée mondiale) dans le débat international sur les forêts et l'environnement. La mission a constaté l'efficacité du projet dans la mobilisation des populations cibles. Cependant un examen plus attentif de la programmation et des dates d'exécution des activités ainsi que de la consommation budgétaire, montre que, pendant ses 15 premiers mois, le projet a pris un retard important surtout en ce qui concerne les activités de terrain. Ce retard a été en grande partie comblé lors des 12 mois suivants. Au moment de l'évaluation, de nombreux objectifs restent encore à atteindre. La lecture du plan de travail 2012 montre que le projet est à l'évidence en mesure d'atteindre tous ses objectifs immédiats si toutefois les causes des retards et des blocages qui ont été identifiées sont levées.

Mais certains résultats, notamment tous ceux relatifs à la gestion, la commercialisation et la domestication des PFNL par les populations seront obtenus trop tard pour être consolidés, appropriés et durables. Néanmoins, la mission a constaté dans tous les sites, une participation enthousiaste des bénéficiaires et une attente qu'il ne faut pas décevoir. L'intensification des activités du projet sur les sites pilotes pendant ses derniers mois (éventuellement aussi grâce à une prolongation du projet) devrait permettre de consolider les acquis et assurer leur durabilité.

B. Recommandations

Les recommandations finales de la mission d'évaluation à mi-parcours sont listées ci-dessous.

La consolidation, l'appropriation et la durabilité des résultats du projet, passent par :

- Une intensification des activités du projet sur les sites pilotes ;
- Un accroissement des investissements au bénéfice des populations et de leurs groupements, tels que du matériel pour confectionner des châssis de bouturage, des ruches, des décortiqueuses, des marmites, des machines à fendre les fruits d'*irvingia*, etc. ;
- Des formations complémentaires au bénéfice des cadres et techniciens des services concernés de l'administration, aux niveaux local et national.

Il serait en outre particulièrement intéressant pour le projet de bénéficier d'une nouvelle saison de récolte de PFNL (particulièrement *Irvingia gabonensis* et *Ricinodendron heudelottii*) afin de faire reproduire par les groupements un nouveau cycle complet d'exploitation des PFNL (récolte – manutention – transformation – stockage – commercialisation) et de prolonger les démonstrations sur la domestication de *Gnetum* spp. et d'initier celles prévues pour *Irvingia gabonensis*. Etant données les dates de récolte de ces produits une prolongation de six mois du projet est nécessaire. Du fait de la faible consommation budgétaire en début de projet cette prolongation peut probablement être faite à budget constant.

Cette prolongation permettra en outre au projet de compléter les formations au bénéfice des cadres et techniciens des services concernés de l'administration, aux niveaux local et national. En effet, la mission d'évaluation a noté des requêtes faites par les autorités administratives forestières de formation des cadres et des techniciens des services PFNL créés, ou en cours de création. La prolongation du projet pour l'encadrement de ces services est demandée pour au moins un an, soit par une simple rallonge budgétaire, soit sous forme d'une nouvelle phase du projet. Il s'agira de former ces cadres et techniciens à leurs nouvelles tâches au sein des nouveaux services PFNL afin de mettre en œuvre la politique nationale sur les PFNL sur l'ensemble du territoire.

A noter que les équipes du projet étudient actuellement auprès de divers bailleurs de fonds les possibilités de financement d'activités post-projet en appui au secteur des PFNL.

Recommandations finales de la mission d'évaluation à mi-parcours :

Au projet :

1. Le projet a pris un grand retard pendant les quinze premiers mois de sa mise en œuvre. Au vu des constatations de la mission d'évaluation, il serait intéressant que l'équipe du projet fasse une analyse rétrospective des conditions de démarrage du projet (facteurs favorables, facteurs défavorables) et une auto-évaluation du fonctionnement pendant les premiers mois du projet. Cet exercice devrait permettre d'émettre des recommandations afin d'éviter aux projets futurs de rencontrer de semblables difficultés ;
2. Les lenteurs et délais importants voire les blocages constatés dans la chaîne de décision-exécution sont dus en grande partie aux difficultés de communication entre la Coordination sous régionale et les CNP. La CRP accomplirait mieux son rôle de coordination et d'appui administratif et technique aux CNP par la mise en place d'un bon système de communication et de règles assumées de délégation de certaines prises de décision ;
3. Accentuer les activités au niveau local et leur suivi, afin de permettre aux groupements de s'approprier les acquis du projet ; Investir davantage dans l'équipement des groupements (matériel pour confectionner des châssis de bouturage, des ruches, des décortiqueuses, des marmites, des machines à fendre les fruits d'*Irvingia gabonensis*, etc.) ; Corriger les biais qui peuvent survenir au détriment des groupes vulnérables ;
4. En cas de prolongation du projet, poursuivre les démonstrations sur la domestication de *Gnetum* spp. et d'initier celles prévues pour *Irvingia gabonensis* afin de permettre aux groupements de mieux s'approprier les acquis du projet ;
5. En cas de prolongation du projet, procéder à un nouveau cycle complet d'exploitation des PFNL (récolte – manutention – transformation – stockage – commercialisation) afin de permettre aux groupements de mieux s'approprier les acquis du projet ;

6. Améliorer l'information en direction des administrations et institutions concernées aux niveaux local, provincial, national et sous régional, ainsi qu'en direction des ONG, PME (y compris PMEF) afin de préparer la mise en œuvre des politiques nationales sur les PFNL sur la totalité du territoire de chacun des pays et former à leurs nouvelles tâches les cadres au niveau local et national au sein des administrations concernées par les PFNL ;
7. Etant donné, d'une part la nécessité d'améliorer le cadre légal et réglementaire de la gestion durable, de l'exploitation et de la commercialisation des PFNL, et d'autre part le système de taxation des PFNL en cours de mise en place dans les pays, étudier les possibilités d'utiliser cette taxation comme outil de protection des groupements gérant la ressource contre la concurrence de l'exploitation anarchique des ressources naturelles non gérées (taxation réduite pour les produits issus de ressources gérées de façon durable et dégressive pour compenser les coûts de transport de produits provenant de ressources gérées éloignées, taxation forte et dissuasive pour les produits d'origine inconnue) ;
8. Le projet ne disposant apparemment pas de système de suivi et de résolution des questions en souffrance (registre) aussi bien au niveau de la CRP, qu'au niveau des CNP établir de tels registres à ces différents niveaux.

A la COMIFAC et aux pays :

1. Renforcer le suivi et l'accompagnement du projet jusqu'à la fin de ses activités pour une meilleure mise en œuvre ;
2. Prêter une attention particulière à la consolidation et à l'appropriation des acquis du projet ;
3. Etudier dès à présent les suites à donner au projet au niveau sous régional, mais aussi et surtout au niveau national (mise en place des structures administratives nécessaires et formation du personnel, mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux relatifs aux sous secteur des PFNL, mise en place dans le budget de l'Etat des lignes budgétaires nécessaires, proposition de projets sous régionaux et/ou nationaux en appui aux politiques sectorielles relatives aux PFNL, etc.).

A la FAO et au bailleur de fonds :

1. Etudier la possibilité d'une prolongation d'au moins six mois du projet (à budget constant ou avec un budget complémentaire) pour consolider les résultats du projet, renforcer leur appropriation et obtenir leur durabilité;
2. Etudier les possibilités d'une nouvelle phase du projet sous régional ou de nouveaux projets nationaux pour faciliter l'appropriation du projet par toutes les parties prenantes, dans le cadre des nouvelles politiques nationales sur les PFNL ;
3. Le système de suivi et de résolution des questions en souffrance (registre) de certaines Représentations de la FAO étant apparemment inefficace, renforcer le fonctionnement de ces registres ;
4. En respectant les accords entre l'Organisation et les gouvernements des pays bénéficiaires, proposer à l'issue du projet, l'affectation du matériel (et en particulier les véhicules) au Service chargé des PFNL, pour prolonger ainsi l'appui aux politiques nationales sur les PFNL. Ces affectations pourraient également se faire au bénéfice d'ONG ou d'autres projets œuvrant dans le sous secteur des PFNL.

VI. Leçons apprises

Un projet, bien conçu, avec un objectif clair et des produits complémentaires et cohérents peut rencontrer de grandes difficultés de fonctionnement si son personnel d'encadrement est insuffisamment informé et formé aux règles et procédures de l'Organisation maître d'œuvre. L'éclatement géographique des équipes entre un niveau sous régional et un niveau national réparti entre plusieurs pays ainsi que des interventions en zones rurales éloignées rendent la qualité de la communication interne et la délégation raisonnée de certaines prises de décision au niveau national particulièrement importantes pour la bonne exécution projet.

VII. Evaluation stratégique du rôle et des activités de la FAO dans la foresterie (addendum)

Le Bureau de l'évaluation de la FAO a entrepris une « Evaluation stratégique du rôle et des activités de la FAO dans la foresterie » au niveau global. Dans ce cadre, une question complémentaire a été ajoutée au Mandat de l'évaluation à mi-parcours (addendum). Les lignes suivantes constituent une synthèse des réponses et commentaires obtenus au cours d'entretiens avec les partenaires de la FAO au niveau de la sous région, au niveau des pays et au niveau local.

Il ressort des entretiens que le rôle de la FAO dans le secteur forestier en Afrique centrale a été important dans le passé: *« A un moment donné la FAO a été un partenaire important dans le secteur forestier dans la sous-région, aidant beaucoup plus les pays dans le secteur forestier, notamment dans le renouvellement des politiques forestières nationales ».*

Mais ce rôle est plus limité actuellement : *« Depuis un certain temps les efforts en faveur du secteur forestier sont bien moindres, l'accent étant mis sur la sécurité alimentaire et la production agricole ».*

Cependant les commentaires des interlocuteurs insistent sur le fait que le rôle de la FAO dans le domaine forestier devrait être maintenu car : *« Tous ces problèmes sont liés, notamment par le changement d'affectation des terres (les terres forestières devenant des terres agricoles) et la contribution des ressources forestières dans la sécurité alimentaire est de plus en plus reconnue ».*

Beaucoup se posent la question suivante : *« La FAO reste - t'elle une institution devant avoir un rôle important dans les problèmes actuels comme par exemple le changement climatique ? »* et donnent la réponse : *« La FAO connaît très bien les forêts tropicales humides. Elle doit s'impliquer davantage pour fournir ces connaissances aux pays pour qu'ils puissent défendre leurs intérêts dans les négociations mondiales ».*

Les interlocuteurs font les constats suivants : *« Le Département des forêts de la FAO n'a pas assez de ressources et n'est plus à la hauteur des missions qui devraient être les siennes. Ses activités sont trop modestes et de durée trop limitée »* et : *« Il est nécessaire que le Département des forêts de la FAO redéfinisse ses priorités ».*

Concernant en particulier les produits forestiers non ligneux : *« C'est la FAO qui nous apporte le plus ».*

Au niveau local, la distinction entre les différents Départements de la FAO n'est pas faite et les griefs ou satisfécits sont adressés à la FAO en général. Par exemple, au Congo, dans la région d'Abala, des villageois ont reproché à l'équipe du projet GCP/RAF/441/GER d'avoir, quelques années auparavant, encouragé la culture de l'ananas, que les agriculteurs ne peuvent pas écouler faute de piste carrossable. Bien entendu le Département des forêts n'était en rien à l'origine de cette action, due à un autre Département de la FAO dont le projet était associé au Projet de développement agricole et de réhabilitation des pistes rurales (PDARP) mis en œuvre par une autre organisation d'aide au développement et dont le volet « pistes rurales » n'a pas encore été réalisé. Ces mêmes villageois, malgré cette déconvenue, souhaitaient activement participer au projet GCP/RAF/441/GER.

ANNEXE 1

Termes de mandat de l'évaluation à mi-parcours du projet GCP/RAF/441/GER

« Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale
à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »

SOMMAIRE

1 Introduction	33
2 Contexte du projet	34
2.1 Contexte régional	34
2.2 Contextes nationaux	34
2.3 Présentation du projet	35
2.3.1 Objectifs, résultats visés et bénéficiaires du projet	35
2.3.2 Principales activités menées	36
2.3.3 Difficultés relevées par les responsables du projet dans la mise en œuvre	36
3 Objectifs et domaine d'action de l'évaluation	37
4 Méthodologie et mise en place de la mission	38
4.1 Méthodologie	38
4.2 Composition de l'équipe de l'évaluation	39
4.3 Rôles et responsabilités des parties prenantes	41
5 Budget, calendrier et itinéraire de la mission	43

1. Introduction

Le projet GCP/RAF/441/GER « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux » (PFNL) est réalisé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sous la haute supervision de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC). Le projet est mis en œuvre par les ministères en charge des forêts de la République Gabonaise, de la République du Congo et de la République Centrafricaine (RCA).

Le projet est financé par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Protection des Consommateurs du Gouvernement Allemand pour une période de trois ans (du 01 octobre 2009 au 30 septembre 2012). Le budget total est de 3.842.271 de dollars des EU.

Le document du projet prévoit une évaluation indépendante à mi-parcours durant la seconde année pour mieux réorienter les activités du projet pour le bien être des populations et des pays et identifier les besoins en matière de suivi. L'évaluation à mi-parcours a été inscrite dans le plan de travail du projet pour 2011.

Une mission d'appui technique de l'Unité technique chef de file au siège de la FAO a eu lieu au début du mois de mars 2011 avec pour objectif, entre autres, d'appuyer la Coordination régionale du projet dans la préparation de l'évaluation à mi-parcours.

Un certain nombre d'acteurs sont concernés par le projet et seront donc impliqués dans la conduite de cette évaluation, notamment le Ministère fédéral de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Protection des Consommateurs (BMELV) de la République Fédérale de l'Allemagne en tant que bailleur de fond ; le Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique Centrale (SFC) qui supervise le projet, l'Unité technique chef de file (LTU) au siège de la FAO, le Bureau de l'évaluation de la FAO, la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), la Coordination régionale du projet (CR) à Yaoundé, Cameroun,

les Coordinations nationales du projet (CNP) au Gabon, Congo et en RCA et les Points focaux nationaux (PFN) représentant les Ministères en charge des forêts au Gabon, Congo et en RCA.

2. Contexte du projet

2.1 Contexte régional

Les forêts du Bassin du Congo constituent le second massif forestier au monde et représentent une des zones les plus riches de notre planète en termes de biodiversité. Plus de 100 millions d'habitants des forêts du Bassin du Congo sont directement dépendants des ressources forestières, en particulier les produits forestiers non-ligneux⁷ (PFNL) qui sont une source importante dans l'économie de subsistance et des marchés pour leurs aliments, pour réaliser des abris, pour l'équipement des maisons, le fourrage et les médicaments.

L'importance des PFNL et leur contribution à la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté tendent à être sous-estimées en Afrique centrale du fait que dans la majeure partie des cas, ils n'apparaissent pas dans les statistiques économiques nationales. En plus, le secteur PFNL est organisé d'une manière non-formalisée sans connaître un cadre organisationnel, institutionnel et légal approprié.

La Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) contribue directement aux missions de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) dans le domaine de la gestion des forêts en Afrique centrale. La COMIFAC s'est dotée d'un Plan de Convergence qui inclut les PFNL et met un accent sur leur importance dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Le projet s'aligne sur le Plan de Convergence de la COMIFAC avec ses activités qui sont conformes aux plusieurs axes du plan.

La COMIFAC est par ailleurs à l'origine de Directives sous-régionales relatives à la gestion durable des PFNL d'origine végétale en Afrique centrale, élaborées avec l'appui du précédent projet GCP/RAF/398/GER, mis en œuvre par la FAO et financé par le Gouvernement Allemand. Les directives fournissent aux pays membres de la COMIFAC des orientations spécifiques pour ajuster leur cadre juridique national afin de favoriser une gestion participative des PFNL, de permettre aux petites et moyennes entreprises de tirer davantage de profits de la chaîne de valeur des PFNL et d'accroître leur contribution aux économies. Le projet GCP/RAF/441/GER appuie les gouvernements de la République du Congo, la République du Gabon et la République Centrafricaine dans l'internalisation des Directives sous-régionales dans ces cadres légaux.

2.2 Contextes nationaux

Au Gabon, la prise en compte des PFNL dans la politique forestière du pays est toute récente et aucune action concrète n'a encore été menée pour la valorisation de ces produits. L'exploitation des PFNL relève de l'économie de la cueillette et échappe à toute réglementation. Les circuits de commercialisation et filières ne sont pas maîtrisés et sont caractérisés par une forte importation des PFNL des pays voisins comme le Cameroun. Depuis sa restructuration en février 2011, le Ministère des Eaux et Forêts comprend quatre Directions générales dont la Direction générale de l'industrie du commerce du bois et de la valorisation des produits forestiers. Le Gabon développe une Stratégie Nationale et Plan d'Actions pour le développement du secteur PFNL (SNPA PFNL) et internalise les Directives sous-régionales de la COMIFAC sur les PFNL à travers les nouveaux articles de la loi forestière 16/01 du 31 décembre 2001 et des textes d'application relatifs.

⁷ Les PFNL sont définis par la FAO (1999) comme produits d'origine biologique, autres que le bois, dérivés des forêts, d'autres terres boisées et d'arbres hors forêts.

Au Congo, la majorité de la population et plus particulièrement la population rurale, utilise les PFNL au quotidien pour satisfaire ses besoins de subsistance et aussi comme source de revenu et d'emploi. La plupart des filières de commercialisation des PFNL sont mises en difficulté par des contraintes d'ordre légal et administratif pour passer à l'étape d'entreprise. De véritables petites et moyennes entreprises ont été seulement créées pour quelques produits comme le miel ou *Gnetum* spp. La gestion des PFNL relève de la Direction de la valorisation des ressources. Une Stratégie et un Plan d'Action national pour le développement du secteur des PFNL a été élaborée en 2008 avec l'appui du projet GCP/RAF/398/GER mais sa mise en œuvre reste jusqu'à maintenant timide. La révision de la loi forestière qui a commencé en 2010 prend en compte l'internalisation des Directives sous-régionales de la COMIFAC sur les PFNL.

En République Centrafricaine, le code forestier prend en compte les conditions d'exploitations des produits forestiers autres que le bois d'œuvre (PFABO) ou produits forestiers non ligneux (sous-section III de l'article 65 à 76) et leur promotion, transformation et commercialisation (article 174). En attendant les réformes organiques, un service spécialisé en charge des PFNL n'existe pas encore au Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche. La RCA est en train de se doter d'une Stratégie Nationale et Plan d'Actions pour le développement du secteur PFNL (SNPA PFNL) ; compte tenu du fait que la loi forestière a été révisée en 2009, l'internalisation des directives sous-régionales de la COMIFAC sur les PFNL se focalise sur la formulation des textes d'application relatifs aux PFNL.

2.3 Présentation du projet

Le projet a été conçu en réponse à une requête faite par la COMIFAC et ses Etats membres auprès de la FAO, suite au projet GCP/RAF/398/GER précédent le présent projet. Les participants à l'atelier d'évaluation finale du projet dont les représentants du Secrétariat exécutif de la COMIFAC et des six pays couverts par ce projet régional, notamment la République du Cameroun, la République Centrafricaine, la République du Congo, la République Démocratique du Congo, la République Gabonaise et la Guinée-Equatoriale, ont évalué positivement l'impact du projet GCP/RAF/398/GER sur leur pays et ont formulé leur requête d'un appui technique continue dans le secteur des PFNL.

Après la formulation du document de projet, le projet a été approuvé par le gouvernement donateur et une convention a été signée entre la FAO et le BMELV en décembre 2008. Les accords de projet entre la FAO et les gouvernements gabonais, congolais et centrafricain ont été signés entre janvier et mars 2009. La période de mise en œuvre du projet initialement prévue de décembre 2008 à novembre 2011, a été finalement repoussée d'octobre 2009 à septembre 2012.

En février 2010, le projet a organisé à Brazzaville, République du Congo, un atelier de lancement officiel du projet au niveau régional et national et de planification des activités en 2010. Les ateliers de lancement officiel des activités au Gabon et en RCA suivaient en juin et avril 2010 respectivement. Un atelier de bilan 2010 et de planification des activités 2011 ainsi que le premier comité de pilotage régional ont eu lieu en février 2011 au Gabon.

Objectifs, effet direct et bénéficiaires du projet

Le cadre logique du projet a été révisé en juillet 2011 afin d'harmoniser des différentes parties du document du projet, d'utiliser des termes appropriés pour les différents niveaux du cadre logique et de fournir des indicateurs précis au niveau d'impact, effet direct et produits en incluant des milestones.

Le projet vise à durablement améliorer les moyens d'existence des communautés pauvres qui dépendent des forêts d'Afrique centrale. Ses principaux objectifs à long terme sont :

- Une meilleure conservation et gestion des ressources en PFNL par le biais d'une participation active et la responsabilisation des parties prenantes grâce à l'application d'un cadre juridique amélioré ;
- Les moyens d'existence et le niveau de sécurité alimentaire des ménages dépendants des forêts, en particulier des groupes les plus vulnérables, sont accrus grâce à la réalisation des principes du droit à l'alimentation et au développement de petites entreprises viables économiquement.

L'effet direct attendu est :

Un cadre conceptuel basé sur les principes des droits de l'homme, du droit à l'alimentation et de la gestion durable des forêts est élaboré, accepté et appliqué au niveau régional par la COMIFAC, au niveau national par les gouvernements du Congo, du Gabon et de la RCA et au niveau local par les communautés des sites pilotes du projet.

Les groupes cibles du projet sont :

- Les communautés rurales qui dépendent de la forêt dans les sites pilotes. Elles doivent bénéficier du projet à travers des formations ; de meilleurs droits d'accès aux ressources forestières ; une législation en faveur de la commercialisation des PFNL ainsi que le développement entrepreneurial, la valorisation des filières des PFNL majeurs et leur gestion durable.
- Les acteurs du secteur privé, notamment les petites et moyennes entreprises de production forestière et les groupements paysans, bénéficiant du renforcement de leurs capacités entrepreneuriales, d'une meilleure mise en réseau commercial et des connaissances sur la gestion durable des ressources en PFNL. Ces entreprises, ainsi que les communautés locales, sont appuyées par des ONG qui bénéficient aussi de renforcement de leurs capacités techniques à travers des formations et par un suivi permanent par le projet afin d'assurer la qualité de la mise en œuvre des activités locales.
- Les ministères en charge des forêts, les services gouvernementaux d'autres secteurs liés aux PFNL : le projet prévoit de renforcer leurs capacités pour leur permettre d'apporter un soutien aux producteurs et commerçants des PFNL et pour adapter les cadres juridiques réglementant l'utilisation des PFNL.
- Les organisations régionales, le processus de la COMIFAC, le personnel de son Secrétariat exécutif et les agences gouvernementales des pays participants bénéficiant directement du projet à travers un appui technique et des conseils politiques liés aux thèmes du projet, notamment sur les produits forestiers non ligneux, leur gestion durable et leur promotion commerciale ainsi que leur contribution à la sécurité alimentaire et la réalisation du droit à une alimentation adéquate.

2.3.1 Principales activités menées

La priorité du projet est de développer au niveau local, national et sous-régional un cadre politique et institutionnel qui gouverne l'accès des populations locales aux ressources et marchés des PFNL. Le projet contribue à l'amélioration de la sécurité alimentaire grâce au développement de politiques et législations favorables, de même que d'un meilleur contexte institutionnel conduisant à une utilisation des PFNL plus durable et plus équitable au niveau social.

Sur les sites pilotes au Gabon, Congo et en RCA, le projet renforce les capacités entrepreneuriales des petites et moyennes entreprises de PFNL et appuie la mise en réseau des producteurs et commerçants ; le projet promeut la gestion durable des ressources en PFNL et divulgue les techniques de récolte durable, de transformation, de stockage et de marketing des produits. Les produits forestiers non ligneux phares des sites pilotes pour la commercialisation sont, entre autres, le *Gnetum* spp., les feuilles de Marantacées, le miel, l'*Irvingia gabonensis* (mangue sauvage), *Vitellaria paradoxa* (karité), *Aframomum stipulatum*, *Coula edulis* (noisettes) et vin de palme. Les sites pilotes sont localisés dans les provinces de l'Estuaire et du Woleu-Ntem (Gabon), le district d'Abala dans la région des Plateaux et le district de Madingo-Kayes dans la région Kouilou (Congo) ainsi que dans les préfectures de la Lobaye et de l'Ouham (RCA).

Selon le document du projet, les activités suivantes ont été menées aux niveaux régional, national et local pendant les premiers dix-huit mois du projet (octobre 2009 – mars 2011) :

Niveau régional :

- Renforcer des capacités en organisant un voyage d'étude et d'échanges sur le développement entrepreneurial du secteur PFNL et une formation sur le droit à l'alimentation ;
- Elaborer un document de travail sur une Boîte à outils sur les PFNL, la sécurité alimentaire et le droit à l'alimentation ;
- Mettre en place un Sous-groupe de travail sur les PFNL au sein du Groupe de travail Biodiversité Afrique Centrale (GTBAC) de la COMIFAC ;
- Diffuser des informations régionales à travers un site web et une bibliothèque et la participation à plusieurs événements internationaux et régionaux pour disséminer les thèmes du projet.

Niveau national :

- Mettre en place des comités consultatifs nationaux sur les PFNL ;
- Analyser les cadres légaux et institutionnels régissant des PFNL et internaliser des Directives sous-régionales sur les PFNL de la COMIFAC ;
- Elaborer des stratégies nationales et plan d'actions pour le développement du secteur PFNL au Gabon et en RCA.

Niveau local :

- Choisir deux sites pilotes par pays et informer les populations et autorités locales sur le projet ;
- Mener des études de base menées.

2.3.2 Difficultés relevées par les responsables du projet dans la mise en œuvre

Le projet connaît des difficultés qui ont causé un certain retard dans la mise en œuvre des activités du projet en général et notamment du plan de travail 2010. Ce retard a été constaté, entre autres, par les participants de l'atelier de bilan 2010 et planification des activités pour 2011 et le premier comité de pilotage qui ont eu lieu en février 2011. D'une manière générale et selon les partenaires, on peut citer, entre autres, les difficultés suivantes :

Les procédures et normes de sécurités des Nations Unies n'ont pas toujours été favorables pour une mise en œuvre efficiente du projet.

Depuis la formulation du document du projet, les évolutions internes à la FAO ont affecté le projet, notamment le processus de décentralisation de la FAO avec de nouvelles règles administratives et le transfert des compétences du siège et du Bureau régional pour l'Afrique au Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale et les Représentations nationales ainsi que le changement du taux d'échange XAF – \$EU.

L'implication des différents niveaux d'exécution et d'administration avec des partenaires régionaux, nationaux et locaux augmente la complexité dans la gestion du projet.

Après les premières expériences de la mise en œuvre du projet, le cadre logique nécessite quelques clarifications au niveau des objectifs spécifiques et la formulation des indicateurs.

Le démarrage tardif des activités au niveau des composantes nationales. Les véhicules des coordinations nationales au Gabon et Congo ont été disponibles à la fin du premier semestre 2010 ; le véhicule pour la RCA livré à travers le port de Douala, Cameroun n'a été disponible pour son utilisation qu'en novembre 2010 à cause des difficultés logistiques.

Les gouvernements du Gabon, du Congo et de la RCA ont montré leur engagement dans le cadre du projet, nommé les points focaux, ont activement participé au choix des sites pilotes et sont engagés dans la mise en œuvre du projet. Cependant, on constate qu'ils n'ont pas respecté entièrement leurs engagements p.ex. la mise à disposition des bureaux.

Le choix des sites pilotes dans les trois pays du projet a été effectué selon des critères préétablis et a été approuvé par les ministères en charge des forêts. Néanmoins, un des deux sites pilotes au Gabon, notamment le site pilote d'Ogooué-Ivindo, proche du parc national de la Lopé, a été exclu des activités du projet en août 2010 afin d'assurer une bonne mise en œuvre du projet sans être confronté à des conflits potentiels avec l'Agence nationale des parcs nationaux. Suite à cette décision, le site pilote de Woleu-Ntem a été choisi comme site de remplacement en Août 2010.

3. Objectifs et domaine d'action de l'évaluation

L'évaluation a pour objet de fournir à toutes les parties prenantes, notamment le Gouvernement du Gabon, le Gouvernement du Congo, le Gouvernement Centrafricain, le Gouvernement Allemand, la COMIFAC et la FAO à tous les niveaux concernés, une analyse indépendante et rigoureuse sur l'état d'avancement des activités du projet et la qualité des résultats atteints dans les premiers mois d'exécution d'octobre 2009 au moment de l'évaluation.

En plus, l'évaluation a pour but de faire des recommandations sur tout changement devant être apporté à la conception globale et à l'orientation du projet ainsi que sur le plan de travail et les activités à mener pour la période qui reste pour la mise en œuvre du projet, voir, si approprié, pour la période suivant la fin du présent projet.

L'évaluation s'orientera aux questions d'évaluation suivantes :

- L'analyse de la conception du projet ;
- Pertinence des objectifs ;
- Bien-fondé de la stratégie, incluant le ciblage, les modalités d'intervention, le choix des intrants etc. ;
- La qualité et cohérence du cadre logique et la pertinence des indicateurs choisis et la validité des hypothèses et risques identifiés ;

- Cohérence avec les cadres stratégiques de la FAO et priorités des pays/institutions concernés comme la COMIFAC, la CEFDHAC notamment par rapport la gestion durable des ressources forestières, la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté ;
- L'analyse de la mise en œuvre du projet en termes d'efficience et gestion :
- Adéquation des intrants (qualité, quantité et timing) incluant la formation ;
- Efficience de la structure et des procédures de gestion en termes de temps et de couts et la durée du projet ;
- Performance de la gestion de projet: chaine de commande, systèmes de Suivi Evaluation (SE) ; capacités humaines et matérielles, appui par les structures de la FAO et des gouvernements ;
- Opportunité de la préparation and mise en œuvre des activités au niveau régional ; national et local ;
- Niveau de coordination et qualité des partenariats, qualité du leadership thématique régional et national de la FAO dans le secteur PFNL.
- L'efficacité du projet ;
- Résultats directs du projet ;
- Effets de ces résultats comparés aux objectifs recherchés ;
- Analyse des effets du projet sur les relations homme-femme et sur les processus de poursuite de l'égalité homme-femme et de la non-discrimination des peuples autochtones ;
- L'impact (potentiel) et les perspectives de durabilité ;
- Mise en évidence d'impact de projets similaires à partir duquel extrapoler un impact potentiel de celui-ci ;
- Mise en évidence de facteurs favorables à un potentiel impact futur et de facteurs favorables à la durabilité des résultats obtenus.

3. Méthodologie et mise en place de la mission

3.1 Méthodologie

L'évaluation indépendante devra être mise en œuvre selon les directives du bureau d'évaluation de la FAO et les Normes et Standards de l'UNEG (Groupe des Nations Unies d'évaluation). L'évaluation analysera le projet par rapport aux critères internationaux standard de l'évaluation, notamment la pertinence de l'intervention, l'efficacité, l'impact et la durabilité des résultats acquis, autant que l'efficience dans leur réalisation. En outre, l'évaluation analysera aussi les acquis du projet en matière d'équité de genre (parité hommes-femmes) et implication des peuples autochtones.

L'évaluation sera conduite par une équipe d'experts indépendants afin de garantir la neutralité de leur analyse. L'approche sera consultative et transparente, prévoyant des échanges de vue avec les parties prenantes à différents moments. La triangulation de l'information, par les membres de l'équipe, entre les diverses parties prenantes sera essentielle pour valider les éléments de preuve qui auront été réunis.

L'Évaluation utilisera notamment les outils suivants :

- Formation méthodologique des consultants nationaux avant les descentes de terrain ;
- Analyse du document du projet, y inclus tous les rapports d'activité et technique produits par le projet ;
- Consultation avec les parties prenantes à travers des entretiens individuels et collectifs semi-structurés au niveau régional et national et dans des sites pilotes du projet et, dans la mesure du possible, aussi avec des agences gouvernementales des autres secteurs liées aux PFNL, d'autres bailleurs et partenaires nationaux et internationaux qui mènent des activités dans le secteur forestier et des PFNL et qui participent aux comités consultatifs nationaux sur les PFNL ;
- Visites sur le terrain dans les sites pilotes et observation directe des produits du projet ;
- Consultation avec les bénéficiaires du projet dans des sites pilotes.

Les consultations formelles avec la FAO, les Gouvernements, le bailleur et toutes autres parties prenantes, à divers stades du processus (termes de mandat, début et fin de mission, rapport) sont un élément important du processus de l'évaluation. L'équipe de l'évaluation travaillera en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes, qui comprennent :

- Le détenteur du budget du projet, l'administration et l'officier forestier au Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique Centrale à Libreville ;
- La Représentation de la FAO et la coordination régionale du projet à Yaoundé ;
- Le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC à Yaoundé ;
- Les Ministères en charge des forêts à Brazzaville, Libreville et Bangui ;
- Les coordinations nationales du projet à Brazzaville, Libreville et Bangui.

Une fois toutes les données et informations collectées, l'équipe de l'évaluation présentera ses constatations, conclusions et recommandations préliminaires sous forme d'une présentation orale et d'un aide-mémoire écrit à destination des parties prenantes, afin de les discuter et valider.

Les rapports nationaux, l'aide-mémoire et le rapport final d'évaluation seront écrits en Français.

Le rapport d'évaluation fournira des réponses aux domaines/thèmes/questions à évaluer couvrant les critères d'évaluation standards mentionnés dans ces termes de mandat. Le rapport, qui sera un document exhaustif, sera aussi clair, concis et équilibré que possible et mettra l'accent sur les constats conclusions et recommandations. Le rapport contiendra aussi un résumé analytique qui ne devra pas dépasser 10% du rapport complet. Les données et analyses considérées comme utiles pour compléter le rapport principal ou pour servir de référence, seront jointes en annexe.

Le rapport final d'évaluation devrait respecter le canevas présenté dans les annexes, et ne dépassera pas 50 pages (annexes non comprises) dans la mesure du possible.

L'équipe d'évaluation est pleinement responsable de son rapport indépendant, qui ne doit pas nécessairement refléter le point de vue des Gouvernements, de la FAO ou du bailleur de fonds.

Bien que la mission jouisse d'une totale liberté pour discuter avec les autorités concernées de tout point qu'elle jugera pertinent pour son travail, elle n'est autorisée à prendre aucun engagement au nom de la FAO, du bailleur de fonds ou des Gouvernements.

Composition de l'équipe de l'évaluation

L'évaluation sera conduite par une équipe d'experts indépendants ayant les meilleures compétences professionnelles nécessaires pour l'analyse des projets et des questions soulevées. Une bonne maîtrise des domaines suivants sera notamment recherchée :

- Exploitation et gestion durable des ressources naturelles ;
- Développement des petites et moyennes entreprises forestières;
- Développement des filières des produits forestiers non ligneux en Afrique Centrale ;
- Cadre légal et institutionnel régissant la production, la commercialisation et la gestion durable des PFNL ;
- Renforcement des capacités ;
- Equité de genre ;
- Evaluation.

Tenant compte des contraintes logistiques dans la région et du budget, il est prévu que l'équipe d'évaluation se compose de quatre membres, dont un/e consultant/e international/e et trois consultants nationaux du Gabon, Congo et de la RCA respectivement ; les termes de référence des consultants sont décrits dans les annexes 5 et 6.

Les membres de la mission devront être indépendants, à savoir qu'ils ne devront pas avoir été directement impliqués dans le projet ou dans sa formulation, ou dans son exécution et suivi technique.

Le tableau suivant montre le nombre de jours ouvrables pour les membres de l'équipe d'évaluation :

Catégorie	Nombre experts	Nombre de jours
Consultant/e international/e	1	44 jours <ul style="list-style-type: none">• 7 jrs préparation de la formation et analyse des documents,• 2 jrs formation et 3 jrs visite et voyage au Cameroun,• 3 jrs commenter les rapports nationaux,• 20 jrs en mission (6 jrs au Congo, 6 jrs au Gabon, 7 jrs en RCA, 1 jr rédaction de l'aide-mémoire),• 4 jrs participation à l'atelier de planification des activités 2012 et au comité de pilotage du projet,• 5 jrs de rapportage
Consultants nationaux	3	27 jours par consultant = 81 jours <ul style="list-style-type: none">• 4 jrs préparation,• 4 jrs formation,• 9 à 10 jrs sur un site pilote (Congo, RCA) resp. deux sites pilotes (Gabon),• 3 à 4 jrs débriefing et accompagnement du/de la CI,• 5 jrs rapportage.

Les responsabilités du/de la consultant/e international/e (chef de mission) seront les suivantes⁸ :

- Mener une évaluation à mi-parcours du projet GCP/RAF/441/GER et coordonner les activités de l'équipe d'évaluation, notamment avec la coordination régionale du projet, les coordonnateurs et les consultants nationaux ;
- Préalablement à sa mission sur le terrain, analyser les documents relatifs au projet (fournis par l'équipe de coordination régionale) puis développer la méthodologie (lieux à visiter, types de personnes à sonder et selon quelles modalités, etc.) et les outils jugés nécessaires à la conduite de l'évaluation (enquêtes, guides d'entretiens, formats pour les rapports nationaux, etc.) ;
- Préparer et faciliter la formation méthodologique des consultants nationaux avant leurs missions de terrain lors d'une visite/ briefing au bureau de la Coordination régionale du projet à Yaoundé, Cameroun ;
- Analyser les rapports préliminaires des consultants nationaux et rendre ses commentaires aux consultants nationaux pour l'amélioration des rapports nationaux et échanger avec les consultants nationaux pour obtenir des clarifications si nécessaire dans le but de s'assurer de la pertinence et de la qualité des données communiquées et d'identifier les questions à suivre lors de sa mission sur le terrain ;
- Effectuer une mission sur le terrain au niveau national dans les pays du projet, notamment au Gabon, Congo et en RCA, et dans un des deux sites pilote de chaque pays, dans l'optique de compléter les données récoltées par les consultants nationaux ;
- Analyser l'état d'avancement des activités du projet aux niveaux régional, national et local et les progrès obtenus ainsi que les acquis vers l'obtention des produits et l'atteinte des résultats et des objectifs du projet, dans l'optique de répondre à l'ensemble des questions soulevées dans les termes de mandat (TDM) de l'évaluation ;
- A partir des informations collectées, formuler des conclusions basées sur des faits avérés et un jugement transparent, puis soumettre des recommandations pour une amélioration d'éventuels projets futurs ;
- Intégrer les aspects de l'évaluation stratégique du rôle et des activités de la FAO dans le secteur forêt (cf. TDM additionnels);
- Rédiger un aide-mémoire synthétisant les points saillants et les premiers résultats de la mission en intégrant les rapports nationaux et soumettre l'aide-mémoire aux Coordonnateurs et Points focaux nationaux et à la Coordination régionale lors des débriefings ;
- Participer à l'atelier d'évaluation des activités du projet en 2011 et de planification des activités de 2012 du projet et présenter les premiers résultats et recommandations de l'évaluation ;
- Rédiger un rapport d'évaluation tenant compte du modèle de rapport fourni dans les TDM de l'évaluation et des standards internationaux concernant les rapports d'évaluation, puis intégrer les ajustements nécessaires suite aux commentaires fournis par les parties prenantes ;
- Accomplir d'autres tâches selon les besoins d'évaluation.

⁸ Pour plus de précision sur les tâches attendues du chef de mission, se référer aux termes de références spécifiques, signés du consultant.

Les responsabilités des consultants nationaux seront les suivantes :

- Analyser les documents relatifs aux activités nationales du projet rendus disponibles par le Coordonnateur national au début de la consultation ;
- Participer à la formation méthodologique aux missions de terrain ;
- Avant l'arrivée de la/du consultant/e international/e, visiter un site pilote (Congo, RCA) resp. les deux sites pilotes (Gabon)⁹ et procéder à l'analyse de l'état d'avancement des activités ainsi que les acquis vers l'obtention des produits et l'atteinte des résultats et des objectifs du projet au niveau national sur base des échantillons visités, selon la méthodologie mise au point en accord avec le /la chef de mission ;
- Formuler des recommandations préliminaires pour une meilleure mise en œuvre du projet au niveau national et local et sur la pertinence des activités et rédiger un rapport national préliminaire avant l'arrivée de la/du consultant/e international/e ;
- Rendre compte au/à la consultant/e international/e de ses constatations, conclusions et recommandations, et l'accompagner lors de ses rencontres avec des informateurs clés en capitale ;
- Finaliser le rapport national préliminaire après mise en commun avec le/la chef de mission, puis soumettre le rapport au Coordonnateur et Point focal nationaux pour commentaires ;
- Etre disponible pour des clarifications éventuelles demandées par le/la consultant/e international/e et/ou le Coordonnateur national après soumission du rapport national final,
- Accomplir d'autres tâches selon les besoins d'évaluation.

3.2 Rôles et responsabilités des parties prenantes

Toutes les parties prenantes devraient être disponibles pour des consultations avec l'équipe d'évaluation et donner leurs avis sur les termes de mandat de l'évaluation et le rapport préliminaire d'évaluation ainsi que, selon leur implication au niveau national, sur les rapports préliminaires des consultants nationaux. Les responsabilités spécifiques des parties prenantes sont les suivantes :

Secrétariat exécutif de la COMIFAC

- Appuyer la Coordination régionale dans le recrutement des consultants faisant partie de l'équipe d'évaluation à travers le réseau de la COMIFAC ;
- Informer les Coordonnateurs nationaux de la COMIFAC et les Points focaux Biodiversité sur le déroulement de l'évaluation et sur ses résultats ;
- Informer le Conseil des Ministres de la COMIFAC sur les résultats de l'évaluation.

Gouvernements

- Se faire représenter pendant les missions sur le terrain dans les sites pilotes du pays par le Point focal national du Ministère en charge des Forêts ;

⁹ Pour visiter le site pilote de Woleu-Ntem, le consultant national passera automatiquement au site pilote de l'Estuaire.

Unité technique chef de file

- Appuyer la Coordination régionale dans le recrutement des consultants qui doivent faire partie de l'équipe d'évaluation ;
- Assurer la collaboration technique avec le Bureau d'évaluation et les autres unités techniques impliquées dans la mise en œuvre du projet, si nécessaire, basées au siège de la FAO.

Bureau sous régional de la FAO pour l'Afrique centrale

- Appuyer la Coordination régionale dans le recrutement des consultants qui doivent faire partie de l'équipe d'évaluation et dans l'organisation des missions de terrain.

Coordination régionale du projet

- Elaborer les termes de référence de l'évaluation et des consultants en intégrant les commentaires de toutes les parties prenantes, notamment du bailleur de fond, du Secrétariat exécutif de la COMIFAC, des points focaux et des coordonnateurs nationaux, du Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique centrale, de l'Unité technique chef de file et du Bureau d'évaluation à Rome ;
- Appuyer le Bureau d'évaluation dans le recrutement du/de la consultant/e international/e et appuyer les coordonnateurs nationaux dans le recrutement des consultants nationaux ;
- Organiser la formation méthodologique au début de l'évaluation ;
- Préparer la mission du/de la consultant/e international/e et appuyer les coordonnateurs nationaux dans la préparation des missions des consultants nationaux ;
- Rendre disponible les documents du projet à la/au consultant/e international/e préalable à sa mission ;
- Commenter les rapports préliminaires des consultants nationaux, l'aide-mémoire et le rapport préliminaire d'évaluation du consultant international ;
- Envoyer le rapport d'évaluation préliminaire à toutes les parties prenantes pour leurs commentaires, notamment au bailleur de fond, aux ministères en charge des forêts au Congo, Gabon et en RCA, au Secrétariat exécutif de la COMIFAC, aux coordinations nationales et aux représentations de la FAO, au Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique centrale, à l'Unité technique chef de file et au Bureau d'évaluation ;
- Envoyer au consultant international les commentaires des parties prenantes sur le rapport d'évaluation, approuver le rapport d'évaluation finale, distribuer le rapport auprès des parties prenantes et publier le rapport sur le site web du projet.

Coordonnateurs nationaux

- Commenter les termes de référence de l'évaluation et des consultants ainsi que les rapports des consultants nationaux, l'aide-mémoire et le rapport préliminaire d'évaluation ;
- Recruter les consultants nationaux, préparer et appuyer les missions de l'équipe d'évaluation et, si nécessaire, accompagner les missions de l'équipe dans les sites pilotes.

Bureau de l'évaluation

- Fournir un appui technique a la coordination régionale dans la préparation de l'évaluation, pour finaliser les termes de mandats et recruter l'équipe d'évaluation ;
- Fournir toute clarification nécessaire concernant le processus d'évaluation ;
- Recruter le/la consultant/e international/e ;
- Proposer des commentaires sur le rapport d'évaluation.

4. Budget, calendrier et itinéraire de la mission

4.1 Le budget d'évaluation prévoit les montants suivants :

LB	Objet	Unité	Pays				TOTAL
			CR	Congo	Gabon	RCA	
5013	Consultants internationaux (CI) et nationaux (CN)						
	Honoraires consultant international et consultants nationaux (<i>à déterminer par SSC et les FAOR</i>)		7,000	2,000	2,000	2,000	13,000
Total consultants			7,000	2,000	2,000	2,000	13,000
5021	Voyage						
	Voyages consultant international et consultants nationaux		10,000	2,500	2,000	1,000	15,500
Total voyage			10,000	2,500	2,000	1,000	15,500
Total			17,000	4,500	4,000	3,000	28,500

Les voyages des coordonnateurs et des points focaux nationaux sur les sites en accompagnant l'équipe d'évaluation seront couverts par le budget des voyages nationaux de chaque coordination nationale.

L'évaluation se déroulera dans la période de janvier à mars 2012 avec quatre phases, à savoir (i) phase préparatoire avec une formation méthodologique des consultants nationaux par le chef d'équipe, (ii) la phase d'analyse nationale par des consultants nationaux qui inclut la visite des sites pilotes dans les pays, (iii) la mission sur le terrain de la/du consultant/e international/e y compris la visite d'un site pilote et (iv) celle de la rédaction du rapport d'évaluation.

La phase préparatoire prévoit des rencontres de la/ du consultant/e international/e avec la coordination régionale du projet et le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC à Yaoundé, Cameroun. Une formation méthodologique organisée par la coordination régionale au Cameroun et facilitée par la/e consultant/e international/e permettra de discuter la méthodologie de l'évaluation avec les consultants nationaux du Congo, Gabon et RCA pour avoir une vision commune des attentes.

La phase d'analyse par des consultants nationaux se déroulera avant ou pendant la mission de terrain de la/du consultant/e international/e et comprend une analyse des documents, la visite d'un site pilote et un rapport préliminaire par pays. Compte tenu des contraintes logistiques, la répartition des tâches dans l'équipe d'évaluation devrait permettre de constater l'avancement des activités locales dans tous les sites pilote.

La mission sur le terrain de la/du consultant/e international/e durera environ trois semaines, aura lieu en janvier et février 2012 et couvrira le Bureau sous-régional de la FAO pour l’Afrique Centrale à Libreville et les coordinations nationales en République Gabonaise, en République du Congo et en République centrafricaine. Vue les contraintes du temps et du budget, la mission visitera seulement un site pilote par pays. La mission débutera au Gabon et au Congo et terminera en RCA avec la participation de la/du consultant international/e à l’atelier d’évaluation des activités 2011 et planification 2012.

En fonction du budget, le passage de la/du consultant/e international/e au siège de la FAO serait souhaitable pour avoir des entretiens avec les services du Département des Forêts, le Bureau légal (LEGN) et l’Equipe pour le droit à l’alimentation (DAA), le Bureau de l’évaluation et toute autre unité concernée. Il serait possible de collecter les informations requises des personnes ressources à travers l’utilisation du téléphone/skype ou des questionnaires par e-mail.

Une proposition de calendrier de l’évaluation se trouve ci-dessous. Le calendrier final ainsi que le programme de la mission de terrain seront rédigés lorsque les membres de l’équipe seront tous identifiés.

4.2 Proposition du calendrier de l'évaluation

CN = Consultant national, CI = Consultant international	Janvier				Février				Mars			
Activités	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Analyse des documents du projet et préparation de la formation méthodologique	C I											
Entretiens directs avec les services du Département des Forêts, le Bureau légal, l’Equipe DAA, Bureau d’évaluation et autres unités concernées au siège de la FAO, Rome (par téléphone ou e-mail)	C I											
Formation méthodologique pour guider les CN dans leur travail de terrain, Cameroun		C N / C I										
Entretien avec la Représentation FAO (FAOR), la CR et l’équipe d’évaluation FO, Yaoundé, Cameroun Entretien avec le SE de la COMIFAC et éventuellement avec des membres du comité consultatif PFNL		C I										
Visites des sites pilotes par des consultants nationaux			C N	C N								
Elaboration des rapports nationaux préliminaires par les consultants nationaux Donner des commentaires aux rapports préliminaires (CNP, CR, CI)					C N	C I						
Entretien avec le détenteur du budget du projet, l’administration et l’officier forestier au Bureau sous-régional de la FAO pour l’Afrique Centrale (SFC), Libreville, Gabon Entretien avec le coordonnateur national (CNP), le point focal du projet (PFN) et la/le CN et les représentants du Ministère en charge des forêts Entretien éventuel avec des membres du comité consultatif PFNL Visite du site pilote de l’Estuaire Séance de restitution avec SFC, CNP, PFN et la/le consultant/e national/e				C I / C N								

Entretien avec FAOR, CNP, PFN et la/le consultant/e national/e et les représentants du Ministère en charge des forêts, Brazzaville, Congo Entretien éventuel avec des membres du comité consultatif PFNL Visite du site pilote d'Abala Séance de restitution avec FAOR, CNP, PFN et la/le consultant/e national/e						C I / C N							
Entretien avec FAOR, CNP, PFN, le CN et les représentants du Ministère en charge des forêts, RCA Entretien éventuel avec des membres du comité consultatif PFNL ; Visite du site pilote de la Lobaye Séance de restitution avec FAOR, CNP, PFN et la/le consultant/e national/e						C I / C N							
Elaboration d'un aide-mémoire, séance de restitution avec la CR du projet et participation à l'atelier de planification 2012, Bangui, RCA							C I						
Elaboration d'un draft du rapport d'évaluation par la/le consultant/e international/e et circulation du rapport								CI	C I				
Soumission du rapport final de l'évaluation à la Coordination régionale												C I	

ANNEXE 2

Liste des documents mis à la disposition de l'équipe d'évaluation

MOIS/ ANNÉE	AUTEUR/S	TITRE ET TYPE DU RAPPORT	PAYS
Document du projet			
02/2009	FAO	Project document GCP/RAF/441/GER (en anglais)	Siège
02/2009	FAO	Document du projet GCP/RAF/441/GER (en français)	Siège
07/2011	GCP/RAF/441/GER	Revised logical framework for the project GCP/RAF/441/GER	Coordination Régionale
07/2011	GCP/RAF/441/GER	Cadre logique révisé du projet GCP/RAF/441/GER	Coordination Régionale
Rapport de progrès			
07/2009	Juliane MASUCH	Six-month progress report Jan-June 2009	Coordination Régionale
01/2010	Juliane MASUCH	Six-month progress report July-Dec 2009	Coordination Régionale
01/2010	Juliane MASUCH	Annex to six-month progress report July-Dec 2009	Coordination Régionale
09/2010	Juliane MASUCH	Six-month progress report Jan-June 2010	Coordination Régionale
09/2010	Juliane MASUCH	Logframe to the six-month progress report Jan-June 2010	Coordination Régionale
02/2011	Juliane MASUCH	Six-month progress report July-Dec 2010	Coordination Régionale
06/2011	Félix KOUBOUANA	Rapport semestriel d'activités au Congo, Période: Janvier à Juin 2011 (Compilation des rapports de mission)	Congo
07/2011	Juliane MASUCH	Six-month progress report January-December 2011 with revised log frame	Coordination Régionale
Rapport annuel			
03/2011	Bruno BOKOTO DE SEMBOLI	Rapport : Rapport d'activités annuel du projet en République centrafricaine pour l'année 2010	RCA
03/2011	Félix KOUBOUANA	Rapport : Rapport d'activité du Projet GCP-RAF-441-GER au Congo pour l'année 2010	Congo
Rapport des ateliers, formation, voyage d'étude			
04/2010	Project GCP/RAF/441/GER	Rapport final : Atelier de lancement et planification des activités 2010 du projet "Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux"	Congo
06/2010	Bruno BOKOTO DE SEMBOLI	Rapport final : Atelier de lancement du projet en RCA	RCA

MOIS/ ANNÉE	AUTEUR/S	TITRE ET TYPE DU RAPPORT	PAYS
07/2010	Alain MAKAYA	Rapport final : Atelier de lancement du processus de formulation de la stratégie nationale et plan d'actions pour le développement du secteur des produits forestiers non-ligneux en République Gabonaise	Gabon
07/2010	Nathalie NZOUENGOU	Report : Rapport de la formation sur le système d'information environnemental (SIE)	Coordination Régionale
11/2010	GCP/RAF/408/EC GCP/RAF/441/GER	Rapport final : Réunion de présentation du comité consultatif national sur les PFNL au Cameroun	Coordination Régionale
12/2010	GCP/RAF/408/EC GCP/RAF/441/GER	Rapport final : Voyage d'étude et d'échange sur le développement entrepreneurial du secteur PFNL et formation sur le droit à une alimentation adéquate	Coordination Régionale
12/2010	Coordination nationale RCA	Rapport technique : Mise en place du comité consultatif national sur les produits forestiers non ligneux en RCA et du comité de pilotage national du projet	RCA
03/2011	GCP/RAF/441/GER	Rapport final : Atelier d'évaluation 2010 et de planification des activités en 2011 et Première réunion du comité de pilotage du Projet GCP/RAF/441/GER	Coordination Régionale
07/2011	Comité consultatif sur les PFNL au Gabon	Compte rendu de réunion du comité consultatif national sur les produits forestiers non-ligneux, Libreville 15 juillet 2011	Gabon
Document technique			
10/2009	Swantje VONDRAN	An annotated review of livelihood assessment methodologies for use by the project	Coordination Régionale
10/2010	Armand ASSENG ZE et Juliane MASUCH	Document technique : Internalisation des Directives sous-régionales relatives à la gestion durable des produits forestiers non ligneux d'origine végétale en Afrique Centrale: Démarche pour le Congo, le Gabon et la RCA	Coordination Régionale
11/2010	Coordinations Régionales des Projets GCP/RAF/408/EC et GCP/RAF/441/GER	Document technique : Catalogue de la bibliothèque des projets PFNL de la FAO en Afrique Centrale, Version Décembre 2010	Coordination Régionale
Notes d'information			
11/2009	Regional Project Coordination	Information Note No. 1 : Project Presentation	Coordination Régionale

MOIS/ ANNÉE	AUTEUR/S	TITRE ET TYPE DU RAPPORT	PAYS
11/2009	Regional Project Coordination	Note d'Information No. 1: Présentation du projet	Coordination Régionale
03/2010	Project Coordinator of the Republic of Congo and Regional Project Coordination	Information Note No. 2: African Forestry and Wildlife Commission (AFWC/CFFSA)	Congo
03/2010	Project Coordinator of the Republic of Congo and Regional Project Coordination	Note d'Information No. 2: Commission des Forêts et de la Faune sauvages pour l'Afrique (CFFSA/AFWC)	Congo
11/2010	Regional Project Coordination	Information Note No. 3: Exchange and study tour on the entrepreneurial development of the NWFP sector	Coordination Régionale
11/2010	Coordination Régional du Projet	Note d'Information No. 3: Voyage d'étude et d'échange sur le développement entrepreneurial du secteur PFNL	Coordination Régionale
11/2010	Regional Project Coordination and Right to Food Team	Information Note No. 4: Training on the right to adequate food	Coordination Régionale
11/2010	Coordination Régional du Projet et l'Equipe du Droit à l'Alimentation	Note d'Information No. 4: Formation sur le droit à une alimentation adéquate	Coordination Régionale
09/2011	GCP/RAF/441/GER	Information Note No. 5: Training of local communities on the domestication of Gnetum spp.	Coordination Régionale
09/2011	GCP/RAF/441/GER	Note d'Information No. 5: Formation des communautés locales sur la domestication de Gnetum spp.	Coordination Régionale
Rapport de mission			
07/2009	Juliane MASUCH	Back to office report : APO Briefing at entry of duty	Coordination Régionale
09/2009	Juliane MASUCH	Rapport de mission : Atelier sur la mobilisation stratégique des ressources: Investir dans la gestion durable des terres	Cameroun
09/2009	Juliane MASUCH, Armand ASSENG ZE	Rapport de mission : Mission de distribution et de vulgarisation des machines à fendre la mangue sauvage (GCP/RAF/408/EC)	Cameroun
11/2009	Ousseynou NDOYE, Armand ASSENG ZE	Rapport de mission : Mission de participation à la visite des sites du projet GCP/RAF/408/EC dans la région du Sud par la Délégation de la Commission Européenne	Cameroun
11/2009	Ousseynou NDOYE, Juliane MASUCH	Rapport de mission : Lancement des activités du projet au Gabon	Gabon
01/2010	Ousseynou NDOYE, Juliane MASUCH	Rapport de mission : Lancement des activités du projet au Congo	Congo

MOIS/ ANNÉE	AUTEUR/S	TITRE ET TYPE DU RAPPORT	PAYS
01/2010	Ousseynou NDOYE, Juliane MASUCH	Rapport de mission : Lancement des activités du projet en République Centrafricaine	RCA
03/2010	Ousseynou NDOYE, Juliane MASUCH, Armand ASSENG ZE	Rapport de mission : Atelier de lancement et de planification des activités 2010 et AFWC	Congo
03/2010	Ousseynou NDOYE, Julius Tieguhong	Rapport de mission : Gestion financière et administrative des projets GCP/RAF/441/GER et GCP/RAF/408/EC	Gabon
04/2010	Félix Koubouana	Rapport de mission : Séminaire de formation sur les bases de génétique et amélioration des plantes	Congo
04/2010	Mireille NGUELO KOUAMOU	Rapport de mission : Formation des Assistantes Administratives sur les procédures de la FAO	Gabon
05/2010	Projets GCP/RAF/408/EC et GCP/RAF/441/GER	Rapport de mission : Réunion de concertation relative à l'amélioration du cadre légal régissant l'exploitation des PFNL au Cameroun, Bamenda	Cameroun
05/2010	Félix KOUBOUANA	Rapport de mission: Prospection du site pilote d'Abala	Congo
06/2010	Alain MAKAYA	Rapport de mission : Prospection du site pilote de l'Estuaire	Gabon
06/2010	Projets GCP/RAF/408/EC and GCP/RAF/441/GER	Rapport de mission : Réunion de concertation relative à l'amélioration du cadre légal régissant l'exploitation des PFNL au Cameroun, Ebolowa	Coordination Régionale
07/2010	Félix KOUBOUANA	Rapport de mission : Prospection du site pilote Madingo-Kaoui	Congo
07/2010	Alain MAKAYA	Rapport de mission : Prospection du site pilote Ogooué-Ivindo	Gabon
08/2010	Alain MAKAYA	Rapport de mission : Démarrage de l'étude de base dans le site pilote de l'Estuaire	Gabon
08/2010	Ousseynou NDOYE	Back to office report : 23rd IUFRO World Congress in Seoul, South Korea	Coordination Régionale
08/2010	Juliane MASUCH	Rapport de mission : Connaissance et suivi de l'état d'avancement des activités du projet en RCA	Coordination Régionale
08/2010	Alain MAKAYA	Rapport de mission : Prospection du site pilote de substitution du Woleu-Ntem	Gabon
09/2010	B. BOKOTO DE SEMBOLI, J. MASUCH, A. ALAFEI, D. B. WANAYOMBO BRACHKA	Rapport de mission : Prospection du site pilote de la Lobaye et préparation de l'étude de base	RCA

MOIS/ ANNÉE	AUTEUR/S	TITRE ET TYPE DU RAPPORT	PAYS
09/2010	B. BOKOTO DE SEMBOLI, J. MASUCH, A. ALAFEI, R. A. NGUERENGAYE, C. NDONDANE	Rapport de mission : Prospection du site pilote de l'Ouham et préparation de l'étude de base	RCA
09/2010	Armand ASSENG ZE	Rapport de mission : Suivi de l'état d'avancement des activités en Congo et mise en place d'un Comité Consultatif National en RDC	Coordination Régionale
09/2010	Juliane MASUCH	Back to office report : Training on Rights based approaches to food and nutrition security, Wageningen, The Netherlands	Coordination Régionale
10/2010	Armand ASSENG ZE, Alain MAKAYA, Pierre Ombigath	Back to office report : Suivi de l'état d'avancement des activités au Gabon et préparation du voyage d'étude	Gabon et Coordination Régionale
11/2010	Bruno BOKOTO DE SEMBOLI and Abel ALAFEI	Rapport de mission : Suivi de la mise en œuvre de l'étude de base dans le site pilote de la Lobaye	RCA
11/2010	Ousseynou NDOYE, Juliane MASUCH, Armand ASSENG ZE	Rapport de mission : Voyage d'étude et d'échange et Formation sur le droit à une alimentation adéquate	Coordination Régionale
11/2010	Luisa CRUZ	Rapport de mission : Voyage d'étude et d'échange et Formation sur le droit à une alimentation adéquate au Cameroun et Gabon	Siège
11/2010	B. BOKOTO DE SEMBOLI, A. ALAFEI, M. E. NGOMBANGO, R. PARSE, P. PASSE SANAND, A. MEDI	Rapport de mission : Atelier de formation sur le droit à une alimentation adéquate	RCA
11/2010	Félix KOUBOUANA	Rapport de mission : Lancement des études de base dans le site pilote d'Abala	Congo
11/2010	Bruno BOKOTO DE SEMBOLI	Rapport de mission : Prospection du site pilote de la Lobaye	RCA
12/2010	Félix KOUBOUANA	Rapport de mission : Voyage d'étude et d'échange et Formation sur le droit à une alimentation adéquate au Gabon	Congo
12/2010	Félix KOUBOUANA	Rapport de mission : Mission de terrain au site pilote d'Abala pour une restitution du voyage d'étude et la formation sur le droit à l'alimentation et la planification en 2011	Congo
12/2010	Alain MAKAYA	Rapport de mission : Visites des sites pilotes de Woleu-Ntem et de l'Estuaire pour lancement des enquêtes marchés et présentation de la machine à fendre la mangue sauvage	Gab

MOIS/ ANNÉE	AUTEUR/S	TITRE ET TYPE DU RAPPORT	PAYS
02/2011	GCP/RAF/441/GER	Rapport de mission : Atelier de bilan 2010 et de planification des activités du projet en 2011 et du Comité de pilotage au Gabon ainsi que des visites des structures impliquées dans la domestication du Gnetum au Sud-Ouest du Cameroun	Coordination Régionale
02/2011	Armand ASSENG ZE	Rapport de mission : Visite des structures impliquées dans la domestication du Gnetum au Sud-Ouest du Cameroun	Coordination Régionale
02/2011	Félix KOUBOUANA	Rapport de mission : Préparation de la visite du FAOR Congo et de Paul Vantomme, Rome sur le site pilote d'Abala	Congo
02/2011	Pierre BONAZEBI	Rapport de mission : Mission de terrain au site pilote d'Abala pour la projection des activités du PTA 2011 et remise des panneaux de visibilité du projet	Congo
02/2011	Bruno BOKOTO DE SEMBOLI	Rapport de mission : Suivi de la mise en œuvre de l'étude de base dans l'Ouham	RCA
03/2011	Alain MAKAYA, Pierre Romuald OMBIGATH	Rapport de mission : Réunion de présentation du projet et de travail avec les Responsables du Conseil départemental du Woleu à Oyem (Site pilote Woleu-Ntem)	Gabon
03/2011	Félix KOUBOUANA, Pierre Bonazebi	Rapport de mission : Visite du site pilote d'Abala par l'équipe de la FAO et l'équipe du Ministère de la Recherche Scientifique	Congo
03/2011	Ousseynou NDOYE	Rapport de mission : FAO Side event on forests, food security and livelihoods and plenary sessions at UNFF 9	Coordination Régionale
03/2011	Félix KOUBOUANA	Rapport de mission : Participation au Forum International sur les Peuples Autochtones d'Afrique Centrale (FIPAC II)	Congo
03/2011	Mireille NGUELO KOUAMOU	Rapport de mission: Formation sur les procédures d'achat de la FAO, Section 502 du manuel de procédures	Coordination Régionale
03/2011	Ousseynou NDOYE, Armand ASSENG ZE	Rapport de mission : Onzième réunion du Groupe de Travail Biodiversité de l'Afrique Centrale de la COMIFAC dans le cadre de la création d'un Sous-groupe de Travail PFNL	Coordination Régionale
04/2011	Ousseynou NDOYE, Julius Chupezi TIEGUHONG	Rapport de mission: Atelier de validation du rapport sur l'Etat des Forêts 2010	Coordination Régionale
04/2011	Alain MAKAYA	Rapport de mission : Entretiens avec les autorités locales et visites mensuelles des sites pilotes (préparation des réstitutions des études de base)	Gabon

MOIS/ ANNÉE	AUTEUR/S	TITRE ET TYPE DU RAPPORT	PAYS
05/2011	Félix KOUBOUANA et Pierre BONAZEBI	Rapport de mission : Sensibilisation des populations sur les formations ADM et apiculture à Madingo-Kayes	Congo
06/2011	Félix KOUBOUANA, Pierre BONAZEBI	Rapport de mission : Organisation de la formation sur la domestication de Gnetum spp. et construction de la pépinière munie du hangar, Abala	Congo
06/2011	Félix KOUBOUANA, Pierre BONAZEBI	Rapport de mission : Organisation de la formation sur la domestication de Gnetum spp. et construction de la pépinière munie du hangar, Madingo-Kayes	Congo
06/2011	Bruno BOKOTO DE SEMBOLI, Abel ALAFEI	Rapport de mission : Sensibilisation sur les ateliers de formation sur l'approche ADM, valorisation de Njansang (Ricinodendron heudelotii) et de la domestication de Gnetum spp.	RCA
06/2011	Ousseynou NDOYE et Armand ASSENG ZE	Rapport de mission : Participer à la douzième réunion du Groupe de Travail de Biodiversité de l'Afrique Centrale (GTBAC) de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) dans le cadre de la préparation de la première réunion du Sous-Groupe de Travail PFNL (SGT-PFNL) en Afrique Centrale	Coordination Régionale
06/2011	Bruno BOKOTO DE SEMBOLI et Abel ALAFEI	Rapport de mission : Mission précurseur de prospection du site de Boali en vue de la première réunion du Sous-Groupe de Travail PFNL en Afrique centrale (SGT-PFNL) de GTBAC/COMIFAC, dans le cadre de l'année internationale des forêts du 25 au 28 Juillet 2011	RCA
06/2011	Ousseynou NDOYE	Rapport de mission : Sixième réunion de l'Equipe multidisciplinaire, Libreville, Gabon	Coordination Régionale
06/2011	Alain MAKAYA	Rapport de mission : Sensibilisation sur les formations de domestication de la mangue sauvage et de l'approche ADM dans les deux sites pilotes du projet	Gabon
08/2011	GCP/RAF/441/GER	Rapport de mission : Atelier de sensibilisation sur le droit à une alimentation adéquate dans le cadre du comité consultatif sur les PFNL en RCA et Première réunion du sous-groupe de travail PFNL de la COMIFAC	RCA et Coordination régionale
09/2011	Alain MAKAYA et Thomas MVOU BIYOGO	Rapport de mission : Sensibiliser les autorités locales, informer et confirmer la participation des personnes identifiées lors de la mission préparatoire de mai 2010, à la formation sur l'approche Analyse et Développement des Marchés	Gabon

MOIS/ ANNÉE	AUTEUR/S	TITRE ET TYPE DU RAPPORT	PAYS
09/2011	Félix KOUBOUANA, Pierre BONAZEBI, Armand ASSENG ZÉ et Alexis SEIBOU BOUBA	Rapport de mission : Organisation de la formation sur l'approche Analyse et Développement des Marchés (ADM) et suivi des activités sur le terrain	Congo
09/2011	Bruno BOKOTO DE SEMBOLI et Abel ALAFEI	Rapport de mission : Organisation de la formation des communautés de base sur la domestication de Gnetum spp. dans la Lobaye	RCA
10/2011	Félix KOUBOUANA	Rapport de mission : Rencontre avec le SNR et le CARDAF pour la collecte des données permettant la finalisation des LoA	Congo
10/2011	Ousseynou NDOYE, Bruno BOKOTO DE SEMBOLI, Abel ALAFEI	Rapport de mission : Suivi des activités du projet dans les sites pilote par la coordination régionale et nationale	Coordination régionale, RCA
10/2011	Ousseynou NDOYE, Frédéric DJENGO BOSULU, Joseph NTSENGUE LEVODO, Armand ASSENG ZE et Juliane MASUCH	Back to office report : (i) Participate at the conference Tropentag 2011 and present a poster, (ii) Participate at the International Forest Days presenting NWFP from Central Africa and FAO's activities.	Coordination régionale

ANNEXE 3

Addendum aux termes de référence relatif à l'Évaluation stratégique du rôle et des activités de la FAO dans la Foresterie (reproduction du texte original en anglais)

Introduction

The Office of Evaluation is undertaking an Evaluation of FAO's Role and Work in forestry over the period 2006-2011. The Evaluation will be forward looking and seek to provide an evidence-based analysis of recent and current approach's strengths and shortcomings, including the appropriateness of the strategies underpinning the work of FAO in forestry and achievements, mainly with regard to Strategic Objective E. It will give special attention to the role of FAO within the international forestry architecture and related partnerships. All FAO activities at country, regional and global levels related to forests and trees, and both the normative work and the field programme of the Organization in relation to forestry will be examined. The work will be conducted by a team of five independent experts led by a Team Leader, Mr. Jürgen Blaser.

As is usually the case for Strategic Evaluations, the independent evaluation team will visit a number of countries in each Region, to get a representative sample of FAO's work in forestry. In the Congo basin region, the team has planned to visit Cameroun, in January 2012. Country selection was done in consideration of other evaluation work that had been conducted in recent years or would be during the time of the evaluation.

Hence, it was expected that the evaluation of project GCP/RAF/441/GER which covers key countries in the region, could provide an opportunity to cover the key questions that would have been addressed by the strategic evaluation, had it visited these countries. The present document proposes a set of questions that may complement the project evaluation TORs and thus ensure that the evaluation report may shed light on any important finding about the countries covered by the project evaluation, for the benefit of the strategic evaluation.

Key areas of interest that the project evaluation could address (to feed into the strategic evaluation)

Visits conducted by the evaluation in the capital cities covered by the project (Libreville, Brazzaville and Bangui), will provide an opportunity to the team leader to meet with key stakeholders of the forestry sector in those countries (be them partners of FAO or not, and located in the Government, in NGOs / CSOs or in the private sector). If not already addressed in the context of the project evaluation, key questions to be covered during these visits, which are of interest for the Strategic evaluation, are:

- The general perception they have of the relevance and appropriateness of FAO's strategic positioning within the forestry sector with respect to what they believe to be national / regional priorities and whether they see other areas of work where FAO could be more preeminent;
- The performance of FAO in the forestry-related sectors in which they have common activities with FAO and overall perceived effectiveness / comparative (dis)advantages;
- How FAO is seen as a partner (if relevant).

Additional more detailed questions about the project, of interest for the major evaluation (some probably covered by the project evaluation questions):

In addition to the above general areas of inquiry, the following more specific questions are of interest for the strategic evaluation but focus on the project GCP/RAF/441/GER:

Relevance: Was a participatory project identification process instrumental in selecting problem areas as pilot sites requiring technical cooperation support?

Efficiency: Did the project design chose the most efficient and cost effective approaches to achieving its goals and main objectives?

Effectiveness:

- To what extent are the project results being used? What differences are the project results making in practice to the partners (Governments), Private sector, civil society, beneficiary groups (communities/households)?
- In its targeting, has the project succeeded in taking into account national and local specificities?
- In relation to Output 1, how effective is the project in implementing the Human Rights Based Approach (HRBA) and how does it measure its effectiveness?
- What step has the project taken to insure it will contribute to improving food security for the targeted communities/households in pilot sites?

Impact:

- What changes is the project having on the livelihoods of beneficiaries in terms of improvements of human, social, natural, physical, financial and political capital (or assets) and what is its likely contribution to food security?
- What are the planned mechanisms for transferring lessons learned from the target communities/households farmers to other communities/households at national levels?
- How is the project mainstreaming gender in its results (particularly in the perspective of HRBA)? What actions are needed to close any gaps between what women and men need and what the project delivers?
- What structural factors at national level, if any, are contributing to success of the project or are likely to limit its ability to achieve results and main objectives as planned?

Sustainability:

- Will the Project raise the economic competitiveness of NTFPs through, for example, the innovations in introducing environment-friendly and higher added value technologies?
- Are the project's national level partners likely to ensure that the Human Rights Based Approach will remain on the agenda of NTFPs use and sustainable management of forests in general?
- To what extent are the national and local stakeholders the owners of the outputs? Are they actively supporting the implementation of the project approach?

ANNEXE 4

Cadre logique du projet (amendé)

RÉSUMÉ	INDICATEURS/ CIBLES	SOURCES DES DONNÉES	HYPOTHÈSES
<p>Impact : Les moyens d'existence des communautés dépendant des forêts d'Afrique centrale, en particulier des groupes les plus vulnérables sont améliorés.</p>	<p>Indicateur I1 : La vulnérabilité des moyens d'existence des utilisateurs de la ressource primaire est réduite grâce à un accès aux forêts et PFNL assuré au niveau juridique au Congo, Gabon et en RCA.</p>	<p>Rapports sur la foresterie Documents stratégiques et politiques</p>	<p>La situation de sécurité ne se détériore pas dans les sites pilotes et dans les pays de la COMIFAC.</p>
	<p>Indicateur I2 : A la fin du projet, les revenus de 50 pour cent des femmes et des peuples autochtones utilisant des PFNL dans les sites pilotes sont augmentés d'au moins de 10 pour cent.</p>	<p>Etudes de base et de fin du projet</p>	
	<p>Indicateur I3 : Le nombre des enfants d'un ménage privés d'un repas pendant la période de soudure a diminué de 50 pour cent.</p>	<p>Etudes de base et de fin du projet</p>	
	<p>Indicateur I4 : Le pourcentage du revenu des ménages utilisé pour l'alimentation est moins de 50 pour cent.</p>	<p>Etudes de base et de fin du projet (Des ménages utilisant plus de 75 pour cent de leurs revenus pour l'alimentation sont considérés comme vulnérables à une privation de nourriture : 70+ : très grande vulnérabilité, 50-70 : grande, 30-50 : moyenne, <30 : faible Source : IFPRI)</p>	
	<p>Indicateur I5 : A la fin du projet, le nombre de ménages dans les sites pilotes ayant un déficit énergétique alimentaire a diminué de 25 pour cent.</p>	<p>Etudes de base et de fin du projet (études permettent d'identifier des ménages ayant un déficit énergétique alimentaire pendant</p>	

RÉSUMÉ	INDICATEURS/ CIBLES	SOURCES DES DONNÉES	HYPOTHÈSES
		la phase de collecte des données.)	
<p>Effet direct : Un cadre conceptuel basé sur les principes des droits de l'homme, du droit à l'alimentation et de la gestion durable des forêts est élaboré, accepté et appliqué au niveau régional par la COMIFAC, au niveau national par les gouvernements du Congo, du Gabon et de la RCA et au niveau local par les communautés des sites pilotes du projet.</p>	<p>Indicateur 1 : A la fin de la deuxième année du projet, les liens entre les différents éléments du cadre conceptuel sont décrits et disséminés.</p>	Note d'information	<p>Les décideurs politiques acceptent d'utiliser une approche fondée sur les droits de l'homme.</p>
	<p>Indicateur 2 : A la fin de la deuxième année du projet, les comités consultatifs nationaux et le sous-groupe de travail PFNL de la COMIFAC sont reconnus par les parties prenantes comme des plates-formes d'échange et de prise de décision pour les acteurs locaux, nationaux et régionaux gouvernementaux comme non-gouvernementaux impliqués dans le secteur PFNL.</p>	Article de presse Rapports des CCN et du SGT-PFNL	
	<p>Indicateur 3 : A la fin du projet, au moins deux cadres stratégiques et politiques nationaux comme le Programme national de sécurité alimentaire ou le Document de stratégie de réduction de la pauvreté intègrent la promotion des PFNL comme moyen de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire.</p>	Documents stratégiques et politiques	
	<p>Indicateur 4 : A la fin de la deuxième année du projet, la structure des ministères en charge des forêts inclut au moins un service PFNL dont son fonctionnement est assuré.</p>	Lois forestières	
	<p>Indicateur 5 : A la fin du projet, les lois forestières des pays du projet reconnaissent le droit</p>	Communication officielle des ministères Lois forestières	

RÉSUMÉ	INDICATEURS/ CIBLES	SOURCES DES DONNÉES	HYPOTHÈSES
	d'usage commercial pour les communautés locales.	Journaux	
	Indicateur 6 : A la fin du projet, les gouvernements et partenaires s'engagent financièrement et de manière opérationnelle dans la mise en œuvre des stratégies et plans d'actions pour le développement du secteur PFNL.	Plans de travail et budgets	
	Indicateur 7 : Les communautés dans chaque site pilote ont initié au moins trois interventions en faveur du développement ciblant la réduction de la pauvreté.	Rapport d'activités nationales Rapports des ONG	
	Indicateur 8 : A la fin du projet, au moins 60 Petites et Moyennes Entreprises (PME) impliquées dans la collecte, la transformation, la commercialisation et la domestication des PFNL sont créées dans les sites pilotes.	Rapport d'activités nationales Rapports des ONG Plans de développement des entreprises	
	Indicateur 9 : A la fin du projet, les revenus de 600 entrepreneurs impliqués dans les filières PFNL ont augmenté de 10 pour cent.	Etudes socio-économiques au début du projet afin de définir le point de départ Etudes de fin du projet	
	Indicateur 10 : A la fin de la deuxième année du projet, 200 entrepreneurs dans les sites pilotes connaissent des techniques de domestication et de récolte durable des PFNL. A la fin du projet, 50 pour cent de ces entrepreneurs appliquent ces techniques.	Rapport d'activités nationales Rapports des ONG	
Produit 1 : La Boîte à outils sur les PFNL, la	Indicateur 1a : A la fin de la première année du projet,	Rapports techniques et de progrès du	Le Conseil des Ministres de la

RÉSUMÉ	INDICATEURS/ CIBLES	SOURCES DES DONNÉES	HYPOTHÈSES
sécurité alimentaire et le droit à l'alimentation est élaborée et son développement documenté.	les éléments de la Boîte à outils et leurs liens sont identifiés.	projet	COMIFAC a lieu et le point sur l'approbation de la Boîte à outils est inscrit dans son ordre du jour.
	Indicateur 1b : A la fin de la deuxième année du projet, la Boîte à outils est élaborée en collaboration avec les membres nationaux et locaux des comités consultatifs et des acteurs régionaux.	Document (Draft) de la Boîte à outils Rapports des réunions des CCN et des autres réunions	
	Indicateur 1c : A la fin du projet, la Boîte à outils est validée et approuvée par la COMIFAC.	Rapport de l'atelier de validation Communiqué final du Conseil des Ministres de la COMIFAC	
	Indicateur 1d : A la fin du projet, une note d'information documente le processus d'élaboration de la Boîte à outils.	Note d'information	
Produit 2 : Les acteurs principaux (COMIFAC, agences gouvernementales, partenaires, membres des associations/ PMEF et ONG) sont informés, sensibilisés et formés sur le cadre conceptuel et connaissent l'importance des produits forestiers non ligneux.	Indicateur 2a : Le cadre conceptuel est disséminé à travers le site web du projet ; les publications sur les PFNL sont disponibles dans la bibliothèque du projet et sous forme électronique.	Site web du projet Catalogue de la bibliothèque	Tous les pays membres de la COMIFAC désignent des représentants responsables pour le secteur PFNL.
	Indicateur 2b : Le cadre conceptuel est disséminé dans la presse nationale au Congo, Gabon et en RCA (au moins deux articles par an) et dans des journaux techniques (au moins deux articles par an).	Presse nationale et journaux techniques	
	Indicateur 2c : Le cadre conceptuel est présenté dans au moins deux événements nationaux par an (Gabon, Congo, RCA), au moins deux événements régionaux par an et au moins un événement	Rapports des événements Rapports de mission	

RÉSUMÉ	INDICATEURS/ CIBLES	SOURCES DES DONNÉES	HYPOTHÈSES
	international par an.		
	Indicateur 2d : Les représentants de la CEFDHAC et des dix pays membres de la COMIFAC participent à au moins une activité de dissémination/ conseil technique/ présentation/ formation sur le cadre conceptuel et/ou ses éléments par an.	Rapports des événements/ formations Rapports de mission	
	Indicateur 2e : Des experts PFNL échangent au moins une fois par an dans le cadre du sous-groupe de travail PFNL de la COMIFAC.	Rapports des réunions	
Produit 3 : Les cadres juridiques nationaux au Congo, Gabon et en RCA intègrent les recommandations des Directives PFNL de la COMIFAC, prennent en compte le droit à l'alimentation et adhèrent aux principes des droits de l'homme.	Indicateur 3a : A la fin de la première année du projet, les cadres juridiques nationaux sont analysés, leurs forces et faiblesses relatives aux Directives PFNL de la COMIFAC, le droit à l'alimentation et les droits de l'homme sont identifiées et des décrets et/ou articles à amender (re)formulés.	Rapports des consultants juristes	Les propositions d'amélioration des décrets/ articles à amender sont soumises aux gouvernements pour validation des textes par l'assemblée nationale.
	Indicateur 3b : A la fin de la deuxième année du projet, les décrets et/ou articles à amender sont revus par les comités consultatifs et les ministères en charge des forêts ainsi que dans des ateliers de validation.	Rapports des ateliers de validation Rapports des activités nationales	
	Indicateur 3c : A la fin de la deuxième année du projet, les propositions d'amélioration des décrets/ articles à amender sont soumises aux gouvernements.	Rapports des activités nationales Rapports des CCN	

RÉSUMÉ	INDICATEURS/ CIBLES	SOURCES DES DONNÉES	HYPOTHÈSES
<p>Produit 4 : Les stratégies nationales et les plans d'actions pour le développement du secteur PFNL au Gabon et en RCA sont élaborés de manière participative et intersectorielle.</p>	<p>Indicateur 4a : A la fin de la deuxième année du projet, les drafts des stratégies nationales et des plans d'actions sont validés par les comités consultatifs nationaux en RCA et au Gabon et soumis aux gouvernements.</p>	<p>Draft documents des stratégies et plans d'actions Rapports des CCN</p>	<p>Les comités consultatifs nationaux sont fonctionnels et incluent les acteurs nationaux et locaux des différents secteurs impliqués dans les PFNL.</p>
	<p>Indicateur 4b : Les comités consultatifs en RCA et au Gabon y compris leurs membres locaux ont été consultés au moins deux fois pendant l'élaboration des stratégies et plans d'actions.</p>	<p>Rapports des CCN Rapports des activités nationales</p>	
	<p>Indicateur 4c : A la fin du projet, les stratégies nationales et les plans d'actions sont approuvés par les gouvernements du Gabon et de la RCA.</p>	<p>Lettre ou autre communication officielle du ministère en charge des forêts</p>	
	<p>Indicateur 4d : A la fin du projet, au moins 100 exemplaires de la stratégie et plan d'actions de chaque pays sont disséminés aux membres locaux et nationaux des comités consultatifs, aux ministères en charge des forêts, aux autorités et communautés locales.</p>	<p>Rapports des activités nationales</p>	
<p>Produit 5 : Les outils et procédures de gestion participative et durable des PFNL en faveur des communautés sur les sites pilotes sont développés et testés.</p>	<p>Indicateur 5a : A la fin de la deuxième année du projet, des outils adaptés à la gestion et à la valorisation d'au moins quatre PFNL clés sont développés.</p>	<p>Fiches/ documents techniques</p>	
	<p>Indicateur 5b : A la fin du projet, les outils sont disséminés auprès des communautés locales et testés par des communautés dans les sites pilotes utilisant ces PFNL.</p>	<p>Rapports de mission Rapports des activités nationales Rapports des ONG ou consultants Rapports de</p>	

RÉSUMÉ	INDICATEURS/ CIBLES	SOURCES DES DONNÉES	HYPOTHÈSES
		formation	
	Indicateur 5c : A la fin de la deuxième année du projet et dans au moins trois sites pilotes, un plan de gestion d'un ou plusieurs PFNL est élaboré et approuvé par les parties prenantes.	Plans de gestion Rapports de mission Rapports des activités nationales	
Produit 6 : Les capacités des institutions forestières et des acteurs impliqués dans les filières PFNL sont renforcées pour gérer et utiliser des PFNL d'une manière durable et profitable.	Indicateur 6a : A la fin de la première année du projet, les PFNL clés à commercialiser, les producteurs, transformateurs et commerçants dans les sites pilotes et les marchés urbains sont identifiés.	Rapport des consultants nationaux sur les études socio-économiques	
	Indicateur 6b : A la fin de la deuxième année du projet, la faisabilité de mettre en place un système d'information sur les marchés PFNL en RCA, Gabon et Congo est connue.	Etudes nationales sur le SIM	
	Indicateur 6c : A la fin de la deuxième année du projet, l'élaboration de cent plans de développement d'entreprise (PDE) est initiée et suivie.	Rapport des formations sur l'approche ADM (Analyse et Développement des Marchés) Plan de développement d'entreprise Rapports des ONG en charge du suivi des PME	
	Indicateur 6d : A la fin du projet, 20 pour cent des PME qui ont élaboré des PDE ont reçu un appui des institutions de micro-finances pour leurs mises en œuvre.	Rapports des ONG en charge du suivi des PME	
	Indicateur 6e : A la fin de la deuxième année du projet, les besoins techniques, juridiques et commerciaux pour une certification des	Etudes nationales et synthèse régionale	

RÉSUMÉ	INDICATEURS/ CIBLES	SOURCES DES DONNÉES	HYPOTHÈSES
	PFNL en Afrique Centrale sont identifiés et disséminés.		
Activités		Input	
<p>Produit 1</p> <p>Activité 1.1 : (a) Clarifier la contribution des PFNL à la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté ; (b) Jouer le rôle de facilitateur pour élucider les principes du DAA ; (c) Contribuer à l'élaboration d'une Boîte à outils sur les PFNL, la sécurité alimentaire et le DAA.</p> <p>Activité 1.2 : Consolider, améliorer et ajuster la Boîte à outils et consolider son processus de développement pour une diffusion régionale.</p>		<p>Honoraires des consultants Salaires du personnel Coûts des voyages Site web du projet</p>	
<p>Produit 2</p> <p>Activité 2.1 : (a) Fournir un soutien à l'élaboration d'une publication de référence sur les PFNL et les aliments provenant des forêts d'Afrique Centrale ; (b) Réaliser des études spécifiques et collaborer avec des chercheurs, universités et/ou les laboratoires d'analyses des aliments sur les manques de connaissance éventuels.</p> <p>Activité 2.2 : (a) Maintenir les partenariats existants, établir des nouveaux partenariats, et échanger des informations ; (b) Diffuser les informations sur les PFNL et les autres thèmes du projet à travers une bibliothèque ; (c) Construire et tenir à jour un site web ; (d) Publier des articles dans les revues spécialisées sur les forêts et les PFNL.</p> <p>Activité 2.3 : Fournir des conseils politiques et un appui technique aux réunions de la COMIFAC et de la CEFDHAC.</p> <p>Activité 2.4 : (a) Apporter un appui au fonctionnement du groupe de travail d'experts sur les PFNL et ses comités consultatifs nationaux ; (b) Procurer des conseils techniques, un soutien logistique et financier à ce groupe.</p> <p>Activité 2.5 : Participer activement dans les événements nationaux et internationaux pour présenter les thèmes et conclusions du projet.</p> <p>Activité 2.6 : Organiser une consultation d'experts internationale ou régionale ou un atelier technique sur les PFNL, la sécurité alimentaire et le DAA en 2011.</p> <p>Activité 2.7 : (a) Organiser un atelier de formation régionale par an sur les thèmes du projet ; (b) Octroyer des bourses d'étude et de recherche ; (c)</p>		<p>Honoraires des consultants Salaires du personnel Système de gestion des informations du Département des Forêts (FORIS) Coûts des voyages Budget pour les bourses d'études Matériel de formation et de dissémination</p>	

RÉSUMÉ	INDICATEURS/ CIBLES	SOURCES DES DONNÉES	HYPOTHÈSES
Organiser un voyage d'étude par an.			
<p>Produit 3</p> <p>Activité 3.1 : Faciliter l'élaboration des législations nationales intégrant les Directives sous-régionales de la COMIFAC sur les PFNL.</p> <p>Activité 3.2 : (a) Ajuster, mettre en œuvre et tester la Boîte à outils sur les PFNL, la sécurité alimentaire et le DAA au niveau national et à une échelle pilote ; (b) Traduire les principes de droit à l'alimentation et diffuser la boîte à outils au niveau national</p>		Salaires du personnel Honoraires des consultants	
<p>Produit 4</p> <p>Activité 4.1 : Revoir les politiques et programmes nationaux au Gabon, Congo et en RCA liés aux PFNL, la sécurité alimentaire et le DAA.</p> <p>Activité 4.2 : Faciliter l'élaboration des stratégies nationales sur les PFNL au Gabon et en RCA.</p>		Honoraires des consultants Salaires du personnel	
<p>Produit 5</p> <p>Activité 5.1 : Consolider et diffuser les connaissances et techniques appropriées sur la gestion participative et durable des PFNL dans les forêts ou plantations.</p> <p>Activité 5.2 : Consolider et diffuser les meilleures techniques de récolte durable des PFNL</p> <p>Activité 5.3 : Consolider et diffuser les meilleures techniques de transformation appropriée pour les principaux PFNL.</p> <p>Activité 5.4 : Assister les communautés dans l'élaboration des plans de gestion des PFNL.</p>		Honoraires des consultants Salaires du personnel Matériel de dissémination Outils de récolte et de transformation Protocoles d'accord avec des ONG	
<p>Produit 6</p> <p>Activité 6.1 : Faciliter les études et réunions dans les zones pilotes pour identifier et analyser les principales opportunités et contraintes des acteurs engagés (revue du secteur commercial).</p> <p>Activité 6.2 : (a) Sensibiliser et mettre en réseau les producteurs à travers le Comité Consultatif National sur les PFNL ; (b) Faciliter la mise en réseau nationale des agences de soutien des PME et assister dans l'organisation d'un atelier de consultation par pays pour revoir les activités du projet et les procédures de soutien les plus appropriées pour renforcer les capacités des agences gouvernementales et des ONG à assister les PME</p> <p>Activité 6.3 : (a) Commissionner une étude par pays pour documenter les systèmes d'information agricole</p>		Honoraires des consultants Salaires du personnel Matériel de dissémination Protocoles d'accord avec des ONG	

RÉSUMÉ	INDICATEURS/ CIBLES	SOURCES DES DONNÉES	HYPOTHÈSES
<p>et évaluer la possibilité d'intégrer les informations PFNL ; (b) Faciliter le test et la mise en œuvre d'un système d'information PFNL ou intégration dans le système d'information agricole ; (c) Réaliser une synthèse régionale.</p> <p>Activité 6.4 : Réaliser les études socio-économiques pour analyser les facteurs ayant un impact sur le développement des PME et pour élaborer des propositions afin de développer un contexte favorable au développement des PME (activité couverte dans les études de base).</p> <p>Activité 6.5 : Réaliser des études de marché sur les principaux PFNL et contribuer au développement des stratégies de marché.</p> <p>Activité 6.6 : Aider les communautés dans l'élaboration des Plan de Développement d'Entreprises (PDE).</p> <p>Activité 6.7 : (a) Analyser la faisabilité et évaluer les besoins techniques, juridiques et commerciaux pour établir des programmes de certification. (b) Identifier les PFNL avec le meilleur potentiel de certification, (c) Elaborer un programme de suivi pour la mise en œuvre d'un processus de certification des PFNL sélectionnés ; (d) Assister les agences du secteur privé et public dans leurs efforts pour développer des procédures de certification.</p> <p>Activité 6.8 : Renforcer les capacités sur la formulation des propositions d'investissements pour financer les PME.</p>			

ANNEXE 5

Termes de référence du/de la consultant/e international/e

Titre	:	Consultant/e international/e d'évaluation à mi-parcours
Projet	:	Renforcement de la Sécurité Alimentaire en Afrique Centrale à travers la Gestion Durable des Produits Forestiers Non Ligneux (GCP/RAF/441/GER)
Durée	:	44 jours sur la base des journées effectivement travaillées sous contrat (when actually employed) Entre août et octobre 2011 (phase préparatoire en août, mission de terrain en septembre, rapportage en octobre)
Lieu d'affectation	:	A domicile avec une mission sur le terrain au Cameroun, Gabon, Congo et République Centrafricaine
Date de démarrage	:	Début janvier 2012

Fonctions et Responsabilités :

Sous la supervision générale et opérationnelle du Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique centrale, la supervision directe du Coordonnateur Régional du projet, et avec l'aide et le soutien de l'Unité technique chef de file le consultant devra:

- Mener une évaluation à mi-parcours du projet GCP/RAF/441/GER et coordonner les activités de l'équipe d'évaluation, notamment avec la coordination régionale du projet, les coordonnateurs et les consultants nationaux ;
- Préalablement à sa mission sur le terrain, analyser les documents relatifs au projet (fournis par l'équipe de coordination régionale) puis développer la méthodologie (lieux à visiter, types de personnes à sonder et selon quelles modalités, etc.) et les outils jugés nécessaires à la conduite de l'évaluation (enquêtes, guides d'entretiens, formats pour les rapports nationaux, etc.) ;
- Préparer et faciliter la formation méthodologique des consultants nationaux avant leurs missions de terrain lors d'une visite/ briefing au bureau de la Coordination régionale du projet à Yaoundé, Cameroun ;
- Analyser les rapports préliminaires des consultants nationaux et rendre ses commentaires aux consultants nationaux pour l'amélioration des rapports nationaux et échanger avec les consultants nationaux pour obtenir des clarifications si nécessaire dans le but de s'assurer de la pertinence et de la qualité des données communiquées et d'identifier les questions à suivre lors de sa mission sur le terrain ;
- Effectuer une mission sur le terrain au niveau national dans les pays du projet, notamment au Gabon, Congo et en RCA, et dans un des deux sites pilote de chaque pays, dans l'optique de compléter les données récoltées par les consultants nationaux ;
- Analyser l'état d'avancement des activités du projet aux niveaux régional, national et local et les progrès obtenus ainsi que les acquis vers l'obtention des produits et l'atteinte des résultats et des objectifs du projet, dans l'optique de répondre à l'ensemble des questions soulevées dans les termes de mandat (TDM) de l'évaluation ;
- A partir des informations collectées, formuler des conclusions basées sur des faits avérés et un jugement transparent, puis soumettre des recommandations pour une amélioration d'éventuels projets futurs ;

- Intégrer les aspects de l'évaluation stratégique du rôle et des activités de la FAO dans le secteur forêt (cf. TDM additionnels);
- Rédiger un aide-mémoire synthétisant les points saillants et les premiers résultats de la mission en intégrant les rapports nationaux et soumettre l'aide-mémoire aux Coordonnateurs et Points focaux nationaux et à la Coordination régionale lors des débriefings ;
- Participer à l'atelier d'évaluation des activités du projet en 2011 et de planification des activités de 2012 du projet et présenter les premiers résultats et recommandations de l'évaluation ;
- Rédiger un rapport d'évaluation tenant compte du modèle de rapport fourni dans les TDM de l'évaluation et des standards internationaux concernant les rapports d'évaluation, puis intégrer les ajustements nécessaires suite aux commentaires fournis par les parties prenantes ;
- Accomplir d'autres tâches selon les besoins d'évaluation.

Qualifications :

- Diplôme universitaire (BAC plus 5 ans) en foresterie, agronomie, génie rurale, gestion des ressources naturelles, biologie, écologie, sociologie ou équivalent ;
- 10 ans d'expérience pertinente à la gestion des projets et programmes de gestion des ressources naturelles ;
- Expérience substantielle dans l'évaluation des projets et programmes en tant que chef d'équipe (à montrer dans le CV) ;
- Très bonnes connaissances de la région d'Afrique centrale ;
- Connaissance courante écrite et orale du français et de l'anglais (rapportage en français) ;
- Bonnes capacités de rédiger des textes et rapports.

Critères de sélection :

- Connaissance de la thématique des forêts et/ou PFNL et leur contribution dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Le degré d'expérience relative à la gestion des produits forestiers non ligneux sera considérée par un atout particulier ;
- Familiarité avec les règles et procédures opérationnelles de la FAO en matière des projets et d'évaluation ;
- Ouverture d'esprit et facilité pour les échanges d'informations et le travail avec des personnes de nationalités et de cultures différentes.

Comment poser votre candidature :

Envoyer votre CV dûment signé et votre lettre de motivation n'excédant pas une page et dûment signé comme PDF à ousseynou.ndoye@fao.org et mettre en copie juliane.masuch@fao.org ;

Joindre à votre dossier une notice personnelle dûment complétée soit en français ou en anglais (imprimé administratif FAO disponible sur le site Internet <http://www.fao.org/VA/adm11f.dot> en français ou <http://www.fao.org/VA/adm11e.dot> en anglais) ;

Date limite de dépôt : 28 juin 2011

ANNEXE 6

Termes de référence des consultants nationaux

Titre	:	Consultant/e national/e d'évaluation à mi-parcours
Projet	:	Renforcement de la Sécurité Alimentaire en Afrique Centrale à travers la Gestion Durable des Produits Forestiers Non Ligneux (GCP/RAF/441/GER)
Durée	:	27 jours sur la base des journées effectivement travaillées sous contrat (when actually employed) Entre août et octobre 2011 (août : phase préparatoire, mission de terrain, rapportage ; septembre : mission de terrain avec le consultant international ; octobre : appui selon les besoins de rapportage du consultant international)
Lieu d'affectation	:	A domicile avec une mission sur le terrain à l'intérieur du pays
Date de démarrage	:	Début janvier 2011

Fonctions et Responsabilités :

Sous la supervision générale et opérationnelle de la Représentation de la FAO, la supervision directe du Coordonnateur National du projet, et avec l'aide et le soutien de la Coordination régionale du projet et de l'Unité technique chef de file le/la consultant/e devra :

- Analyser les documents relatifs aux activités nationales du projet ;
- Visiter le site pilote de la Lobaye/ de l'Ouham/ les deux sites pilote du pays avant l'arrivée de la/du consultant/e international/e ;
- Analyser l'état d'avancement des activités du projet et les progrès réalisés ainsi que les acquis vers l'obtention des produits et l'atteinte des résultats et des objectifs du projet au niveau national et local dans les sites pilotes du projet ;
- Formuler des recommandations préliminaires pour une meilleure mise en œuvre du projet au niveau national et local sur la pertinence des activités futures et faire des suggestions d'adaptation du document du projet ;
- Rédiger un rapport national préliminaire avant l'arrivée de la/du consultant/e international/e et le soumettre au Coordonnateur national ;
- Compléter et améliorer le rapport national préliminaire après la mission de la/du consultant/e international/e en intégrant les commentaires de la Coordination régionale, du Coordonnateur et Point focal national et de la/du consultant/e international/e et soumettre le rapport final à la/au consultant/e international/e et au Coordonnateur national ;
- Etre disponible pour des clarifications éventuelles demandées par la/le consultant/e international/e et/ou le Coordonnateur national après soumission du rapport national final ;
- Accomplir d'autres tâches selon les besoins d'évaluation et être disponible pendant toute la durée de la consultation.

Qualifications :

- Diplôme universitaire (BAC plus 5 ans) en foresterie, agronomie, génie rurale, gestion des ressources naturelles, biologie, écologie, sociologie ou équivalent ;
- 5 ans d'expérience dans l'évaluation et l'exécution des projets et programmes ;
- Très bonnes connaissances des produits forestiers non ligneux, des marchés et du secteur des PFNL au Congo, Gabon ou en RCA respectivement ;
- Connaissance courante écrite et orale du français (rapportage en français) ;
- Bonnes capacités de rédiger des textes et rapports.

Critères de sélection :

- Connaissance des régions des sites pilotes du projet ;
 - Familiarité avec les règles et procédures opérationnelles de la FAO en matière des projets et d'évaluation ;
 - Ouverture d'esprit et facilité pour les échanges d'informations et le travail avec des personnes de nationalités et de cultures différentes.
-

Comment poser votre candidature :

Envoyer votre CV dûment signé et votre lettre de motivation n'excédant pas une page et dûment signé comme PDF à fao-cg@fao.org (Congo) ; fao-ga@fao.org (Gabon) respectivement fao-cf@fao.org (RCA) ;

Joindre à votre dossier une notice personnelle dûment complétée soit en français ou en anglais (imprimé administratif FAO disponible sur le site Internet <http://www.fao.org/VA/adm11f.dot> en français ou <http://www.fao.org/VA/adm11e.dot> en anglais) ;

Le dossier peut aussi être déposé à la Représentation de la FAO ;

Date limite de dépôt : *A déterminer* juin 2011 (deux semaines après publication)

ANNEXE 7

Calendrier des missions du Consultant international

Samedi 7 janvier

04:45 – 20:15 Allinges – Yaoundé

Dimanche 8 janvier

09:00 – 20:00 Travail à l'hôtel

Lundi 9 janvier

08:30 – 10:30 Bureaux du projet GCP/RAF/411/GER ; Entretiens avec :

M. Ousseynou Ndoye, Coordonnateur régional du projet

Mme Juliane Masuch, Cadre associé à la CRP, Géoécologiste

M. Armand Célestin Asseng Ze, Spécialiste des ressources naturelles (PFNL), CRP

11:00 – 11:40 Bureaux de la Représentation de la FAO au Cameroun ; Visite de courtoisie à Mme Félicitas Atenga, Chargée de programme, Assistante du Représentant de la FAO au Cameroun (FAOR) ;

Bref entretien avec la Mission d'évaluation des activités du Département des forêts de la FAO : Mmes Rachel Bedouin (OED), Brenna Moore (OED), MM. Marko Katila et Richard Atyi

12:00 – 18:30 Bureaux du projet GCP/RAF/411/GER ; Préparation de l'atelier de formation méthodologique

Mardi 10 janvier

08:00 – 10:50 Bureaux du projet GCP/RAF/411/GER ; Préparation de l'atelier de formation méthodologique ; Entretien avec la Mission d'évaluation des activités du Département des forêts de la FAO : Mmes Rachel Bedouin (OED) et Brenna Moore (OED)

11:00 – 11:45 Siège de la COMIFAC : Entretien avec M. Raymond Mbitikon, Secrétaire exécutif de la COMIFAC, et M. Martin Tadoum, Secrétaire exécutif adjoint de la COMIFAC

11:50 – 17:30 Bureaux du projet GCP/RAF/411/GER ; Préparation de l'atelier de formation méthodologique

17:30 – 18:00 Entretien avec M. Joseph Ntsengue Sevodo, Sous-directeur des produits forestiers non ligneux, Ministère des eaux et forêts du Cameroun (MINFOF)

Mercredi 11 janvier

08:00 – 11:00 Bureaux du projet GCP/RAF/411/GER : Atelier de formation méthodologique des consultants nationaux (CN) pour l'évaluation à mi-parcours du projet : Mme Eléonore Ada Ndoutoume, CN Gabon, MM. Henri Boukoulou, CN Congo et Hervé Martial Maidou, CN RCA

11:00 – 14:00 Changement d'hôtel ; Rencontre avec M. Jean Claude Nguingiri, Forestier du Bureau sous-régional, LTU du projet

14:00 – 18:00 Poursuite de l'atelier de formation méthodologique

Jeudi 12 janvier

08:00 – 18:00 Bureaux du projet GCP/RAF/411/GER : Poursuite et fin de l'atelier de formation méthodologique

Vendredi 13 janvier

06:30 – 17:00 Yaoundé – Libreville

17:00 – 18:30 Bureau sous régional de la FAO pour l'Afrique centrale (SFC), Libreville : Réunion d'information respective avec M. Alain Makaya, Coordonnateur national du projet et Mme Eléonore Ada Ndoutoume, Consultante nationale « évaluation » pour le Gabon ; Réunion d'information avec M. Gueltir Mbey, Administrateur chargé des opérations (SFC)

Samedi 14 janvier

07:00 – 19:00 Libreville – Ndjolé : Participant à la mission : MM. Alain Makaya, Coordonnateur national du projet, Thomas Mvou Biyogo, Point focal national du projet, Gildas Ngokouba Amégée Kokou, Directeur de la valorisation des produits forestiers autres que le bois d'œuvre (DVPFABO), Michel Malagnoux, Consultant international « évaluation » et Mme Eléonore Ada Ndoutoumé, Consultante nationale « évaluation » pour le Gabon

A Kango, entretien avec M. Jean Boniface Ngome, Préfet du Département du Komo, Province de l'Estuaire, M. Philippe Ongouli, Chef du service départemental des eaux et forêts du Komo et Mme Nadia Koumbi, Chef du village de Rongoula et Présidente de la « Coopérative des femmes de Rongoula » (COFEROU)

Axe Kango – Fourplace : visite des villages de Oyane 1 et Oyane 3 ; entretiens avec Mme Suzanne Dibouéké, Chef du village Oyane 1, M. Philippe Moundouga Mouanda, Chef de regroupement de Oyane 3, Président de la coopérative agricole et facilitateur du projet, Mme Nadia Koumbi, Présidente de (COFEROU) et avec la population de ces villages

Visite du village de Rongoula (Zone forestière de la Remboué) ; entretiens avec Mme Nadia Koumbi, Chef du village et Présidente de la « Coopérative des femmes de Rongoula » (COFEROU), Mme Véronique Mavioga, Co-Facilitatrice de la mise en œuvre des activités ADM et avec la population du village

Dimanche 15 janvier

07:00 – 18:00 Ndjolé – Oyem

Visite du village de Nkolabona, Province du Woleu Ntem : entretiens avec les membres de l'association PFNL et notamment avec M. Leon Békalé Nsi More, Fonctionnaire forestier à la retraite, Facilitateur de la mise en œuvre des activités ADM

Lundi 16 janvier

08:30 – 18:00 Oyem : Entretien avec M. Guy Delphin Mouity Yembit, Préfet du Département du Woleu ; entretien avec M. Philibert Pambo Moussoungou, Secrétaire général de la Province du Woleu Ntem

Visite du village de Nkout : Entretien avec les villageois dont M. Prosper Nnang Essono, Co-Facilitateur de la mise en œuvre des activités ADM et M. Edouard Ndong Asseko, Planteur.

Visite du village de Bissok Centre : Entretien avec les villageois dont MM. Simon Naoumia et Simon Nnang Obiang, Facilitateurs, de la mise en œuvre des activités ADM, Jean Calixte Obame et Sylver Obame Ondo, Co-Facilitateurs de la mise en œuvre des activités ADM, ainsi que M. Samuel Ondo, Membre d'un groupement de Métète

Visite du village de Ellelem : Entretien avec le Chef de regroupement, M. Joseph Obame Metoulé, avec les villageois dont MM. Samuel Biyoghe Obiang et André Métoulé, Facilitateurs de la mise en œuvre des activités ADM

Mardi 17 janvier

07:30 – 20:00 Oyem – Mitzic – Oyem

Mitzic : Entretien avec M. Olivier Bassiva, Préfet du Département de l'Okano, Province du Woleu Ntem, en présence de M. Lionel Mbeng, Agent des eaux et forêts de l'Okano ; entretien avec M. Joseph Ntemé Eyéghé, Maire central de la mairie de Mitzic

Visite du village d'Essongville : Entretien avec MM. Nzoghe Messi, Chef du village n°1 d'Essongville, Philippe Ndong Eya, Chef du village n°2 d'Essongville, Xavier Obé, Facilitateur de la mise en œuvre des activités ADM et avec les villageois

Visite de Sam (Sous-préfecture) : Entretien avec M. Simon Pierre Massande, Sous-préfet du District de Sam, Mme Christine Ovolo Okome, Co-Facilitatrice de la mise en œuvre des activités ADM, MM. Stanislas Mébalé et Samuel Nguema Mba, Co-Facilitateurs de la mise en œuvre des activités ADM et avec la population

Visite du village de Douala : Entretien avec les villageois, avec Mesdames Elisabeth Ntoutoume Akwe et Henriette Ntsame Mba, Co-Facilitatrices de la mise en œuvre des activités ADM et avec M. François-Frédéric Oyono Ndong, Co-Facilitateur de la mise en œuvre des activités ADM

Mercredi 18 janvier

08:00 – 20:00 Oyem – Libreville

Oyem : Entretien avec M. Henri Blaise Ndong Biyogho, Chef de l'agence d'Oyem de la Financière africaine de microprojets (FINAM)

Jeudi 19 janvier

08:00 – 09:00 Entretien avec la Coordination nationale du projet

09:00 – 12:00 Ministère des eaux et forêts : Entretiens de groupe avec, 1) l'administration des eaux et forêts, puis, 2) des membres du Comité consultatif national

12:00 – 13:00 Entretien avec M. Antoine Ndongou, Directeur de Cabinet, Ministère des eaux et forêts

15:00 – 19:00 Entretien avec la Coordination nationale du projet

Vendredi 20 janvier

08:30 – 10:00 Entretien avec SE. Christian Magnagna, Ministre des eaux et forêts, en présence de M. Antoine Ndongou, Directeur de Cabinet, Mme Ginette Ngombe Mikiela, Directrice générale adjointe des eaux et forêts, MM. Gildas Ngokouba Amégée Kokou, Directeur de la valorisation des produits forestiers autres que le bois d'œuvre (DVPFABO), Alain Makaya, Coordonnateur national du projet et Thomas Mvou Biyogo, Point focal national du projet

- 10:00 – 11:00 Entretien avec M. Pierre André (Groupe des Cafés Pierre André)
- 11:00 – 11:35 Entretien avec M. Anicet Maganga, Administrateur, gestionnaire du budget du projet (SFC), puis avec M. Michel Ngandji, Responsable du suivi des programmes de terrain (SFC)
- 11:35 – 12:00 Dernier entretien avec la Coordination nationale du projet en présence de Mme Eléonore Ada Ndoutoumé
- 12:00 – 12:30 Entretien de restitution avec Mme Odile Angoran, Fonctionnaire sous régionale, chargée des politiques de développement agricole (FAO SFC)
- 15:25 – 16:25 Libreville – Douala

Samedi 21 janvier

- 14:30 – 16:30 Douala – Brazzaville

Dimanche 22 janvier

- 11:00 – 20:00 Brazzaville – Abala : Participent à la mission : MM. Félix Koubouana, Coordonnateur national du projet, Pierre Bonazebe, Point focal national du projet, Michel Malagnoux, Consultant international « évaluation » et Henri Boukoulou, Consultant national « évaluation » pour le Congo

Lundi 23 janvier

- 07:30 – 09:00 Visite du marché de « koko » (*Gnetum*) d'Abala
- 09:00 – 10:00 Sous-préfecture : Entretien avec M. Jean Pierre Elenga, Sous-préfet d'Abala, en présence de M. Boniface Okemba, Maire de la Communauté urbaine d'Abala
- 10:00 – 12:00 Locaux de « Radio Abala » : Entretien avec les groupements (« Abala aujourd'hui », « Lissanga », Programme de sécurité alimentaire d'Akmi », « Femmes avenir », « Femmes associées » et « Coopérative des amis du bonheur ») en présence de M. Sosthène Alamba Ngacomo, Chef du secteur agricole d'Abala, Mme Colette Lydie Egnongui, Présidente de l'ONG « Fruit au bout de l'effort »
- 12:00 – 13:00 Visite de la pépinière de propagation du *Gnetum* avec M. Claude Mabilia Ngoma, Etudiant bénéficiant d'un stage sur la propagation végétative de *Gnetum* spp., dans le cadre du projet, et M. Pacôme Pierre Bamongo, Technicien
- 15:00 – 17:00 Entretien avec M. Sosthène Alamba Ngacomo, Chef du secteur agricole d'Abala et Mme Colette Lydie Egnongui, Présidente de l'ONG « Fruit au bout de l'effort »

Mardi 24 janvier

- 07:00 – 08:25 Abala – Ossah : Participent à la visite : MM. Félix Koubouana, Coordonnateur national du projet, Henri Boukoulou, Consultant national « évaluation » pour le Congo, Mme Colette Lydie Egnongui, Présidente de l'ONG « Fruit au bout de l'effort », M. Claude Mabilia Ngoma, Etudiant et Michel Malagnoux, Consultant international « évaluation »
- 08:25 – 09:30 Visite du village d'Ossah : Entretien de groupe avec les villageois et notamment avec les groupements « Chemin d'avenir » et « Bolingo »

- 10:10 – 11:50 Visite du village d'Eyoulou : Entretien avec les villageois, et notamment MM. Ngoya Nahem, Président du groupement «Lutte contre la pauvreté», Marc Itoua, Président du groupement «Volonté des jeunes», Blaise Bourangon, Président du groupement «L'œil d'avenir», M. Rodrigue Goténé et Mme Laure Itoua, Membres de groupements, ainsi que M. Isidore Elenga, Planteur
- 12:50 – 13:50 Visite du village d'Eyoulou : Entretien avec les villageois, et notamment M. Basile Elenga, Chef du village, formé à la domestication du *Gnetum* et Mme Elie Tsiba, Responsable d'une coopérative, également formée à la domestication du *Gnetum*
- 16:55 – 18:00 Visite du village autochtone de Mbeh : Entretien avec les villageois, et notamment MM. René Ngambou, Chef du village de Mbeh et Président du groupement « Entretien de Mbeh », Samuel Léyé Ba, Président du groupement « Mbeh Libosso » et Guy Pamphyle Yoh, Président du groupement « Entre nous à Mbeh »
- 18:00 – 19:15 Mbeh – Abala

Mercredi 25 janvier

- 08:00 – 08:30 Abala : Entretien avec M. M. Jean Pierre Elenga, Sous-préfet d'Abala
- 08:30 – 09:45 Abala – Itomba
- 09:45 – 10:50 Visite du village d'Itomba : Entretien avec les villageois et notamment avec M. Joseph Galebaye, Président du groupement « Koko Itomba »
- 10:50 – 18:00 Itomba – Brazzaville

Jeudi 26 janvier

- 09:00 – 09:50 Représentation de la FAO : Entretien avec M. Dieudonné Koguiyagda, Représentant de la FAO au Congo
- 10:05 – 11:00 Visite de la Coopérative de transformation des fruits et légumes « Délices Coopérative-Traiteur » (DELCOOP-T) : Entretien avec Mme Marianne Siannard, Présidente
- 11:00 – 12:00 Visite du marché « Thomas Sankara », point d'arrivée et de vente du *Gnetum* à Brazzaville
- 12:00 – 14:00 Visite de la Société « Congolaise d'apiculture hexagonale »(CAH) : Entretien avec M. le Général Philippe Longonda, Président
- 15:00 – 20:00 Travail à l'hôtel

Vendredi 27 janvier

- 08:45 – 11:00 Représentation de la FAO : Entretien avec la Coordination nationale du projet
- 11:00 – 11:50 Ministère du développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement : Entretien avec M. Alain Marius Ngoya-Kessy, Directeur de la valorisation des ressources forestières (DVRF)
- 15:50 – 17:00 Ministère des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat : Entretien avec MM. Armand Bienvenu Vouibido, Directeur de Cabinet et Raymond Matota, Conseiller
- 17:15 – 18:00 Ministère du développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement : Entretien avec M. Donatien Nzala, Directeur général de l'économie forestière (DGEF)

Samedi 28 janvier

10:00 – 19:00 Entretiens avec une exportatrice de *Gnetum*, puis avec la Coordination nationale du projet ; visite de la ville

21:55 Départ de Brazzaville

Dimanche 29 janvier

11:35 Arrivée à Allinges

Samedi 11 février

13:40 – 20:15 Départ d'Allinges

Dimanche 12 février

16:30 Arrivée à Bangui : Accueil par M. Bruno Bokoto de Semboli, Coordonnateur national du Projet GCP/RAF/441/GER

Lundi 13 février

08:30 – 11:30 Formalités administratives : Locaux de la Représentation de la FAO en RCA, du PNUD et du Bureau intégré des Nations Unies en RCA (BINUCA)

11:35 – 12:15 Ministère des eaux, forêts, chasse et pêche : Entretien avec M. Rubens Nambaï, Directeur de Cabinet

12:15 – 13:00 Ministère des eaux, forêts, chasse et pêche : Entretien avec M. Théodore Mbaro, Directeur général des eaux, forêts, chasse et pêche

13:00 – 14:00 Locaux de la Représentation de la FAO en RCA : Entretien avec Mme Rokhaya Daba Fall, Représentante Résidente de la FAO en République centrafricaine

15:30 – 16:00 Locaux de la Représentation de la FAO en RCA : Entretien avec Mme Josaphat Eyenga, Consultante en valorisation des amandes d'essessang (*Ricinodendron heudelotii*)

16:00 – 17:30 Locaux du PNUD : Entretien (Briefing sécurité) avec M. Ali Halidou, Responsable sécurité PNUD/BINUCA

Mardi 14 février

09:00 – 11:30 Bureau de M. Abel Alafeï, Point focal national du projet et Directeur régional autonome des eaux, forêts, chasse et pêche de l'Ombella-M'Poko (Bangui) : Entretien avec la Coordination nationale du projet

11:30 – 12:45 Locaux de la Délégation de l'Union européenne en République centrafricaine : Entretien avec M. Yvon-Jules Ndango-Gnalikawo, Chargé de programmes

15:20 – 16:30 Locaux du WWF en RCA : Entretien avec M. Saturnin Mandimou, Chargé du programme « forêts » du WWF en République centrafricaine

17:00 – 20:00 Travail à l'hôtel

Mercredi 15 février

09:00 – 10:00 Ministère des eaux, forêts, chasse et pêche : Entretien avec SE.Emmanuel Bizot, Ministre des eaux, forêts, chasse et pêche, en présence de M. Yves Yalibanda, Chargé de mission et Point focal national de la COMIFAC

- 10:00 – 13:00 Locaux de la Représentation de la FAO en RCA : Entretiens avec MM. Marc Abdala, Coordonnateur principal du Programme FAO des urgences et de réhabilitation, Etienne Ngounio-Gabia, Chargé de programme, Assistant à la Représentante de la FAO en République centrafricaine, Gérard Firmin Allé, Stagiaire du Ministère des eaux, forêts, chasse et pêche auprès du projet et Mme Yolène Kouagou Yayoro, Etudiante stagiaire de l'Université de Bangui auprès du projet ; Préparation de la mission
- 14:00 – 18:00 Bangui – M'Baïki – Scad : Participent à la mission : MM. Abel Alafeï, Point focal national du projet, Michel Malagnoux, Consultant international « évaluation », Hervé Maidou, Consultant national « évaluation » pour la RCA et, à partir de M'Baïki, M. Bertrand Dilla, Chef du cantonnement forestier de M'Baïki
- 18:00 Accueil par M. Kater, Directeur de la Société centrafricaine de déroulage (SCAD)

Jeudi 16 février

- 08:15 – 09:30 Visite du village Scad (ALPL): Entretien avec les villageois et notamment M. Gildas Narcisse Demba, Président de l'Association pour la lutte contre la pauvreté dans la Lobaye (ALPL)
- 09:45 – 11:00 Visite du village Scad (CDV): Entretien avec les villageois et notamment MM. Jean Firmin Mateketiadé, Maire de Scad, Alain Kobé, Secrétaire général du Comité de développement villageois (CDV), Jean-Max Godé Abolé, Membre du Comité de développement villageois (CDV)
- 11:20 – 13:00 Visite du village autochtone de Siriri: Entretien avec les villageois et notamment M. Joseph Likoussé, Chef du village

Vendredi 17 février

- 07:30 – 08:50 Trajet Scad – Boukoko
- 08:50 – 10:00 Visite du village et du Centre de recherches agricoles de Boukoko : Entretien avec les villageois et notamment MM. Edouard Bango, Président du Groupement «Djoni Douti Maboko na Maboko», Barthélémy Bembou, Président de l'ONG « Bel espoir », Pasteur Patrick Kambatéré, Conseiller au Centre missionnaire « Pain de vie », Marcel Pelou, Vice-président de l'ONG « Bel espoir » et Maxime Zembélé, Président du Centre missionnaire « Pain de vie »
- 10:00 – 11:00 Visite du quartier de Koukou (M'Baïki) et de l'Institut supérieur de développement rural (ISDR) : Entretien avec les membres de « l'Association pour la promotion de l'autodéveloppement intégré » (APADI) et du « Groupement des terroirs de Toma » (GTT), notamment avec M. Michel Mokobo, Président de l'APADI et Secrétaire général du GTT
- 11:00 – 11:30 Sous-préfecture de M'Baïki : Entretien avec Madame le Sous-préfet
- 11:30 – 15:00 Trajet M'Baïki – Bangui

Samedi 18 février

- 08:00 – 20:00 Travail à l'hôtel

Dimanche 19 février

- 08:00 – 20:00 Travail à l'hôtel

Lundi 20 février

08:00 – 18:30 Atelier d'évaluation 2010-2011 et de planification du projet en 2012

Mardi 21 février

08:00 – 18:30 Atelier d'évaluation 2010-2011 et de planification du projet en 2012

Mercredi 22 février

08:30 – 18:30 Atelier d'évaluation 2010-2011 et de planification du projet en 2012

Jeudi 23 février

08:00 – 10:00 Travail dans les locaux de la Représentation de la FAO en RCA

10:00 – 11:00 Ministère des eaux, forêts, chasse et pêche: Réunion de restitution avec M. Antoine Ndongou, Directeur de Cabinet

11:00 – 12:00 Locaux de la Représentation de la FAO en RCA : Réunion de restitution avec Mme Rokhaya Daba Fall, Représentante Résidente de la FAO en République centrafricaine

14:00 – 19:00 Travail à l'hôtel

Vendredi 24 février

08:00 Départ de l'hôtel

11:25 Départ de Bangui

Samedi 25 février

13:35 Arrivée à Allinges

ANNEXE 8

Personnes rencontrées par le Consultant international

NOM	RÔLE/FONCTION
GENÈVE	
HIGNEY Angela	Assistante administrative du Bureau de liaison de la FAO à Genève
CAMEROUN	
ADA NDOUTOUME Eléonore	Consultante nationale « évaluation » pour le Gabon
ASSANG ZE Armand	Spécialiste PFNL, Projet GCP/RAF/441/GER, Yaoundé
ATENGA Félicitas	Chargée de programme, Assistante du Représentant de la FAO au Cameroun, Yaoundé
BOUKOULOU Henri	Consultant national « évaluation » pour le Congo
FOTSING Justin Claver	Consultant en informatique, Projet GCP/RAF/441/GER, Yaoundé
KOUAMOU NGUELO Mireille	Assistante administrative, Projet GCP/RAF/441/GER, Yaoundé
MAIDOU Hervé	Consultant national « évaluation » pour la République centrafricaine
MASUCH Juliane	Cadre associé (APO), Projet GCP/RAF/441/GER, Yaoundé
MBITIKON Raymond	Secrétaire exécutif COMIFAC, Yaoundé
NDOYE Ousseynou	Conseiller technique principal (CTP) Coordonnateur sous régional du Projet GCP/RAF/441/GER, Yaoundé
NGUINGUIRI Jean Claude	Forestier (Bureau sous régional) FAOSFC, LTU Projet GCP/RAF/441/GER
NTSENGUE-SEVODO Joseph	Sous-directeur des produits forestiers non ligneux, Ministère des eaux et forêts du Cameroun (MINFOF), Yaoundé
SANI Mohamadou	Chauffeur, Projet GCP/RAF/441/GER, Yaoundé
TADOUM Martin	Secrétaire exécutif adjoint COMIFAC, Yaoundé
GABON	
ANDRE Carine	Gérante SOGATOR Gabon (Groupe des cafés Pierre André), Libreville
ANDRE Pierre	Gérant TORRECAM Cameroun (Groupe des cafés Pierre André), Libreville
ANGORAN A. A. Odile	Fonctionnaire sous régionale, chargée des politiques de développement agricole (FAO SFC), Libreville
BASSIVA Olivier	Préfet du Département de l'Okano (Mitzic), Province du Woleu Ntem
BEKALE NSI MORE Léon	Fonctionnaire forestier à la retraite, village de Nkolabona, Province du Woleu Ntem
BIYOGHE OBIANG Samuel	Co-facilitateur, village d'Ellelem, Province du Woleu Ntem

NOM	RÔLE/FONCTION
BOUSSENGUE Athanase	Conseiller du Ministre des eaux et forêts, chargé de la restauration des écosystèmes forestiers et aquatiques, Libreville
BOUSSOUGOU Jeanine, née DIBONGA MOUKEKE	Chef du service de l'inventaire des produits forestiers autres que le bois d'œuvre (PFABO), Ministère des eaux et forêts, Libreville
DIBOUKEKE Suzanne	Chef du village Oyane 1 (sur l'axe Kango – Fourplace), Province de l'Estuaire
ESSONO MBA	Directeur général, Ministère du commerce
IBINGA BOUKA Sostène	Agroforestier, DACEFI/WWF, Libreville
IBOUANGA Sylvain	Directeur général des industries, du commerce du bois et de la valorisation des produits forestiers (DGICBVPF), Ministère des eaux et forêts, Libreville
KOUMBI Nadia	Chef du village de Rongoula, Présidente de la coopérative des femmes de Rongoula (COFEROU), Province de l'Estuaire
MADOUMA Jean	Président de l'ONG « Image Gabon Nature », Libreville
MAGANGA Anicet	Administrateur, gestionnaire du budget du projet, Bureau sous régional de la FAO pour l'Afrique centrale (SFC), Libreville
MAGNAGNA Christian	Ministre des eaux et forêts
MAKAYA NDJIMBI Louis Alain	Coordonnateur national du Projet GCP/RAF/441/GER, Libreville
MASSANDE Simon Pierre	Sous-préfet de Sam (Mitzic), Province du Woleu Ntem
MAVIOGA Véronique	Co-facilitatrice, village de Rongoula, Province de l'Estuaire
MBENG Lionel	Agent des eaux et forêts de l'Okano (Mitzic), Province du Woleu Ntem
MBEY Gueltir	Administrateur, Chargé des opérations, Bureau sous régional de la FAO pour l'Afrique centrale (SFC), Libreville
MEBALE Stanislas	Co-facilitateur de Sam (Mitzic), Province du Woleu Ntem
METOULE André	Co-facilitateur, village d'Ellelem, Province du Woleu Ntem
MOUITY YEMBIT Guy Delphin	Préfet du Département du Woleu (Oyem), Province du Woleu Ntem
MOUNDOUGA MOUANDE Philippe	Chef de regroupement d'Oyane 3 (sur l'axe Kango – Fourplace) et Président de la coopérative agricole (facilitateur), Province de l'Estuaire
MVOU BIYOGO Thomas	Point focal du Projet GCP/RAF/441/GER, Libreville
NANEKOULA Gaspard	Conseiller juridique du Ministre des eaux et forêts, Libreville
NAOUMIA Simon	Facilitateur, village de Bissok, Province du Woleu Ntem
NDJONDO Michel	Directeur de la valorisation des rebuts industriels du bois et de la promotion des bioénergies (DVRIBPB), Ministère des eaux et forêts, Libreville

NOM	RÔLE/FONCTION
NDOMBA NGOYE Raymond	Conseiller du Ministre des eaux et forêts/Coordonnateur national de la COMIFAC (CNC), Libreville
NDONG ASSEKO Edouard	Planteur, village de Nkout, Province du Woleu Ntem
NDONG BIYOGHO Henri Blaise	Chef de l'agence FINAM d'Oyem (Financière africaine de microprojets), Province du Woleu Ntem
NDONG EYA Philippe	Chef du village N°2 d'Essong ville (Mitzic), Province du Woleu Ntem
NDONGOU Antoine	Directeur de Cabinet, Ministère des eaux et forêts, Libreville
NGANDJI Michel	Responsable du suivi des programmes de terrain, Bureau sous régional de la FAO pour l'Afrique centrale (SFC), Libreville
NGANGUI Philippe	Chef du Service du commerce des produits forestiers autres que le bois d'œuvre (PFABO), Ministère des eaux et forêts, Libreville
NGOKOUBA AMEGEE KOKOU Gildas	Directeur de la valorisation des produits forestiers autres que le bois d'œuvre (DVPFABO), Ministère des eaux et forêts, Libreville
NGOME Jean Boniface	Préfet du Département du Komo (Kango), Province de l'Estuaire
NGOMBE MIKIELA Ginette	Adjointe au Directeur général des industries, du commerce du bois et de la valorisation des produits forestiers (DGA2 ICBVPF), Ministère des eaux et forêts, Libreville
NGOYE Alfred	Chercheur IRET, écologie végétale, agroforesterie, PFNL, Libreville
NGUEMA Serge	Assistant technique, WWF, Libreville
NGUEMA MBA Samuel	Co-facilitateur de Sam (Mitzic), Province du Woleu Ntem
NNANG ESSONO Prosper	Co-facilitateur, village de Nkout, Province du Woleu Ntem
NNANG OBIANG Simon	Facilitateur, village de Bissok, Province du Woleu Ntem
NTEME EYEGHE Joseph	Maire central de l'Okano (Mitzic), Province du Woleu Ntem
NTOUTOUME AKWE Elisabeth	Co-facilitatrice du village de Douala (Mitzic), Province du Woleu Ntem
NTSAME MBA Henriette	Co-facilitatrice du village de Douala (Mitzic), Province du Woleu Ntem
NZOGHE MESSI	Chef du village N°1 d'Essong ville (Mitzic), Province du Woleu Ntem
OBA MEYE Hugues Stéphane	Chef du Service des normes et de la classification des produits forestiers autres que le bois d'œuvre (PFABO), Ministère des eaux et forêts, Libreville
OBAME Jean Calixte	Co-facilitateur, village de Bissok, Province du Woleu Ntem
OBAME METOULE Joseph	Chef de regroupement du village d'Ellelem, Province du Woleu Ntem

NOM	RÔLE/FONCTION
OBAME ONDO Sylver	Co-facilitateur, village de Bissok, Province du Woleu Ntem
OBE Xavier	Facilitateur, village d'Essong ville (Mitzic), Province du Woleu Ntem
OBONE MBA Elisabeth (Docteur)	Chef du Service « Médecine traditionnelle », Ministère de la santé, Libreville
OKOUNDI Abré Etienne	Co-facilitateur, village de Roungoula, Province de l'Estuaire
ONDO Samuel	Membre d'un groupement, village de Bissok, Province du Woleu Ntem
ONGOULI Philippe	Chef du Service départemental des eaux et forêts du Komo (Kango), Province de l'Estuaire
OVOLO Christine (née OKOME)	Facilitatrice de Sam (Mitzic), Province du Woleu Ntem
OYONO NDONG François-Frédéric	Co-facilitateur du village de Douala (Mitzic), Province du Woleu Ntem
PAMBO MOUSSOUNGOU Philibert	Secrétaire général de la Province du Woleu Ntem (Oyem)
CONGO	
ALAMBA NGACOMO Sosthène	Chef du secteur agricole d'Abala
BAMONGO Pacôme Pierre	Technicien à la pépinière de <i>Gnetum</i> d'Abala
BONAZEBI Pierre	Point focal du Projet GCP/RAF/441/GER, Brazzaville
BOURANGON Blaise	Président du groupement « L'œil d'avenir », village d'Eyoulou (Abala)
EGNONGUI Colette Lydie	Présidente de l'ONG « Fruit au bout de l'effort », Abala
ELENGA Basile	Chef du village de Nkoulou, formé à la domestication du <i>Gnetum</i> (Abala)
ELENGA Isidore	Planteur, village d'Eyoulou (Abala)
ELENGA Jean Pierre	Sous-préfet d'Abala
GALEBAYE Joseph	Président du groupement « Koko Itomba », village d'Itomba (Abala)
GOTENE Rodrigue	Membre d'un groupement du village d'Eyoulou (Abala)
ITOUA Laure	Membre d'un groupement du village d'Eyoulou (Abala)
ITOUA Marc	Président du groupement « Volonté des jeunes », village d'Eyoulou (Abala)
KOGUIYAGDA Dieudonné	Représentant de la FAO au Congo, Brazzaville
KOUBOUANA Félix	Coordonnateur national du Projet GCP/RAF/441/GER, Brazzaville
LEYE BA Samuel	Président du groupement « Mbeh Libosso », village de Mbeh (Abala)
LONGONDA Philippe (Général)	Président de la « Congolaise d'apiculture hexagonale » (CAH), Brazzaville
MABIALA NGOMA Claude	Etudiant en stage à la pépinière de <i>Gnetum</i> d'Abala

NOM	RÔLE/FONCTION
MATOTA Raymond	Conseiller de Madame la Ministre des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat, Brazzaville
NGAMBOU René	Chef du village de Mbeh, Président du groupement « Entretien de Mbeh », (Abala)
NGOYA-KESSY Alain Marius	Directeur de la valorisation des ressources forestières (DVRF), Ministère du développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement, Brazzaville
NGOYA NAHEM	Président du groupement « Lutte contre la pauvreté », village d'Eyoulou (Abala)
NZALA Donatien	Directeur général de l'économie forestière (DGEF), Ministère du développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement, Brazzaville
OKEMBA Boniface	Maire de la Communauté urbaine d'Abala
SIANARD Marianne	Présidente de la Coopérative de transformation des fruits et légumes « Délices Coopérative-Traiteur » (DELCOOP-T), Brazzaville
TSIBA Elie (Mme)	Responsable d'une coopérative, formée à la domestication du <i>Gnetum</i> , village de Nkoulou (Abala)
VOUIBIDO Armand Bienvenu	Directeur de Cabinet, Ministère des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat, Brazzaville
YOH Guy Pamphyle	Président du groupement « Entre nous à Mbeh », village de Mbeh (Abala)
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	
ABDALA Marc	Coordonnateur principal du Programme des urgences et de réhabilitation (Représentation de la FAO en République centrafricaine), Bangui
ALAFEÏ Abel	Point focal du Projet GCP/RAF/441/GER
ALLE Gérard Firmin	Stagiaire du Ministère des eaux, forêts, chasse et pêche auprès du Projet GCP/RAF/441/GER, Bangui
BANGO Edouard	Président du Groupement « Djoni Douti Maboko na Maboko », Boukoko
BEMBOU Barthélémy	Président de l'ONG « Bel espoir », Boukoko
BIZOT Emmanuel	Ministre des eaux, forêts, chasse et pêche, Bangui
BOKOTO de SEMBOLI Bruno	Coordonnateur national du Projet GCP/RAF/441/GER
DEMBA Gildas Narcisse	Président de l'Association pour la lutte contre la pauvreté dans la Lobaye (ALPL), Scad
DILLA Bertrand	Chef du cantonnement forestier de M'Baïki, Ministère des eaux, forêts, chasse et pêche, M'Baïki
EYENGA Josaphat	Consultante en valorisation des amandes d'essessang (<i>Ricinodendron heudelotii</i>)
FALL Rokhaya Daba (Mme)	Représentante Résidente de la FAO en République centrafricaine
GODE ABOLE Jean-Max	Membre du Comité de développement villageois (CDV), Scad
HALIDOU Ali	Responsable sécurité PNUD/BINUCA

NOM	RÔLE/FONCTION
KAMBATERE Patrick (Pasteur)	Conseiller, Centre missionnaire « Pain de vie », Boukoko
KATER (M.)	Directeur de la Société centrafricaine de déroulage (SCAD), village de Scad
KOBE Alain	Secrétaire général du Comité de développement villageois (CDV), Scad
KOUAGOU YAYORO Yolène	Etudiante stagiaire de l'Université de Bangui
LIKOUSSE Joseph	Chef du village de Siriri, La Lobaye
MANDIMOU Saturnin	Chargé du programme « forêts » du WWF en République centrafricaine, Bangui
MATEKETIADE Jean Firmin	Maire de Scad
MBARO Théodore	Directeur général des eaux, forêts, chasse et pêche, Ministère des eaux, forêts, chasse et pêche, Bangui
MOKOBO Michel	Président de l'APADI et Secrétaire général du GTT, M'Baïki
NAMBAÏ Rubens	Directeur de Cabinet, Ministère des eaux, forêts, chasse et pêche, Bangui
NCHOUTPOUEN Chouïabou	Expert biodiversité et désertification, Représentant le Secrétaire exécutif de la COMIFAC à l'atelier d'évaluation 2010-2011 et de planification des activités du projet en 2012
NDANGO-GNALIKAWO Yvon-Jules	Chargé de programmes (Délégation de l'Union européenne en République centrafricaine), Bangui
NGOUNIO-GABIA Etienne	Chargé de programme, Assistant à la Représentante de la FAO en République centrafricaine, Bangui
PELOU Marcel	Vice-président de l'ONG « Bel espoir », Boukoko
YALIBANDA Yves	Chargé de mission, Ministère des eaux, forêts, chasse et pêche, Point focal national de la COMIFAC, Bangui
ZEMBELE Maxime	Président du Centre missionnaire « Pain de vie », Boukoko

ANNEXE 9

Autres documents consultés par le Consultant international (à part des documents produits par le projet évalué)

Documents relatifs à l'évaluation

- FAO, 2009 Charter for the FAO Office of Evaluation.** Programme Committee, 101st Session, Rome, March 2009 (PC 101/5b –E-); p. 8
- FAO, 2011 Template for Terms of Reference.** Evaluations of projects/programmes funded by voluntary contributions from resource partners. FAO Office of Evaluation, Rome, June 2011; p. 11
- FAO, 2011 Responsabilités et procédures pour la réponse de la Direction et le rapport de suivi sur les évaluations (Juin 2011).** Bureau de l'évaluation, Rome, juin 2011; 4 p.
- FAO, 2011 Modèle de cadre de référence pour les évaluations distinctes de projets et programmes financés par des contributions volontaires provenant des partenaires fournisseurs de ressources.** Directives de OED. FAO Bureau de l'évaluation, Rome, octobre 2011; 8+8+4 p.
- FAO, 2011 Procédures détaillées pour l'évaluation séparée des initiatives financées à titre volontaire.** Lignes guides de OED. Bureau de l'évaluation, Rome, novembre 2011; 12 p.
- FAO, 2011 Questionnaire for evaluation team members to provide feedback on the evaluation process.** OED guidelines. Office of Evaluation, Rome, November 2011; p. 8
- FAO, 2011 Guidance Note for the Conduct of Country Evaluations. OED guidelines.** Office of Evaluation, Rome, November 2011; p. 7
- FAO, 2011 Quality Assurance Framework for evaluation in FAO. OED guidelines.** Office of Evaluation, Rome, November 2011; p. 6
- FAO, 2011 Tools for Quality Assurance of OED evaluation terms of reference and reports.** OED guidelines. Office of Evaluation, Rome, November 2011; p. 9
- FAO, 2011 Evaluation à mi parcours** du projet GCP/RAF/441/GER « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux » : Termes de mandat ; 48 p.
- FAO, 2012 Termes de référence:** Atelier méthodologique pour l'évaluation à mi-parcours du projet GCP/RAF/441/GER. Yaoundé, 11-12 janvier 2012 ; 3 p.
- Neu Daniel, 2011 Le suivi-évaluation pour piloter, apprendre et rendre compte.** Coopérer aujourd'hui n° 72. GRET Nogent sur Marne, février 2011 ; 37 p.
- OCDE, 2002/2010 Glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et la gestion axée sur les résultats.** OCDE Paris, 2002 – 2010; 37 p.
- UNEG, 2005 Standards for Evaluation in the UN System.** United Nations Evaluation Group, April 2005; p. 25
- UNEG, 2005 Norms for Evaluation in the UN System.** United Nations Evaluation Group, April 2005; p. 11
- UNEG, 2008 UNEG Ethical Guidelines for Evaluation.** United Nations Evaluation Group, March 2008; p. 14
- UNEG, 2011 Integrating Human Rights and Gender Equality in Evaluation – Towards UNEG Guidance.** United Nations Evaluation Group, March 2011; p. 54

Documents généraux et sous régionaux

- CBFF, 2011 Fonds pour les forêts du Bassin du Congo, 10^{ème} Conseil de Direction :** Comité de presse ; 3 p.
- COMIFAC, 2005 Plan de convergence** pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale ; 50 p.
- COMIFAC, 2008 Directives sous-régionales** relatives à la gestion durable des produits forestiers non ligneux d'origine végétale en Afrique centrale (élaborées avec l'appui du Projet GCP/RAF/398/GER). Yaoundé, février 2008; 16 p.
- COMIFAC, 2011 Communiqué final de la première réunion du SGT-PFNL.** Boali, République centrafricaine, 25-28 juillet 2011 ; 6 p.
- FAO, 2008 Rapport de mise en œuvre :** Projet GCP/RAF/398/GER « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion et l'utilisation durable des produits forestiers non ligneux ». Octobre 2008 ; 25 p.
- FAO, 2012 GCP/RAF/441/GER :** Atelier d'évaluation 2010-2011 et de planification des activités du projet en 2012. Bangui, 20-22 février 2012 : Termes de référence ; 8 p.
- FAO, 2012 GCP/RAF/441/GER :** Atelier d'évaluation 2010-2011 et de planification des activités du projet en 2012. Bangui, 20-22 février 2012 : Rapport financier. Présentation ; 13 diapositives
- FAO, 2012 Discours du Représentant résident de la FAO en RCA** à l'ouverture de l'atelier d'évaluation et de planification des activités du projet GCP/RAF/441/GER. Bangui, 20-22 février 2012 ; 5 p.
- FAO, 2012 GCP/RAF/441/GER :** Atelier d'évaluation 2010-2011 et de planification des activités du projet en 2012. Bangui, 20-22 février 2012 : Plan de travail du projet pour les activités 2012 ; 14 p.
- FAO, 2012 GCP/RAF/441/GER :** Deuxième réunion du Comité de pilotage du projet Bangui, 24 février 2012 : Termes de référence ; 5 p.
- FAO, 2012 Niveau de prise en compte des recommandations** formulées lors de la première réunion du Comité de pilotage. Yaoundé, février 2012 ; 6 p.
- FAO, 2012 GCP/RAF/441/GER :** Note d'information n°6 (février 2012) : Réflexions sur un Cadre conceptuel pour la gestion durable des PFNL en Afrique centrale ; 3 p.
- FAO, (n.d.) GCP/RAF/441/GER :** Fiches descriptives multilingues des PFNL (E, F, G) ; 13 p.
- FAO, (n.d.) GCP/RAF/441/GER Termes de référence :** Création d'un sous-groupe de travail PFNL (SGT-PFNL) au sein du Groupe de travail biodiversité de l'Afrique centrale (GTBAC) de la COMIFAC ; 5 p.
- FAO, (n.d.) GCP/RAF/441/GER :** « Vivre et se nourrir en forêt ». Projet éditorial d'un ouvrage illustré grand public sur la contribution des produits forestiers non ligneux à la vie quotidienne des populations d'Afrique centrale; 3 p.
- FAO/BMELV/BMZ, (n.d.) German-FAO Trust Fund in the field of Food Security:** Project Arrangement; 1st page of a 2 page document.
- FAO/CBFF, 2010 Fonds pour les forêts du Bassin du Congo ;** Formulaire de demande du projet « Renforcer la contribution des produits forestiers non ligneux à la sécurité alimentaire en Afrique centrale » ; 39 p.
- FAO/EC, 2011 Rapport final du projet GCP/RAF/408/EC** « Mobilisation et renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises impliquées dans la filière des produits forestiers non ligneux en Afrique centrale ; 91 p.

FAO/SNV, 2008 Report of the “Honey Exporter Meeting” held on 28 April 2008 at SNV, Yaoundé, Cameroon; p. 15

Nchoutpouen Chouïabou, 2012 Allocution de bienvenue du Représentant du Secrétaire exécutif de la COMIFAC. Atelier d'évaluation 2010-2011 et de planification des activités du projet GCP/RAF/441/GER en 2012. Bangui, 20 février 2012 ; 5 p.

Ndikumagenge Cléto et Tata Ngome Precillia, 2009 Quantifier les PFNL. OIBT : Actualités des forêts tropicales 16/4 ; pp. 3-5

Ndoye Ousseynou, 2012 Evaluation à mi-parcours du Projet GCP/RAF/441/GER : Présentation par la Coordination régionale du projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux ». Yaoundé, 11 janvier 2012 ; 19 diapositives

S. Kamberg & Co, 2012 Honey update, March 2012; accessible à: <http://skamberg.com/honey.htm>

Talla Patrice et al., 2012 Rapport de mission : Atelier de formation sur l'amélioration des cadres légaux et institutionnels régissant le secteur PFNL au Gabon, au Congo et en RCA et suivi des activités du projet. Projet GCP/RAF/441/GER « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux »; 7 p.

Tchatat Mathurin et Ndoye Ousseynou, 2006 Etude des produits forestiers non ligneux d'Afrique centrale : réalités et perspectives. Bois et forêts des tropiques n° 289 (3); pp. 27-39

Union européenne, 1996 Directive 96/23/CE du Conseil de l'Union européenne relative aux mesures de contrôle à mettre en œuvre à l'égard de certaines substances et de leurs résidus dans les animaux vivants et leurs produits et abrogeant les directives 85/358/CEE et 91/664/CEE (JO L 125 du 23/5/1996, p. 10) ; 29 p.

Union européenne, 2004 Décision 2004/432/CE de la Commission du 29 avril 2004 concernant l'approbation des plans de surveillance des résidus présentés par les pays tiers conformément à la directive 96/23/CE du Conseil (JO L 189 du 27/5/2004, p. 33) ; 9 p.

Union européenne, 2011 Décision 2011/163/UE de la Commission du 16 mars 2011 relative à l'approbation des plans soumis par les pays tiers conformément à l'article 29 de la directive 96/23/CE du Conseil (JO L 70 du 17/3/2011, pp. 40-46).

Walter Sven, 2001 Non Wood Forest Products in Africa: A Regional and National Overview – Les produits forestiers non ligneux en Afrique : Un aperçu régional et national ; Document de travail FOPW 01/1; FAO Rome, août 2001

Wong L.G. Jennifer et al., 2001 Resource assessment of Non-Wood Forest Products: Experience and Biometric Principles. FAO, 2001; p. 109

Documents relatifs au Congo

Djombo Henri, 2012 Mot de Monsieur le Ministre du développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement, à la cérémonie de présentation des vœux de nouvel an 2012 ; Brazzaville, 21 janvier 2012 ; 6 p.

DVRF, 2012 Programme d'activités de la Direction de la valorisation des ressources forestières : Exercice 2012 ; 11 p.

FAO, 2010 Rapport d'activité annuel du Projet GCP/RAF/441/GER au Congo « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux ». Décembre 2010 ; 23 p.

- FAO, 2011 GCP/RAF/441/GER** : Rapport d'activité annuel du Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux » au Congo pour l'année 2010. Brazzaville, mars 2011 ; 13 p.
- FAO, 2011 Suggestion des activités du projet pour l'année 2011** (version du 04/02/2011). Projet GCP/RAF/441/GER au Congo « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux » ; 13 p.
- FAO, 2011 GCP/RAF/441/GER** : Produits forestiers non ligneux : Le projet FAO à Abala (Film vidéo 7'11")
- FAO, 2011 GCP/RAF/441/GER** : La formation sur l'analyse et le développement des marchés à Abala et à Madingo Kayes (Film vidéo 2'29")
- FAO, (n.d.) Rapport annuel d'activité 2010-2011**. Projet GCP/RAF/441/GER « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux » ; 29 p.
- FAO/CARDAF, (n.d.) Protocole d'accord entre la FAO et le Centre d'appui à la recherche pour le développement de l'agriculture et de la forêt (CARDAF)** dans le cadre du Projet GCP/RAF/441/GER au Congo « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux » ; 22 p.
- FAO/Fruit au bout de l'effort (n.d.) Protocole d'accord entre la FAO et l'ONG « Fruit au bout de l'effort »** dans le cadre du Projet GCP/RAF/441/GER au Congo « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux » ; 21 p.
- FAO/SNR, (n.d.) Protocole d'accord entre la FAO et le Service national de reboisement (SNR)** dans le cadre du Projet GCP/RAF/441/GER au Congo « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux » ; 21 p.
- FAO/UICN, 2007 Atelier national de validation** des idées de projet pour le développement du secteur des produits forestiers non ligneux en République du Congo (Projet GCP/RAF/398/GER). Brazzaville, 17 janvier 2007 ; 26 p.
- Matongo Jean-Christian et Nkouka-Lemvo Brice-Christian, 2012** Rapport circonstancié sur la création des Groupements d'intérêt communautaire (GIC) et de la formation/restitution du processus ADM. CARDAF, janvier 2012 ; 6 p.
- MDDEFE, 2011 Version préliminaire (07/12/2011)** de l'arrêté portant création et organisation du Comité consultatif national sur les produits forestiers non ligneux. Ministère du développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement ; 4 p.
- M'Poussa Sébastien, 2012 Discours de M. le Directeur de Cabinet du Ministre du développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement**, à la cérémonie de présentation des vœux au Ministre du développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement. Brazzaville, 21 janvier 2012 ; 19 p.
- Sabo Urma Adeline et Haoua Bidie Martine, 2012** Rapport technique sur le suivi de la pépinière par le SNR. Période : Mai-décembre 2011 ; 9 p.
- WRI, 2007 Atlas forestier interactif du Congo (version 1.0)** : Document de synthèse. World Resources Institute/Ministère de l'économie forestière et de l'environnement; 28 p.

Documents relatifs au Gabon

Asseng Zé Armand *et al.*, 2011 Rapport de mission : Organisation de la formation sur les grandes lignes de l'approche « analyse et développement des marchés (ADM) » et suivi des activités de terrain du projet GCP/RAF/441/GER. 10 novembre 2011 ; 18 p.

FAO/UICN, 2007 Atelier de validation des idées de projet pour le développement du secteur des produits forestiers non ligneux au Gabon (Projet GCP/RAF/398/GER). Libreville, 22 février 2007 ; 22 p.

MEF, 2011 Version préliminaire (du 27/01/2011) d'un arrêté portant création, attributions et organisation du Comité consultatif national sur les produits forestiers non ligneux ; 4 p.

Plante et planète, 2010 Le Nkumu au Gabon (film vidéo 20'02") visible sur : <http://www.planteetplanete.org/index.php?s=7&r=7>

WRI, 2009 Atlas forestier interactif du Gabon (version 1.0) : Document de synthèse. World Resources Institute/Ministère de l'économie forestière, des eaux, de la pêche et de l'aquaculture; 56 p

Documents relatifs à la République centrafricaine

Bokoto de Semboli Bruno *et al.*, 2011 Rapport de mission : Organisation de la formation sur l'approche « analyse et développement des marchés (ADM) » destinée aux communautés de base dans le site pilote de la Lobaye (M'Baïki et ses environs). 15 novembre 2011 ; 9 p.

Bokoto de Semboli Bruno, 2012 GCP/RAF/441/GER : Rapport d'activités annuel du projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux » en République centrafricaine pour l'année 2011. Bangui, février 2012 ; 44 p.

FAO, 2011 Atelier de formation sur la domestication de *Gnetum spp.* organisé par le projet GCP/RAF/441/GER, du 17 au 23 juin 2011 à l'ISDR de M'Baïki ; 2 p.

FAO/UICN, 2006 Atelier national de validation des idées de projet pour le développement du secteur des produits forestiers non ligneux en République centrafricaine (Projet GCP/RAF/398/GER). Bangui, 30 novembre 2006 ; 34 p.

MEFCP, 2011 Arrêté n°12/MEFCP/DIRCAB/PRSAAC, portant création du Comité consultatif national sur les produits forestiers non ligneux (CCN-PFNL). Bangui, 18 avril 2011 ; 4 p.

Mokobo Michel, 2012 Objectifs et vœux de l'APADI. Lettre adressée par l'Association pour la promotion de l'auto développement intégré (APADI) à l'attention de la mission d'évaluation à mi-parcours du projet GCP/RAF/441/GER ; M'Baïki, 16 février 2012 ; 3 p.

PARPAF, 2011 Projet d'appui à la réalisation des plans d'aménagement forestiers. Décembre 2011 ; 4 p.

WRI, 2010 Atlas forestier interactif de la République centrafricaine (version 1.0) : Document de synthèse. World Resources Institute/Ministère des eaux, forêts, chasse et pêche; 34 p.

Documents produits par la mission d'évaluation (en plus du présent rapport)

Ada Ndoutoumé Eléonore, 2012 Rapport d'évaluation à mi-parcours du projet GCP/RAF/441/GER en République gabonaise. Libreville, 20 mars 2012 ; 18+26 p.

Boukoulou Henri, 2012 Rapport de consultation : Evaluation à mi-parcours de l'état de réalisation du projet au Congo. Projet GCP/RAF/441/GER au Congo « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux ». Brazzaville, 16 mars 2012 ; 67 p.

Maïdou Hervé Martial, 2012 Rapport d'évaluation à mi-parcours : Mars 2010 – Janvier 2012. Projet GCP/RAF/441/GER « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux ». République centrafricaine. Bangui, 1^{er} mars 2012 ; 56 p.

Michel Malagnoux, 2012 Evaluation à mi-parcours du projet GCP/RAF/411/GER : Atelier de formation méthodologique. Yaoundé, 11-12 janvier 2012 : Aide mémoire; 5 p.

Michel Malagnoux, 2012 Rapport d'avancement du projet GCP/RAF/411/GER : Traduction libre de l'anglais, à l'attention des consultants nationaux pour l'évaluation à mi-parcours, du document de Juliane Masuch : GCP/RAF/441/GER "Enhancing the Contribution of Non-Wood Forest Products to Poverty Alleviation and Food Security in Central African Countries": Project Progress Report (January – June 2011) ; 9 p.

Michel Malagnoux, 2012 Evaluation à mi-parcours du projet GCP/RAF/411/GER : Atelier de formation méthodologique. Yaoundé, 11-12 janvier 2012 : Plan de travail des consultants; 10 p.

Michel Malagnoux, 2012 Evaluation à mi-parcours du projet GCP/RAF/411/GER : Atelier de formation méthodologique. Yaoundé, 11-12 janvier 2012 : Chronogramme des activités; 6 p.

Michel Malagnoux, 2012 GCP/RAF/411/GER ; Evaluation à mi-parcours : Compte rendu provisoire à l'usage de l'atelier d'évaluation et de planification des activités du projet en 2012, Bangui, 20-22 février 2012 ; 17 diapositives

Michel Malagnoux, 2012 GCP/RAF/411/GER « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux » : Atelier d'évaluation et de planification des activités du projet en 2012, Bangui, 20-22 février 2012 : Aide mémoire de la mission indépendante d'évaluation à mi-parcours ; 2 p.

Michel Malagnoux et al., 2012 Evaluation à mi-parcours du projet GCP/RAF/411/GER : Atelier de formation méthodologique. Yaoundé, 11-12 janvier 2012: Matrice d'évaluation du projet GCP/RAF/411/GER ; 7 p.

ANNEXE 10

Evaluation à mi-parcours du projet GCP/RAF/411/GER : Atelier de formation méthodologique. Yaoundé, 11-12 janvier 2012

Matrice d'évaluation du projet GCP/RAF/411/GER

Michel Malagnoux, Henri Boukoulou, Eléonore Ada Ndoutoumé et Hervé Maïdou

EVALUATION DIMENSION	OBJET / QUESTIONS	MOYENS DE VÉRIFICATION / INDICATEURS	MÉTHODES DE RÉCOLTE DES DONNÉES ET SOURCES
1. Pertinence			
Objectifs généraux du projet dans les contextes mondiaux, régionaux, nationaux et locaux	<p>1. Les droits fonciers et la législation gouvernant l'exploitation commerciale des PFNL sont inadéquats ou n'existent pas.</p> <p>En quoi l'application d'un cadre juridique amélioré permettra-t-elle une meilleure conservation et utilisation des ressources en PFNL ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Description du contexte réel dans lequel évolue le projet (tel qu'il est exposé dans le document de projet et pertinence des réponses proposées par le projet • Existence d'un cadre juridique ? • Connaissance et application de ces règles au niveau local ? • Amélioration des méthodes de gestion des PFNL (amélioration de l'accès aux ressources, amélioration de la récolte, amélioration des règles de conservation) ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des documents • Entretiens avec l'équipe du projet • Entretiens avec les parties prenantes du projet (Administrations, ONG, PME, etc.)
	<p>2. Le potentiel des communautés dépendantes des forêts de gérer leurs forêts et d'en bénéficier de façon durable est limitée. Les capacités des agences gouvernementales à apporter un soutien doivent être renforcées.</p> <p>En quoi les activités proposées par le projet répondent-elles à ces besoins?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse de la situation et des réponses apportées par le projet • Accroissement des activités de récolte, de transformation et de commercialisation des PFNL ? • Accroissement de l'appui des agences gouvernementales ?, des ONG ? • Création de PME ? • Accroissement des activités liées aux PFNL au niveau familial ? individuel? • Place des groupes vulnérables, dont les femmes et les enfants, 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des documents • Entretiens avec l'équipe du projet • Entretiens avec les parties prenantes du projet (Administrations, ONG, PME, etc.)

EVALUATION DIMENSION	OBJET / QUESTIONS	MOYENS DE VÉRIFICATION / INDICATEURS	MÉTHODES DE RÉCOLTE DES DONNÉES ET SOURCES
	<p>3. Le manque d'information de base et de connaissances techniques freine l'accroissement du potentiel de production et l'utilisation durable des PFNL.</p> <p>En quoi les activités proposées par le projet répondent-elles à ces besoins?</p>	<p>dans cette évolution ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les fiches techniques produites par le projet sont-elles connues au niveau local ? Utilisées ? • Sont-elles reproduites ou commentées dans les médias ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des documents (y compris la presse) • Entretiens avec l'équipe du projet • Entretiens avec les parties prenantes du projet (Administrations, ONG, PMEF, etc.)
<p>Cohérence des objectifs généraux du projet</p>	<p>4. Une meilleure conservation et gestion des ressources en PFNL est obtenue par le biais d'une participation active et la responsabilisation des parties prenantes grâce à l'application d'un cadre juridique amélioré?</p> <p>5. Des moyens de subsistance et la sécurité alimentaire des ménages dépendant des forêts et particulièrement ceux des groupes les plus vulnérables, sont accrus grâce à la réalisation des principes du droit à l'alimentation (DAA) et grâce au développement de PMEF</p> <p>Ces objectifs généraux sont-ils conformes aux grands objectifs mondiaux en la matière?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ces objectifs généraux correspondent-ils aux grandes orientations du débat international au niveau mondial sur ces questions ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des documents (y compris la presse) • Entretiens avec l'équipe du projet • Entretiens avec les parties prenantes du projet (Administrations, ONG, PMEF, etc.)

EVALUATION DIMENSION	OBJET / QUESTIONS	MOYENS DE VÉRIFICATION / INDICATEURS	MÉTHODES DE RÉCOLTE DES DONNÉES ET SOURCES
Adéquation entre les objectifs du projet et les demandes, les besoins exprimés et les intérêts des différents intervenants dans le secteur	6. Les objectifs et les activités du projet tiennent-ils compte des besoins et des attentes des différents intervenants au niveau régional, national et local?	<ul style="list-style-type: none"> Analyse des activités du projet en fonction de leurs effets (positifs, négatifs, neutres) sur les différents intervenants 	<ul style="list-style-type: none"> Analyse des documents Entretiens avec les parties prenantes du projet (Administrations, ONG, PME, etc.)
2. Efficience (coûts/efficacité)			
Organisation du projet	7. Le projet intervient à la fois au niveau régional et dans trois pays. Il est organisé en unités de coordination au niveau régional et au niveau de chacun des pays et en UGP. Cette organisation du projet permet-elle sa bonne exécution?	<ul style="list-style-type: none"> Analyse du fonctionnement de la structure, rôle des différents acteurs Coordination régionale/Coordination nationale Analyse des relations entre les différentes unités du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Analyse des documents (y compris la presse) Entretiens avec l'équipe du projet Entretiens avec les parties prenantes du projet (Administrations, ONG, PME, etc.)
	8. Le projet interagit avec les organisations régionales, les administrations nationales et locales, les ONG et les PME et a suscité la mise en place de contacts (PFN) et de structures de liaison, et de conseil (CEP, CCN, SGT-PFNL du GTBAC de la COMIFAC, etc.) Cette organisation de liaison et de conseil est-elle efficace ?	<ul style="list-style-type: none"> Analyse des relations du projet avec les administrations, les ONG, les PME aux niveaux régional, national et local Analyse du fonctionnement du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Analyse des documents Entretiens avec l'équipe du projet Entretiens avec les parties prenantes du projet (Administrations, ONG, PME, etc.)
	9. Le projet reçoit un appui administratif et technique des structures centrales (FAO HQ) sous régionales (FAO	<ul style="list-style-type: none"> Analyse du fonctionnement du projet, par exemple, mise à disposition budgétaire, recrutement des consultants, appui 	<ul style="list-style-type: none"> Analyse des documents Entretiens avec l'équipe du projet Entretiens avec les parties

EVALUATION DIMENSION	OBJET / QUESTIONS	MOYENS DE VÉRIFICATION / INDICATEURS	MÉTHODES DE RÉCOLTE DES DONNÉES ET SOURCES
	SFC) et localisées au niveau des pays (FAOR) L'appui administratif et technique est-il pertinent ?, opportun ?, efficace ?, etc.	technique du siège, etc.	prenantes du projet (Administrations, ONG, PME, etc.)
Moyens financiers et en personnel	Les moyens financiers et en personnel (nombre et compétence) mis à la disposition du projet sont-ils adaptés aux objectifs du projet et au contexte de sa mise en œuvre ?	<ul style="list-style-type: none"> • Appréciation du niveau budgétaire affecté au fonctionnement et à chaque activité • Appréciation qualitative de l'expertise disponible pour accomplir les tâches requises • Moyens prévus pour mettre à disposition l'expertise requise (Sous-traitance, contrats, recrutement de consultants, appui technique de SFC, du siège, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des documents, notamment du budget et des révisions budgétaires • Entretiens avec l'équipe du projet • Entretiens avec les parties prenantes du projet (Administrations, ONG, PME, etc.)
Partenariats	10. Le projet a-t-il établi des partenariats avec d'autres projets, avec des organismes internationaux, régionaux ou nationaux, des ONG ou des PME ? Ces partenariats permettent-ils d'accroître l'efficacité du projet ? d'augmenter l'expertise disponible ? de diffuser plus largement les résultats ?	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des partenariats établis par le projet, de leurs buts, de leur efficacité et de leurs résultats 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des documents • Entretiens avec l'équipe du projet • Entretiens avec les parties prenantes du projet (Administrations, ONG, PME, etc.) et avec les partenaires
3. Efficacité (Succès, réussite)			
Réalisations comparées aux objectifs du projet	11. A la date de l'évaluation, le projet a-t-il obtenu un certain nombre de résultats. D'autres résultats sont-ils attendus avant la fin du projet ? Ces réalisations correspondent-elles aux objectifs du projet ? Ces objectifs ont-ils été	<ul style="list-style-type: none"> • Constatations sur le terrain • Comparaison du chronogramme planifié des activités avec les dates de leur réalisation effective • Comparaison qualitative et quantitative des 	<ul style="list-style-type: none"> • Visites de terrain • Analyse des documents • Entretiens avec l'équipe du projet • Entretiens avec les parties prenantes du projet (Administrations, ONG, PME, etc.)

EVALUATION DIMENSION	OBJET / QUESTIONS	MOYENS DE VÉRIFICATION / INDICATEURS	MÉTHODES DE RÉCOLTE DES DONNÉES ET SOURCES
	atteints ? A quelles dates par rapport aux dates programmées ? Seront-ils atteints à la fin du projet ?	résultats obtenus aux objectifs programmés	etc.) et avec les partenaires
Réalisations comparées aux objectifs forestiers mondiaux	12. D'après le document de projet, les objectifs sont conformes aux grandes orientations du débat forestier international au niveau mondial Les acquis du projet sont-ils réellement conformes aux objectifs forestiers mondiaux ?	<ul style="list-style-type: none"> • Comparaison des résultats obtenus avec les objectifs forestiers mondiaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Visites de terrain • Analyse des documents • Entretiens avec l'équipe du projet • Entretiens avec les parties prenantes du projet (Administrations, ONG, PMEF, etc.) et avec les partenaires
Equité et Genre	13. Il est prévu que le projet prenne en compte les intérêts des éléments les plus vulnérables de la société (femmes, enfants, peuples autochtones, etc.) Cette prise en compte est-elle effective ? Les femmes, les enfants et les membres des peuples autochtones reçoivent-ils une attention particulière de la part du projet ? Quels bénéfices en retirent-ils ? Quels sont les effets du projet sur les relations homme-femme ? Quels sont les effets du projet en matière de lutte contre la discrimination des peuples autochtones ?	<ul style="list-style-type: none"> • Constatations sur le terrain • Nombre de femmes, d'enfants et de membres de peuples autochtones ciblés par le projet • Nombre effectif de ces personnes participant aux activités du projet et bénéficiant de ses acquis • Comparaison des proportions que représentent ces personnes au sein de la population générale avec celles qui bénéficient du projet (Le projet cible-t-il en particulier les éléments les plus vulnérables de la société ?) 	<ul style="list-style-type: none"> • Visites de terrain • Analyse des documents • Entretiens avec l'équipe du projet • Entretiens avec les parties prenantes du projet (Administrations, ONG, PMEF, etc.) et avec les partenaires • En particulier, entretiens avec des représentants des éléments les plus vulnérables de la société
4. Impact et durabilité			
Impacts des projets similaires	14. Ce projet a été précédé par plusieurs projets aux	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution des situations avant et après les différents 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des documents, complétée par

EVALUATION DIMENSION	OBJET / QUESTIONS	MOYENS DE VÉRIFICATION / INDICATEURS	MÉTHODES DE RÉCOLTE DES DONNÉES ET SOURCES
antérieurs	<p>objectifs similaires (dont : TCP/CMR/2905, GCP/RAF/398/GER, GCP/RAF/408/EC, CFC/ITTO/68, etc.)</p> <p>Quels ont été les impacts de ces projets? Peut-on en déduire des indications sur les impacts potentiels du projet GCP/RAF/411/GER ?</p>	<p>projets, en termes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ législation ▪ stratégie ▪ structures institutionnelles ▪ gestion des ressources (conservation, exploitation, domestication, transformation et commercialisation des produits) ▪ sensibilisation, mobilisation et intéressement des populations ▪ appropriation de ces nouveaux cadres stratégiques, juridiques et institutionnels ainsi que des nouvelles techniques apportées par les projets, par l'ensemble des parties prenantes ▪ amélioration et diversification des sources de revenu des populations ▪ extension géographique de ces acquis au delà des zones ciblées par ces projets ▪ Poursuite des activités initiées par les projets après la fin de ceux-ci 	<p>des entretiens avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'équipe du projet ▪ les parties prenantes du projet (Administrations, ONG, PME, etc.)
Impact et durabilité potentielle de ce projet	<p>15. Effets induits à court, moyen et long terme par le projet</p> <p>A la date de la mission,</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation de l'appropriation des nouveaux cadres juridiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Visites de terrain • Analyse des documents • Entretiens avec

EVALUATION DIMENSION	OBJET / QUESTIONS	MOYENS DE VÉRIFICATION / INDICATEURS	MÉTHODES DE RÉCOLTE DES DONNÉES ET SOURCES
	<p>les évaluateurs peuvent-ils estimer les impacts positifs ou négatifs du projet et la durabilité de ses actions ?</p>	<p>stratégiques, institutionnels et techniques par l'ensemble des parties prenantes au projet, au moment de l'évaluation et estimation de cette appropriation à la fin du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les différents acteurs pourront-ils poursuivre leurs activités de façon autonome après la fin du projet ? • Les ressources en produits forestiers non ligneux seront-elles mieux ou moins bien gérées (pression allégée ou accrue sur les ressources naturelles) ? • La domestication de certaines plantes produisant des PFNL sera-t'elle acquise à la fin du projet et effective au niveau villageois ? • Les filières commerciales seront-elles réellement incitées à s'adresser préférentiellement aux producteurs assurant une gestion durable des PFNL ? • Les revenus des populations rurales seront-ils plus diversifiés et sécurisés, particulièrement ceux des éléments les plus vulnérables de ces sociétés ? 	<p>l'équipe du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entretiens avec les parties prenantes du projet (Administrations, ONG, PMEF, etc.) et avec les partenaires • En particulier, entretiens avec des représentants des éléments les plus vulnérables de la société

ANNEXE 11

Evaluation à mi-parcours du projet GCP/RAF/441/GER

Plan de travail des consultants

Pour chaque objectif du projet, il faut identifier les activités mises en œuvre pour l'atteindre, les moyens mobilisés (ressources financières, humaines, intrants), les effets et résultats obtenus.

Pour réaliser ce travail, il faut identifier le type d'information à obtenir (qualitative, quantitative), les sources pouvant fournir ces informations (documents, équipe du projet, parties prenantes – administrations, ONG, PMEF, population cible, éléments vulnérables de la société - observations sur le terrain, etc.) et les moyens de les obtenir (analyse des documents, visites des sites pilotes, entretiens, discussions de groupe, etc.).

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS/ CIBLES	SOURCES DES DONNÉES IDENTIFICATION DES INTERLOCUTEURS	LISTE DES QUESTIONS (EXEMPLES CI-DESSOUS, CONTEXTUALISER EN FONCTION DE L'INTERLOCUTEUR)
Impact : Les moyens d'existence des communautés dépendant des forêts d'Afrique centrale, en particulier des groupes les plus vulnérables sont améliorés.	Indicateur I1 : La vulnérabilité des moyens d'existence des utilisateurs de la ressource primaire est réduite grâce à un accès aux forêts et PFNL assuré au niveau juridique au Congo, Gabon et en RCA.	Rapports sur la foresterie Documents stratégiques et politiques Entretiens avec l'équipe du projet, les administrations concernées et les bénéficiaires	Réalité du cadre juridique ? Date de l'arrêté ? Connaissance des nouvelles dispositions par les administrations chargées de les appliquer ? Par les bénéficiaires ?
	Indicateur I2 : A la fin du projet, les revenus de 50 pour cent des femmes et des peuples autochtones utilisant des PFNL dans les sites pilotes sont augmentés d'au moins de 10 pour cent.	Etudes de base et rapports les plus récents Observations de terrain, entretiens avec l'équipe du projet, les bénéficiaires et discussions de groupes	Le projet vous a-t-il aidé dans la récolte, la manutention et la vente des PFNL ? Nombre de personnes bénéficiaires ? Revenus des personnes bénéficiaires avant le projet et maintenant ?
	Indicateur I3 : Le nombre d'enfants d'un ménage privés d'un repas pendant la période de soudure a diminué de	Etudes de base et rapports les plus récents Observations de terrain, entretiens	Votre situation alimentaire s'est-elle améliorée en général et en période de soudure en particulier

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS/ CIBLES	SOURCES DES DONNÉES IDENTIFICATION DES INTERLOCUTEURS	LISTE DES QUESTIONS (EXEMPLES CI-DESSOUS, CONTEXTUALISER EN FONCTION DE L'INTERLOCUTEUR)
	50pour cent.	avec l'équipe du projet, les bénéficiaires et discussions de groupes	depuis le début du projet ? Quel a été l'apport direct du projet dans cette amélioration ?
	Indicateur I4 : Le pourcentage du revenu des ménages utilisé pour l'alimentation est moins de 50pour cent.	Etudes de base et rapports les plus récents (Des ménages utilisant plus de 75pour cent de leurs revenus pour l'alimentation sont considérés comme vulnérables à une privation de nourriture : 70+ : très grande vulnérabilité, 50-70 : grande, 30-50 : moyenne, <30 : faible Source : IFPRI) Observations de terrain, entretiens avec l'équipe du projet, les bénéficiaires et discussions de groupes	Quels sont les aliments consommés ? Quels sont les aliments achetés ?
	Indicateur I5 : A la fin du projet, le nombre de ménages dans les sites pilotes ayant un déficit énergétique alimentaire a diminué de 25pour cent.	Etudes de base et rapports les plus récents (ces études devraient permettre d'identifier des ménages ayant un déficit énergétique alimentaire pendant la phase de collecte des données) Observations de	Avez-vous plus de facilité à vous nourrir ?

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS/ CIBLES	SOURCES DES DONNÉES IDENTIFICATION DES INTERLOCUTEURS	LISTE DES QUESTIONS (EXEMPLES CI-DESSOUS, CONTEXTUALISER EN FONCTION DE L'INTERLOCUTEUR)
		terrain, entretiens avec l'équipe du projet, les bénéficiaires et discussions de groupes	
<p>Effet direct : Un cadre conceptuel basé sur les principes des droits de l'homme, du droit à l'alimentation et de la gestion durable des forêts est élaboré, accepté et appliqué au niveau régional par la COMIFAC, au niveau national par les gouvernements du Congo, du Gabon et de la RCA et au niveau local par les communautés des sites pilotes du projet.</p>	<p>Indicateur 1 : A la fin de la deuxième année du projet, les liens entre les différents éléments du cadre conceptuel sont décrits et disséminés.</p>	<p>Note d'information Entretiens avec l'équipe du projet et les bénéficiaires</p>	<p>Etes-vous au courant du nouveau cadre juridique ? A-t-il changé quelque chose dans votre activité dans le secteur des PFNL ?</p>
	<p>Indicateur 2 : A la fin de la deuxième année du projet, les comités consultatifs nationaux et le sous-groupe de travail PFNL de la COMIFAC sont reconnus par les parties prenantes comme des plates-formes d'échange et de prise de décision pour les acteurs locaux, nationaux et régionaux gouvernementaux comme non-gouvernementaux impliqués dans le secteur PFNL.</p>	<p>Articles de presse Rapports des CCN et du SGT-PFNL</p>	<p>Etes-vous informés de l'existence et des activités des CCN et du SGT-PFNL ? Cela peut-il changer quelque chose dans votre vie ?</p>
	<p>Indicateur 3 : A la fin du projet, au moins deux cadres stratégiques et politiques nationaux comme le Programme national de sécurité alimentaire ou le Document de stratégie de réduction de la pauvreté intègrent la promotion des PFNL comme moyen de lutte</p>	<p>Documents stratégiques et politiques Entretiens avec l'équipe du projet et les responsables politiques et administratifs nationaux.</p>	<p>Où en sont les Documents stratégiques et politiques ? Intègrent-ils les PFNL comme moyen de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire ?</p>

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS/ CIBLES	SOURCES DES DONNÉES IDENTIFICATION DES INTERLOCUTEURS	LISTE DES QUESTIONS (EXEMPLES CI-DESSOUS, CONTEXTUALISER EN FONCTION DE L'INTERLOCUTEUR)
	contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire.		
	Indicateur 4 : A la fin de la deuxième année du projet, la structure des ministères en charge des forêts inclut au moins un service PFNL dont le fonctionnement est assuré.	Lois forestières Entretiens avec les administratifs du ministère et l'équipe du projet	Un service PFNL a-t-il été créé au sein du ministère ? Comment fonctionne-t-il ? Va-t-il être créé ? Quand ?
	Indicateur 5 : A la fin du projet, les lois forestières des pays du projet reconnaissent le droit d'usage commercial pour les communautés locales.	Communication officielle des ministères Lois forestières Journaux Entretiens avec les administratifs du ministère et l'équipe du projet Entretiens avec les autres parties prenantes	Les lois du pays reconnaissent-elles le droit d'usage commercial pour les communautés locales ? Les communautés locales connaissent-elles ces lois ? Cela a-t-il changé quelque chose dans leur façon de gérer la ressource (conserver), récolter et commercialiser les PFNL ?
	Indicateur 6 : A la fin du projet, les gouvernements et partenaires s'engagent financièrement et de manière opérationnelle dans la mise en œuvre des stratégies nationales et plans d'actions (SNPA) pour le développement du secteur PFNL.	Plans de travail et budgets Entretiens avec les administratifs du ministère et l'équipe du projet	Les SNPA/PFNL sont-elles élaborées ? Sont-elles adoptées ? Dispositions prises pour leur application ?
	Indicateur 7 : Les communautés dans chaque site pilote ont	Rapport d'activités nationales Rapports des ONG	Quelles interventions avez-vous réalisées ?

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS/ CIBLES	SOURCES DES DONNÉES IDENTIFICATION DES INTERLOCUTEURS	LISTE DES QUESTIONS (EXEMPLES CI-DESSOUS, CONTEXTUALISER EN FONCTION DE L'INTERLOCUTEUR)
	<p>initié au moins trois interventions en faveur du développement ciblant la réduction de la pauvreté.</p>	<p>Entretiens avec l'équipe du projet, les populations et les groupes-cibles</p>	
	<p>Indicateur 8 : A la fin du projet, au moins 60 Petites et Moyennes Entreprises (PME) impliquées dans la collecte, la transformation, la commercialisation et la domestication des PFNL sont créées dans les sites pilotes.</p>	<p>Rapport d'activités nationales Rapports des ONG Plans de développement des entreprises Observations de terrain Entretiens avec les PME</p>	<p>Combien de PME récoltent, transforment et commercialisent les PFNL ? Quel a été l'appui du projet pour la création et le fonctionnement des PME ?</p>
	<p>Indicateur 9 : A la fin du projet, les revenus de 600 entrepreneurs impliqués dans les filières PFNL ont augmenté de 10 pour cent.</p>	<p>Etudes socio-économiques au début du projet afin de définir le point de départ Rapports les plus récents Entretiens avec les entrepreneurs</p>	<p>Votre situation financière s'est-elle améliorée en général depuis le début du projet ? Quel a été l'apport direct du projet dans cette amélioration ?</p>
	<p>Indicateur 10 : A la fin de la deuxième année du projet, 200 entrepreneurs dans les sites pilotes connaissent des techniques de domestication et de récolte durable des PFNL. A la fin du projet, 50 pour cent de ces entrepreneurs appliquent ces techniques.</p>	<p>Rapport d'activités nationales Rapports des ONG Entretiens avec les entrepreneurs et l'équipe du projet Fiches techniques</p>	<p>Avez-vous reçu une formation sur la domestication et récolte durable des PFNL ? Comment a-t-elle été organisée ? Avez-vous été satisfaits ? Quel a été le support de formation ? Connaissez-vous les fiches techniques ? Avez-vous d'autres besoins de formation ? Dans quels types de</p>

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS/ CIBLES	SOURCES DES DONNÉES IDENTIFICATION DES INTERLOCUTEURS	LISTE DES QUESTIONS (EXEMPLES CI-DESSOUS, CONTEXTUALISER EN FONCTION DE L'INTERLOCUTEUR)
			domaines ?
Produit 1 : La Boîte à outils sur les PFNL, la sécurité alimentaire et le droit à l'alimentation est élaborée et son développement documenté.	Indicateur 1a : A la fin de la première année du projet, les éléments de la Boîte à outils et leurs liens sont identifiés.	Rapports techniques et de progrès du projet Entretiens avec l'équipe du projet	Où en est l'élaboration de la boîte à outils ?
	Indicateur 1b : A la fin de la deuxième année du projet, la Boîte à outils est élaborée en collaboration avec les membres nationaux et locaux des comités consultatifs et des acteurs régionaux.	Document (Draft) de la Boîte à outils Rapports des réunions des CCN et des autres réunions Entretiens avec l'équipe du projet	Où en est l'élaboration de la boîte à outils ?
	Indicateur 1c : A la fin du projet, la Boîte à outils est validée et approuvée par la COMIFAC.	Rapport de l'atelier de validation Communiqué final du Conseil des Ministres de la COMIFAC Entretiens avec l'équipe du projet	A quelle date pensez-vous pouvoir présenter la boîte à outils à la COMIFAC ?
	Indicateur 1d : A la fin du projet, une note d'information documente le processus d'élaboration de la Boîte à outils.	Note d'information Entretiens avec l'équipe du projet	A quelles dates pensez-vous élaborer et diffuser cette note ?
Produit 2 : Les acteurs principaux (COMIFAC, agences gouvernementales, partenaires, membres des associations/ PME et ONG) sont informés,	Indicateur 2a : Le cadre conceptuel est disséminé à travers le site web du projet ; les publications sur les PFNL sont disponibles dans la bibliothèque du projet et sous forme électronique.	Site web du projet Catalogue de la bibliothèque Rapports d'avancement du projet Entretiens avec l'équipe du projet	Le site web existe-t-il ? La documentation y est-elle accessible ? Le catalogue de la bibliothèque est-il accessible localement ? Existe-il des fiches de vulgarisation ?

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS/ CIBLES	SOURCES DES DONNÉES IDENTIFICATION DES INTERLOCUTEURS	LISTE DES QUESTIONS (EXEMPLES CI-DESSOUS, CONTEXTUALISER EN FONCTION DE L'INTERLOCUTEUR)
sensibilisés et formés sur le cadre conceptuel et connaissent l'importance des produits forestiers non ligneux.			Comment ces fiches sont-elles diffusées ?
	Indicateur 2b : Le cadre conceptuel est disséminé dans la presse nationale au Congo, Gabon et en RCA (au moins deux articles par an) et dans des journaux techniques (au moins deux articles par an).	Presse nationale et journaux techniques Entretiens avec l'équipe du projet Entretiens avec les parties prenantes	Etes-vous informés du cadre conceptuel du projet ? Par quels moyens de communication ?
	Indicateur 2c : Le cadre conceptuel est présenté dans au moins deux événements nationaux par an (Gabon, Congo, RCA), au moins deux événements régionaux par an et au moins un événement international par an.	Rapports des événements Rapports de mission Entretiens avec l'équipe du projet Entretiens avec les parties prenantes	Etes-vous informés du cadre conceptuel du projet ? Par quels moyens de communication ?
	Indicateur 2d : Les représentants de la CEFDHAC et des dix pays membres de la COMIFAC participent à au moins une activité de dissémination/ conseil technique/ présentation/ formation sur le cadre conceptuel et/ou ses éléments par an.	Rapports des événements/ formations Rapports de mission Entretiens avec l'équipe du projet Entretiens avec les parties prenantes Entretiens avec les points focaux CEFDHAC et COMIFAC	Avez-vous été informés des activités de la CEFDHAC et de la COMIFAC ? Par quels moyens de communication ?
	Indicateur 2e : Des experts PFNL échangent au moins une fois par an dans le cadre du sous-groupe de travail PFNL de la COMIFAC.	Rapports des réunions Entretiens avec l'équipe du projet Entretiens avec les parties prenantes Entretiens avec les	Le SGT/PFNL s'est-il réuni au moins une fois par année ? A quelles dates ? Qu'est-ce que les parties prenantes ont tiré de ces réunions ?

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS/ CIBLES	SOURCES DES DONNÉES IDENTIFICATION DES INTERLOCUTEURS	LISTE DES QUESTIONS (EXEMPLES CI-DESSOUS, CONTEXTUALISER EN FONCTION DE L'INTERLOCUTEUR)
		points focaux COMIFAC et SGT/PFNL	
<p>Produit 3 : Les cadres juridiques nationaux au Congo, Gabon et en RCA intègrent les recommandations des Directives PFNL de la COMIFAC, prennent en compte le droit à l'alimentation et adhèrent aux principes des droits de l'homme.</p>	<p>Indicateur 3a : A la fin de la première année du projet, les cadres juridiques nationaux sont analysés, leurs forces et faiblesses relatives aux Directives PFNL de la COMIFAC, le droit à l'alimentation et les droits de l'homme sont identifiées et des décrets et/ou articles à amender (re)formulés.</p>	<p>Rapports des consultants juristes Entretiens avec l'équipe du projet Entretiens avec les points focaux COMIFAC Entretiens avec les consultants juristes</p>	<p>Quel est l'état d'avancement de l'analyse du cadre juridique ? Les rapports des consultants juristes sont-ils disponibles ? Quelles sont les dispositions prises ?</p>
	<p>Indicateur 3b : A la fin de la deuxième année du projet, les décrets et/ou articles à amender sont revus par les comités consultatifs et les ministères en charge des forêts ainsi que dans des ateliers de validation.</p>	<p>Rapports des ateliers de validation Rapports des activités nationales Entretiens avec les Comités consultatifs Entretiens avec l'équipe du projet et les Administrations forestières</p>	<p>Quels sont les textes amendés ? A quelle date ?</p>
	<p>Indicateur 3c : A la fin de la deuxième année du projet, les propositions d'amélioration des décrets/ articles à amender sont soumises aux gouvernements.</p>	<p>Rapports des activités nationales Rapports des CCN Entretiens avec les Comités consultatifs Entretiens avec l'équipe du projet et les Administrations forestières</p>	<p>Quels sont les textes soumis ? A quelle date ?</p>
<p>Produit 4 : Les stratégies nationales et les plans d'actions pour le développement du</p>	<p>Indicateur 4a : A la fin de la deuxième année du projet, les drafts des stratégies nationales et des plans d'actions (SNPA) sont validées par</p>	<p>Draft documents des stratégies et plans d'actions Rapports des CCN Entretiens avec</p>	<p>Quelle est la situation d'avancement des SNPA ?</p>

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS/ CIBLES	SOURCES DES DONNÉES IDENTIFICATION DES INTERLOCUTEURS	LISTE DES QUESTIONS (EXEMPLES CI-DESSOUS, CONTEXTUALISER EN FONCTION DE L'INTERLOCUTEUR)
secteur PFNL au Gabon et en RCA sont élaborés de manière participative et intersectorielle ¹⁰ .	les comités consultatifs nationaux en RCA et au Gabon et soumis aux gouvernements.	l'équipe du projet et les Administrations forestières	
	Indicateur 4b : Les comités consultatifs en RCA et au Gabon y compris leurs membres locaux ont été consultés au moins deux fois pendant l'élaboration des stratégies et plans d'actions.	Rapports des CCN Rapports des activités nationales Entretiens avec l'équipe du projet et les CCN	Les CCN ont-ils été consultés lors de l'élaboration des SNPA ? Comment ?
	Indicateur 4c : A la fin du projet, les stratégies nationales et les plans d'actions sont approuvées par les gouvernements du Gabon et de la RCA.	Lettre ou autre communication officielle du ministère en charge des forêts Entretiens avec l'équipe du projet	Quand pensez-vous que cette approbation sera obtenue ?
	Indicateur 4d : A la fin du projet, au moins 100 exemplaires de la stratégie et plan d'actions de chaque pays sont disséminés aux membres locaux et nationaux des comités consultatifs, aux ministères en charge des forêts, aux autorités et communautés locales.	Rapports des activités nationales	Quand pensez-vous que cette note sera distribuée ?
Produit 5 : Les outils et procédures de gestion participative et durable des PFNL en faveur des	Indicateur 5a : A la fin de la deuxième année du projet, des outils adaptés à la gestion et à la valorisation d'au moins quatre PFNL clés sont développés.	Fiches/ documents techniques Entretiens avec l'équipe du projet et les parties prenantes	Avez-vous reçu des Fiches/documents techniques ? Quels sont les 4 PFNL clés retenus ? Comment les 4 PFNL

¹⁰ Le Congo et le Gabon ont déjà leur SNPA validées (vérifier).

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS/ CIBLES	SOURCES DES DONNÉES IDENTIFICATION DES INTERLOCUTEURS	LISTE DES QUESTIONS (EXEMPLES CI-DESSOUS, CONTEXTUALISER EN FONCTION DE L'INTERLOCUTEUR)
communautés sur les sites pilotes sont développés et testés.			clés ont-ils été choisis ? Quels sont les outils qui ont été mis à votre disposition par le projet pour gérer les 4 PFNL ?
	Indicateur 5b : A la fin du projet, les outils sont disséminés auprès des communautés locales et testés par des communautés dans les sites pilotes utilisant ces PFNL.	Rapports de mission Rapports des activités nationales Rapports des ONG ou consultants Rapports de formation Entretiens avec l'équipe du projet et les parties prenantes	Les outils et procédures de gestion participative des PFNL clés ont-ils été disséminés dans tous les sites ? Etes-vous en possession des outils dans votre village ? Comment ? A quelle date ?
	Indicateur 5c : A la fin de la deuxième année du projet et dans au moins trois sites pilotes, un plan de gestion d'un ou plusieurs PFNL est élaboré et approuvé par les parties prenantes.	Plans de gestion Rapports de mission Rapports des activités nationales Entretiens avec l'équipe du projet et les parties prenantes	Quel est l'état d'avancement des plans de gestion dans les sites pilotes ? Si non, quand seront-ils opérationnels ?
Produit 6 : Les capacités des institutions forestières et des acteurs impliqués dans les filières PFNL sont renforcées pour gérer et utiliser des PFNL d'une manière durable et profitable.	Indicateur 6a : A la fin de la première année du projet, les PFNL clés à commercialiser, les producteurs, transformateurs et commerçants dans les sites pilotes et les marchés urbains sont identifiés.	Rapport des consultants nationaux sur les études socio-économiques Entretiens avec l'équipe du projet et les parties prenantes	Quels sont les PFNL retenus ? Quels sont les types d'acteurs formés ? Comment ?
	Indicateur 6b : A la fin de la deuxième année du projet, la faisabilité de mettre en place un système d'information sur	Etudes nationales sur le SIM Entretiens avec l'équipe du projet et	Les marchés ont-ils été identifiés ? Comment ? Combien ?

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS/ CIBLES	SOURCES DES DONNÉES IDENTIFICATION DES INTERLOCUTEURS	LISTE DES QUESTIONS (EXEMPLES CI-DESSOUS, CONTEXTUALISER EN FONCTION DE L'INTERLOCUTEUR)
	les marchés (SIM) PFNL en RCA, Gabon et Congo est connue.	les parties prenantes	Si non à quelle date ?
	Indicateur 6c : A la fin de la deuxième année du projet, l'élaboration de cent plans de développement d'entreprise (PDE) est initiée et suivie.	Rapport des formations sur l'approche ADM (Analyse et Développement des Marchés) Plan de développement d'entreprise Rapports des ONG en charge du suivi des PME Entretiens avec l'équipe du projet et les parties prenantes	Situation des PDE par pays ? A quelle date ? Comment ? Combien ? Si non à quelle date ? Quelles sont les atouts et les difficultés ?
	Indicateur 6d : A la fin du projet, 20 pour cent des PME qui ont élaboré des PDE ont reçu un appui des institutions de micro-finances pour leurs mises en œuvre.	Rapports des ONG en charge du suivi des PME Entretiens avec l'équipe du projet et les parties prenantes	Le projet a-t-il développé des appuis en matière de micro-finance ? Comment (en partenariat avec les ONG) ? Combien ?
	Indicateur 6e : A la fin de la deuxième année du projet, les besoins techniques, juridiques et commerciaux pour une certification des PFNL en Afrique Centrale sont identifiés et disséminés.	Etudes nationales et synthèse régionale Entretiens avec l'équipe du projet, la coordination sous-régionale, la COMIFAC et les institutions partenaires concernées par la certification	Quelles sont les initiatives déjà prises par rapport à la certification des PFNL ?